





(source : Google Satellite)

ADDENDA - Etude d'impact environnementale

NPNRU Arts Fleurs - Feugrais

Communes de Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf (76)

Citation recommandée : Enviroscop, 2023. ADDENDA - Etude d'impact environnementale du

NPNRU Arts Fleurs - Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf (76)

Version: Version 1

Date: 13/10/2023

Responsable projet : Emilie BREANT

Rédacteurs : Emilie BREANT (Environnementaliste)

Contrôle qualité : Etienne PEYRAS (Environnementaliste)

27 rue André Martin - 76710 Montville

Tél. +33 (0)952 081 201 contact@enviroscop.fr

Société coopérative à responsabilité limitée, à capital variable.

RCS: Rouen 498 711 290 / APE/NAF: 74 90 B

TABLE DES MATIERES

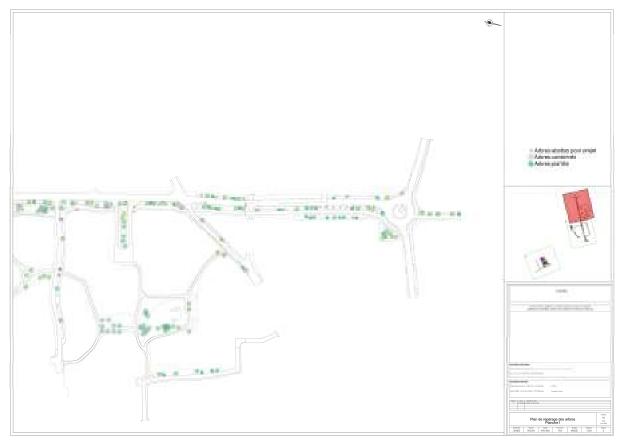
Ι.	ABATTAGE/REPLANTATION D'ARBRES							
2.	MESURE MRS04							
3.	DEN	MANDE DE DEROGATION DES ESPECES PROTEGEES	6					
4.	ANI	NEXES	_ 7					
	4.1.	Annexe I. Plans de repérage des arbres (abattus, conservés, plantés)	7					
	4.2. ONF	Annexe 2. Expertise sanitaire et de tenue mécanique de 20 platanes d'alignement rue de l'Egl 8	ise –					
	4.3.	Annexe 3. Etude Faune Flore Habitats naturels – Luronium						
	4.4.	Annexe 4. CERFA pour la demande de dérogation des espèces protégées	10					

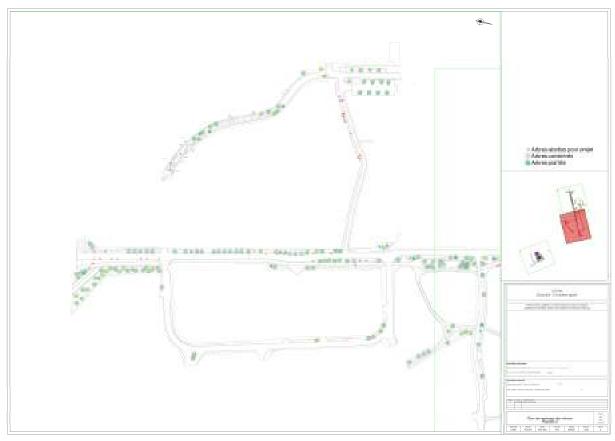
Par mail reçu le 6 octobre 2023 par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Normandie, celle-ci nous précise que l'étude d'impact finalisée reçue le 28/09/2023 est satisfaisante mais qu'elle n'identifie pas précisément les espèces qui doivent faire l'objet de la demande de dérogation. De plus, en raison des impacts résiduels significatifs liés à la destruction d'arbres, la DREAL estime qu'il est nécessaire de prévoir des mesures compensatoires. Ainsi, la DREAL demande à ce que la mesure de réduction MRS04 qui prévoit la replantation d'arbres apparaisse en compensation.

Le présent document correspond à la réponse de la Maitrise d'Ouvrage vis-à-vis du mail de la DREAL.

1. Abattage/Replantation d'arbres

Sur le périmètre du projet d'espaces publics, 81 arbres seront abattus, 89 préservés et 311 arbres plantés. Suite à la mise en place de la mesure de compensation (replantation d'arbres suite à abattage), l'impact résiduel est positif. Les espaces publics seront plus arborés après projet. Les plans correspondants à l'emplacement des arbres sont présentés ci-dessous et reportés en annexe pour une meilleure lisibilité.







Notons également qu'une expertise sanitaire et de tenue mécanique de 20 platanes d'alignement rue de l'Eglise a été menée par l'Office National des Forêts en mars 2010. Cette expertise conclut au maintien possible des 20 platanes sous réserve de mise en œuvre des mesures prophylactiques lors de la réalisation des tailles et d'une surveillance particulièrement des arbres porteurs de phellin. L'étude de l'ONF est présentée en annexe.

2. Mesure MRS04

La mesure MRS04 constitue bien selon nous une mesure de réduction. Il s'agit de la plantation d'arbres pour favoriser la biodiversité en créant un environnement vert.

La plantation d'arbres en compensation de l'abattage des arbres favorables aux chiroptères est bien notée en mesure compensatoire page 81 de l'étude de Luronium (cf. étude reportée en annexe). La mesure consiste en la création d'un mail boisé dans le secteur de Feugrais actuellement urbanisé.

Le plan ci-après présente les gîtes potentiels aux chiroptères (extrait de l'« Etude Faune Flore Habitats Naturels » réalisée par Luronium en septembre 2021).



Les arbres constituant les gîtes potentiels à chiroptères impactés par le projet sont localisés sur le plan ci-dessous. Il s'agit des arbres situés au droit de la voie nouvelle d'accès au complexe sportif et des arbres situés le long du Mail Allende côté boisement.



Le plan suivant présente la localisation du mail planté en compensation à l'abattage des arbres constituant des gîtes potentiels aux chiroptères. Le nombre d'arbres plantés en compensation est supérieur au nombre d'arbres abattus.

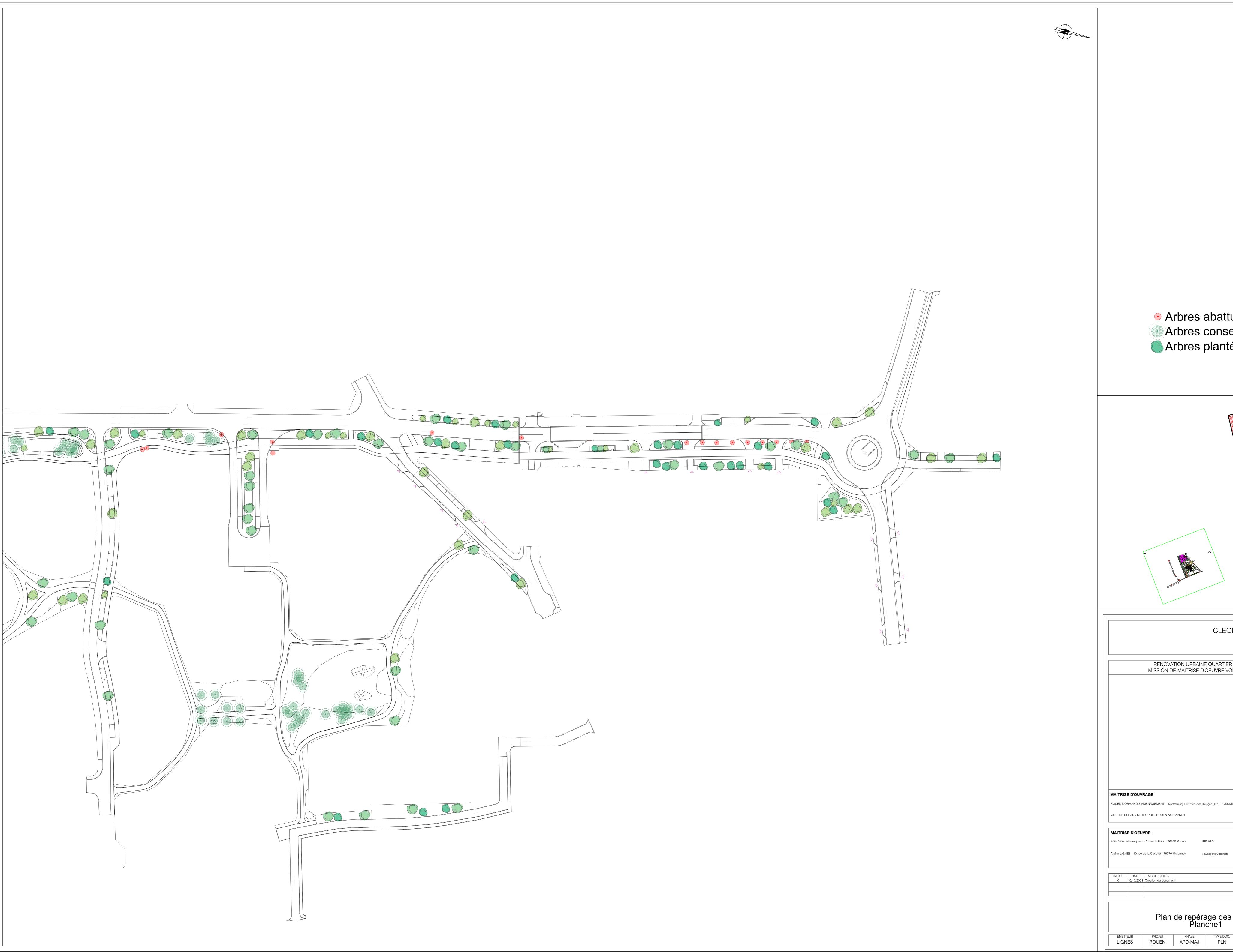


3. Demande de dérogation des espèces protégées

Le CERFA correspondant est présenté en annexe.

4. Annexes

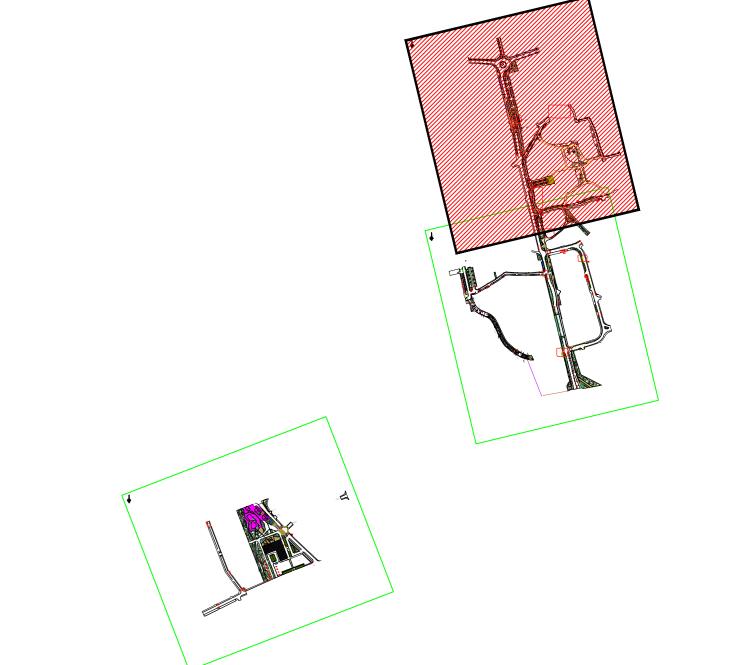
4.1. Annexe 1. Plans de repérage des arbres (abattus, conservés, plantés)











CLEON

RENOVATION URBAINE QUARTIER ARTS FLEURS FEUGRAIS MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE VOIRIES ET ESPACES PUBLICS

ROUEN NORMANDIE AMENAGEMENT Montmorency II, 65 avenue de Bretagne CS21137, 76175 ROUEN Cedex 1

DATE 10/10/2023

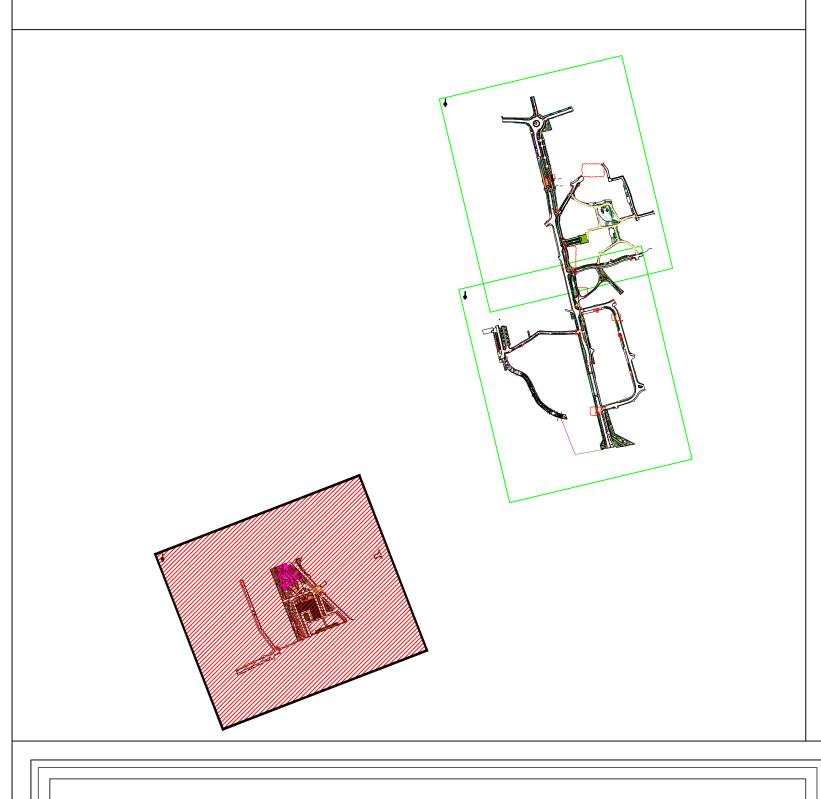






Arbres conservés

Arbres plantés



CLEON

RENOVATION URBAINE QUARTIER ARTS FLEURS FEUGRAIS MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE VOIRIES ET ESPACES PUBLICS

MAITRISE D'OUVRAGE

ROUEN NORMANDIE AMENAGEMENT Montmorency II, 65 avenue de Bretagne CS21137, 76175 ROUEN Cedex 1

VILLE DE CLEON / METROPOLE ROUEN NORMANDIE

MAITRISE D'OEUVRE

EGIS Villes et transports - 3 rue du Four – 76100 Rouen BET VRD

Atelier LIGNES - 40 rue de la Clérette - 76770 Malaunay Paysagiste Urbaniste

INDICE DATE MODIFICATION
0 10/10/2023 Création du document

A0 DATE 10/10/2023

EMETTEUR PROJET PHASE TYPE DOC. NIVEAU ECHELLE INDICE
LIGNES ROUEN APD-MAJ PLN MASSE 1/500 0

4.2. Annexe 2. Expertise sanitaire et de tenue mécanique de 20 platanes d'alignement rue de l'Eglise – ONF



ONE.

lle-de-France - Nord-Ouest

HOTEL DE VILLE

A L'ATTENTION DE STEPHANIE DUBS RUE DE L'EGLISE

76410 Cléon

Appeville, le 19 mars 2010

Agence regionale Haute Normandie

N.REF.: AC1810*1

PL. CL. : EX10

OBJET: rapport d'expertise

78042 Rouen (edex.) 53 bit, out Maladrane

Monsieur le Maire,

PNII - IIDPALIDE

-normande@orfs

Fax: 122 35 | 4 20 2 | Tel: 02:35 | 4:20:20

joint le rapport concernant l'expertise arborée des 20 platanes rue de l'église que nous avons réalisée en date du 08 mars 2010. Comme suite à votre demande du 24 février 2010, veuillez trouver ci

complémentaires Nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes précisions

prions d'accepter, Monsieur le Maire, nos sincères salutations. En espérant avoir bien pris en compte vos préoccupations, nous vous

Le spécialiste « Arbre Conseil® »

13. Cheminide 96 27290 APPEVIOLE X Tel 0232424067-566 Mel: gent application AXXIBEAULT BECLEGUY





Commune de Cléon Expertise sanitaire et de tenue mécanique de 20 platanes d'alignement rue de l'église



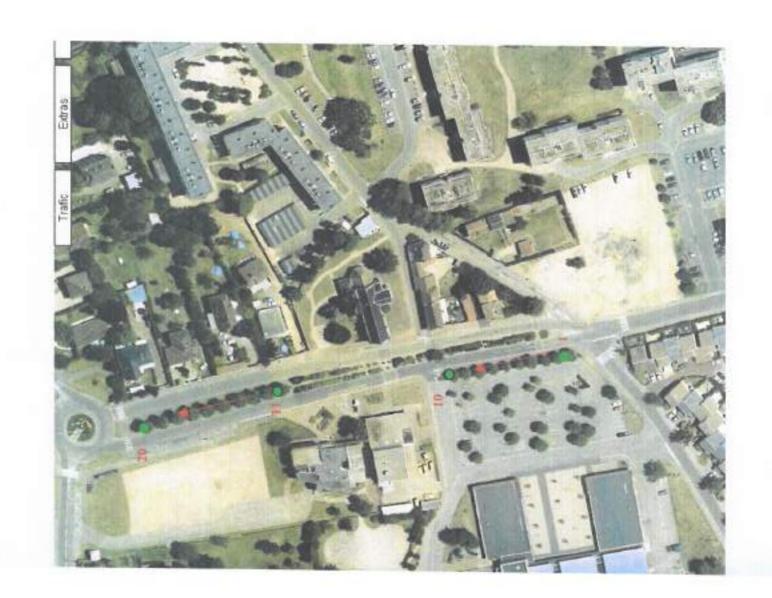




Mars



2010



Commune de Cléon Diagnostic sanitaire et de tenue mécanique De 20 platanes d'alignement rue de l'église

Cette étude a été commandée le 24/02/10 à l'Office National des Forêts, pôle « Arbre Conseil® » du Bureau d'études Territorial à Fontainebleau par la commune de Cléon – 27150 soucieuse de garantir la sécurité des personnes sur le site de la rue de l'église.

Le présent rapport présente les résultats et conclusions de cette étude.

Il se décomposera de la façon suivante :

- 1. La description du site,
- 2. Identification de l'essence,
- 3. L'historique et la gestion antérieure,
- 4. Les contraintes et les cibles,
- 5. La méthode de diagnostic,
- 6. Les limites de l'expertise,

- 7. L'examen visuel des arbres.
- 8. Les conclusions.
- 9. Un lexique,
- 10. Les conseils de taille
- 11. Un tableau récapitulatif arbre par arbre,
- 12. Les annexes

L'examen visuel a été réalisé par Pierre ROHR et Alain LE BELLEGUY du réseau « Arbre Conseil ®» de l'Office National des Forêts le 08 mars 2010.

Conditions climatiques d'intervention : temps sec et couvert



1. DESCRIPTION du SITE

Il s'agit d'un simple alignement orienté Nord/Sud le long de la rue de l'église, partie- 1 à 10 au Sud- en bordure Ouest de la rue de l'église, partie en terre plein central - de 11 à 20 - au Nord (plan joint) -

Les arbres sont implantés sur pelouse et semblent bénéficier d'un sol prospectable.

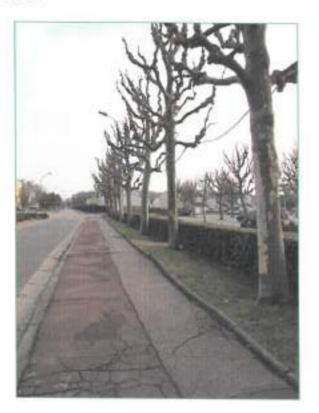
Alignement Sud:

- L'espacement des arbres sur l'alignement nord est de 5,50m m de 1 à 10
- Distance chaussée : 3m
- Envergure 4m x 4 m
- Sur terre plein enherbé bordé d'une haie

Alignement terre plein central au Nord:

- L'espacement des arbres est de 6.50m de 11 à 20
- Distance chaussée 3.50m
- Distance trottoir: 2m
- Envergure :4m x 4m







2. IDENTIFICATION DE l' ESSENCE

Ce site est constitué d'une seule essence :le platane commun (platanus acerifolia) arbre le plus répandu en alignement.

3. L'HISTORIQUE ET LA GESTION ANTERIEURE

Ces platanes ont toujours bénéficiés de tailles architecturées annuelles sur têtes de chat avec conservation d'une rallonge par charpentière ou branche qui leur confère un aspect noueux et tortueux hors feuilles et qui permet un respect des réserves et un bon recouvrement des plaies de tailles inférieures à 4 cm.





4. LES CONTRAINTES ET LES CIBLES

Les arbres développent tout au long de leur vie une architecture tant aérienne que souterraine adaptée aux conditions et aux contraintes qu'ils subissent

Les contraintes des sites sont :

- La rue de l'église
- Les trottoirs
- Les réseaux souterrains
- Les haies



Définition:

La «cible » est la personne ou le bien susceptible d'être endommagé par la chute d'un arbre ou l'une de ses parties. Un arbre n'est pas dangereux en l'absence de «cible » même s'il a beaucoup de défauts.

Les arbres doivent être surveillés régulièrement. Les arbres, ou parties d'arbres pouvant présenter un risque potentiel, doivent être éliminés.

Situé au milieu d'un lieu de vie, le risque de chute de la totalité de l'arbre, d'une ou plusieurs de ses parties est prioritairement à prendre en compte.

Les « cibles » très importantes sur les sites sont :

- La circulation piétonne et des véhicules sur la rue de l'église.
- Les aménagements urbains,

5. LA METHODE DE DIAGNOSTIC

Le diagnostic s'appuie essentiellement sur l'examen visuel de l'arbre, même si après un examen détaillé, des investigations complémentaires, notamment par sondages, peuvent être menées.

L'examen visuel a pour objet d'analyser toutes les composantes de l'arbre :





Cette analyse est l'interprétation des défauts observés permettant de juger de l'état sanitaire de l'arbre et de ses points faibles.

L'observation est effectuée dans un premier temps à partir du pied de l'arbre, sans moyens élévatoires (échelle, nacelle) ; elle recourt à des outils simples : dendromètre, marteau, jumelles, canne pédologique, griffe....

Des mesures au résistographe sont effectuées pour lever ou pour confirmer des craintes éventuelles concernant des défauts cachés ou peu apparents. La résistance mécanique de l'arbre peut ainsi être mieux connue et les risques éventuels détectés.

La prise en compte de l'environnement de l'arbre (fréquentation, constructions, circulation...) amène à formuler des propositions précises concernant les mesures à prendre (maintien, surveillance, traitements, travaux, tailles, abattages...). Un arbre sera considéré comme dangereux (abattage conseillé dès que possible) s'il y a à la fois risque important de chute ou de rupture et un danger pour les usagers et/ou riverains (existence de «cible »).

Les seuils de résistance à partir desquels un arbre est considéré comme fragile (risque de chute, de rupture, d'arrachement) sont ceux couramment admis pour les cavités ouvertes ou fermées selon le cas. Cependant, la résistance mécanique de l'arbre (ou d'un élément de l'arbre) dépend aussi de l'essence, de sa hauteur, de sa situation.

6. LES LIMITES DE L'EXPERTISE

L'examen visuel a été effectué à partir du sol. De ce fait, certaines parties de l'arbre ne sont pas visibles (parties supérieures des coupes, en haut des troncs par exemple) L'interprétation a été faite à partir de données de l'observation au moyen de jumelles.

L'état du système racinaire est interprété à partir d'éléments visibles (collet et départ de racines) qui permettent de juger de l'ancrage des racines dans le soi. L'utilisation de la canne pédologique permet, par sondage, de détecter des altérations, des cavités, des manques d'ancrage.

Le diagnostic, tel qu'il est formulé, est valable à un moment donné ; il est ensuite dépendant de tout ce que peut subir l'arbre et son environnement (travaux, blessures, tempêtes, foudre, inondations).

Les observations effectuées autorisent une extrapolation à court terme. La réaction de l'arbre aux pathogènes et leur évolution ne peuvent être appréciées, dans de nombreux cas, au-delà d'une année de végétation. Par contre, en l'absence de pathogènes ou de défauts évolutifs, la durée de validité du diagnostic peut être bien supérieure à une année, sauf événements imprévus.

Les défauts et altérations inaccessibles sont appréciés et interprétés d'après les symptômes externes observés.

La présence de contraintes et d'agressions non visibles subies par les arbres, qui n'auraient été portées à notre connaissance, constitue également une limite au diagnostic.



Les champignons lignivores sont détectés par la présence de carpophores, d'organes caractéristiques, ou de dégâts typiques.

Les agents lignivores ne sont pas toujours facilement identifiables (carpophores très dégradés ou inaccessibles). Selon l'époque de l'observation, ils peuvent être totalement absents.

En règle générale, seuls les défauts pouvant avoir des conséquences déterminantes sur l'avenir de l'arbre sont indiqués.

Avertissement

En matière d'arbre, le risque zéro n'existe pas : soumis à une situation exceptionnelle, tout arbre peut se rompre ou être déraciné.

Par ailleurs, l'arbre présente en général un temps de latence entre son exposition à un stress (blessures, confinement, parasite, sécheresse, canicule ...) et sa réaction. Les conséquences de ces agressions peuvent se manifester au bout de quelques mois, voire de plusieurs années.

Ce diagnostic est une « photographie » au moment de l'étude de l'état sanitaire, physiologique et mécanique des arbres expertisés. Il ne peut pas prendre en compte des interventions passées non décelables lors de l'observation. Il ne peut pas prendre en compte l'impact de futures agressions ou de détériorations futures de son environnement.

7. L'EXAMEN VISUEL DES ARBRES

Chaque arbre de l'alignement a été examiné individuellement.

Toutes les observations et conclusions des arbres individualisés sont reportées dans un tableau situé en annexes. La numérotation s'est faite dans une suite continue en partant du Sud.

Les arbres ont été évalués selon 4 classes sanitaires auxquelles correspondent des dates de visites préconisées.

8. LES CONCLUSIONS

Il possède un impact paysager très fort à proximité de la mairie. Cet alignement est maintenu au gabarit des véhicules.



Les arbres n'ont jamais fait l'objet de tailles drastiques et bénéficient de tailles architecturées.

L'implantation de réseaux souterrains à proximité de quelques arbres a pu atteindre des systèmes racinaires.

La majorité des collets sont indemnes de blessures.

Les vigueurs n'ont pu être précisément appréciées au vu de l'absence des rameaux et feuilles.

A noter:

- Des soulèvements de trottoirs dans la partie sud.
- Une cavité ouverte sur le N°6
- En partie Nord sur le terre plein central, certains houppiers sont porteurs de cavités sur quelques charpentières. La présence d'un champignon lignivore fréquent sur tronc et charpentières (arbres 12, 13, 14) pouvant être très actif dans la dégradation du bois sur cette espèce provoquant des pourritures internes, une décomposition du bois et des régressions des cals cicatricels créant des chancres en fuseau pérennants. Ce champignon se révèle très « contagieux et se propage d'arbre en arbre par les outils de taille non désinfectés entre deux arbres: il s'agit du phellin tacheté (phellinus punctatus).

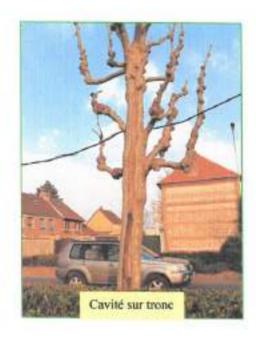
Les outils de taille doivent être désinfectés entre chaque arbre.

Pour des questions de sécurité, la taille de ces arbres porteurs de phellin devra se faire à la nacelle.

- Le N° 6 présente une cavité altérée côté parking de la base à une hauteur de 5m. Elle présente un bourrelet actif de part et d'autre la cavité et semble compartimentée. Le peu de charge supportée par l'arbre puisque taillé annuellement justifie son maintien.*

En conséquence tous les arbres peuvent être maintenus sous réserve de mise en œuvre des mesures prophylactiques lors de la réalisation des tailles et d'une surveillance particulièrement des arbres porteurs de phellin.







9. LEXIQUE

ABATTAGE:

L'abattage vise à la suppression définitive d'un arbre. Le choix du mode d'intervention doit tenir compte des contraintes du site. La réalisation de l'opération doit préserver la sécurité des personnes, des biens et de la végétation environnante

ABIOTIQUE:

Se dit d'un facteur purement physique ou chimique, par opposition aux facteurs biologiques(climatiques, édaphiques, stationnels...).



ALLEGEMENT: Réduction du poids supporté par une charpentière ou par l'ensemble, soit par une taille

d'éclaircissage, soit par une taille de réduction, parfois par les deux opérations à la fois

ANTHROPIQUE: Dû à l'action directe ou indirecte de l'homme.

BIOTIQUE: Dû à des êtres vivants (insectes, virus, bactéries, champignons...).

BOURRELET CICATRICIEL: Zone de régénération se situant à la périphérie d'une plaie ou d'une altération ayant pour fonction de

cicatriser la plaie, et à terme de la recouvrir

CARPOPHORE: Appareil reproducteur développé par le champignon à partir de son mycélium et qui produit les

spores.

Certains carpophores sont pérennes, d'autres sont détruits par les intempéries.

CHARPENTE: Ensemble de branches donnant la structure d'un arbre.

CHARPENTIERE: Branche principale partant du tronc et qui constitue la charpente de l'arbre.

CHAMPIGNON LIGNIVORE: Champignon qui provoque une dégradation du bois de l'arbre, en attaquant la cellulose ou la lignine.

parfois les deux. Il s'agit généralement de champignons dont la face inférieure du carpophore

possède des pores et non des lames.

CHICOT: Moignon de branche ou de charpentière, souvent desséché, résultant d'une coupe ancienne ou d'un

arrachement accidentel.

COLLET: Base du tronc au niveau du sol; présente généralement un élargissement au niveau du départ des

racines.

COURONNE - HOUPPIER: Ensemble des branches d'un arbre portées par le tronc.



DEPERISSEMENT: Expression d'un état de stress dû à une modification de l'environnement de l'arbre, à une blessure....

DESCENTE DE CIME: Processus conjuguant deux événements: la mort des extrémités des branches de la cime et

l'apparition en retrait de nombreux gourmands.

ECHAUDURE: Brûlure de l'écorce (jeune et/ou fine) des arbres suite à une exposition brutale des troncs au

rayonnement solaire direct lorsque l'arbre n'a pu bénéficier au préalable d'une période d'adaptation

(hêtre, tilleul, érables, merisier, bouleaux).

EMPATTEMENT: Base élargie d'un axe à son point d'ancrage.

ENTRE-ECORCE Inclusion d'écorce à la base de l'insertion de fourches, de charpentières ou de branches rendant

impossible la soudure des cernes contigus. On parle aussi d'écorce incluse.

OU ECORCE INCLUSE:

ENTRETIEN COURANT: L'entretien courant comprend la suppression des branches mortes ou dépérissantes, des chicots, des

gourmands sur le tronc, des drageons et de la végétation parasite. Il comprend la reprise des branches cassées et des anciennes coupes, ainsi que la coupe des charpentières dont l'insertion présente un

risque d'écartèlement. Une attention particulière est portée au choix de la tire sève.

ETÊTAGE: Suppression du houppier d'un arbre.

FORMES LIBRES: Formes s'exprimant en l'absence de toute taille.

FOURCHE: Division du tronc, d'une branche ou d'une charpentière en deux parties de dimensions comparables.

MULCH: Bois, écorce et feuilles déchiquetés partiellement compostés.

PLAGIOTROPE Se dit d'un axe à orientation horizontale sur toute sa longueur.



PORT: Silhouette caractéristique d'un arbre pouvant souvent aider à sa reconnaissance.

RAPPROCHEMENT: Consiste à raccourcir une branche de grosse section environ au tiers de sa longueur.

RAVALEMENT: Consiste à sectionner une branche de grosse section à son point d'insertion sur la branche.

REDUCTION DE COURONNE: Taille qui consiste à diminuer les dimensions du houppier en respectant le port général de l'arbre.

Cette taille ne doit être pratiquée que si des contraintes d'environnement, de réparation ou

mécaniques s'imposent.

REJET: Nouvelle structure feuillée apparaissant à proximité d'une coupe ou d'une cassure.

REMONTEE DE COURONNE : Suppression des branches les plus basses du houppier temporaire.

TAILLE d'ADAPTATION ou

de COHABITATION A pour but d'adapter l'arbre à une contrainte d'espace, de sécurité, d'ombrage...

TAILLE DOUCE , TAILLE RAISONNEE:Opposé à taille radicale, ce type de taille désigne des interventions modérées.

TAILLE EN VERT: Taille effectuée à partir de juin jusqu'à l'aoûtement des pousses.

TAILLE RADICALE: Taille sévère de type étêtage, rapprochement, ravalement.

TIRE - SEVE ou AXE RELAI: Rameau conservé à proximité immédiate d'une coupe pour favoriser la cicatrisation, réduire

l'apparition de rejets et la formation d'un chicot.

TÊTE de CHAT ou de SAULE: Excroissance formée par l'accumulation de bourrelets de cicatrisation issus de la taille répétée de

rameaux au même endroit.

TRONC: Partie d'un arbre comprise entre les racines et les branches maîtresses.



VIGUEUR:

Traduit l'aptitude de l'arbre à croître dans un environnement donné avec les ressources dont il dispose. Elle s'apprécie par la longueur des accroissements annuels des rameaux (unités de croissance), par la production de réitérats retardés (rejets) et par le dynamisme des cals cicatriciels.

VITALITE:

Caractérise la capacité génétique de l'arbre à résister à la contrainte (stress); la perte de vitalité, accidentelle ou physiologique, est normalement compensée par la production de structures ramifiées juvéniles. Des déficiences dans cette compensation indiquent des anomalies de fonctionnement. L'appréciation de la vitalité aide à évaluer une éventuelle régression physiologique de l'arbre.

Conseils sur la taille

Taille de réduction de couronne afin de limiter l'extension du houppier et rééquilibrer le houppier Avant de tailler il faut se rappeler que l'arbre est un organisme vivant.

Le fait de tailler met à nu une partie du bois qui n'est plus protégée des nombreux agents pathogènes par l'écorce. Cependant d'autres systèmes de défense existent (substances antiseptiques, compartimentation des zones infectées par l'établissement de barrières, recouvrement des plaies). Ces défenses sont plus ou moins efficaces selon les essences et la vigueur des sujets, mais elles ne peuvent pas contrecarrer les effets dus à des blessures trop importantes. Les principes énumérés ci-dessous ont pour but de rendre le recouvrement des plaies le plus facile et le plus rapide possible. Plus l'arbre est vigoureux, mieux il réagira.

La taille élimine une partie des réserves (amidon et sucres contenus dans le bois) et de la masse foliaire qui contribue à la vie et à la croissance de l'arbre. L'arbre réagit à une élimination trop importante de branches par la fabrication de rejets, pour reconstituer la surface foliaire. Il est par conséquent nécessaire de ne pas éliminer plus de 30% du volume initial du houppier.

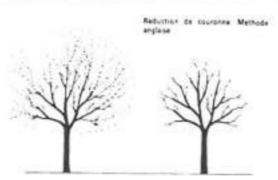


Buts

Diminuer l'envergure et le volume global du houppier.

Rééquilibrer la structure du houppier,

Accompagner le dépérissement des extrémités de charpentières et la descente de cime.



Mode d'exécution

Eliminer les branches mortes,

Sélectionner les branches les plus longues et faisant des tires-sève d'un diamètre au moins entre la moitié et le tiers de la section de la branche supprimée. Si ces tires-sève sont longs, il faut les réduire selon les mêmes principes jusqu'à obtenir une branche parfaitement équilibrée,

Respecter le fonctionnement de l'arbre (hypotone et épitone). La réduction de couronne doit s'effectuer en respectant le modèle de développement architectural de l'espèce. Le mode de fonctionnement est souvent différent selon que l'on opère vers le sommet ou vers la base de la cime.

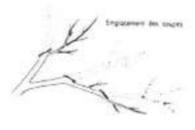
Pour les arbres présentant des réitérations, se replier sur ces positions de repli préparées par l'arbre,

Ne pas supprimer de branches dont le diamètre de la section est supérieur à 10 centimètres (sauf exception à justifier).

Emplacement des coupes

Les charpentières sont rabattues à l'aisselle d'une de leurs ramifications située dans la direction souhaitée. La silhouette obtenue reste proche de la silhouette naturelle, la charpente n'étant pas affectée par la taille. L'arbre garde un port agréable du fait de la conservation d'une partie de ses rameaux.

La branche A est rabattue à l'aisselle d'une de ses ramifications, de même que B. La ramification C, trop importante, est elle-même rabattue à l'aisselle d'une ramification secondaire. Les coupes sont effectuées de façon oblique, sans laisser de chicot.



Périodes de taille

Toute l'année sauf :

Pendant la période d'apparition des feuilles (débourrement),

Pendant la période précédent la chute des feuilles (descente de sève).



La taille des arbres feuillés (taille en vert) :

Printemps après installation du feuillage définitif.

Assure une meilleure compartimentation et un meilleur recouvrement des plaies,

Limite l'apparition de rejets,

Permet de mieux repérer le bois mort.

La taille des arbres sans feuilles (hivernale) :

Automne après stockage des réserves (fin de la chute des feuilles)

Permet de mieux distinguer l'architecture de l'arbre,

Limite les risques de déchirure d'écorce.

Cas particuliers

Elimination d'une branche morte

Couper la branche morte au plus près du bourrelet annulaire sans entamer ce dernier.



Les moyens

Les outils

De nombreux outils sont utilisés pour effectuer la taille (sécateur, sécateur de force, échenilloir, scie d'élagage à main japonaise, scie à chaîne sauf pour la taille de formation,...).

Désinfecter les outils de taille entre chaque chantier (ou entre chaque arbre)

La désinfection évite la contamination de tous les arbres par un agent pathogène rencontré sur l'un d'entre eux. Laissez tremper les outils dans l'alcoll à brûler ou autre désinfectant antifongique pendant quelques minutes.



Pour les grands arbres, la méthode du grimper est la meilleure car elle permet à l'élagueur de se déplacer dans la totalité de l'arbre (l'utilisation de la nacelle ne permet pas d'entrer dans le houppier des arbres à grand développement).

L'utilisation des griffes est prohibée pour grimper dans les arbres car elles ouvrent des plaies infectées ensuite par différents agents pathogènes. Les enduits fongicides

Ces produits à appliquer sur les plaies n'ont qu'une durée de vie limitée qui ne peut pas efficacement atténuer les méfaits occasionnés par le non respect des bonnes règles de taille énoncées ci-dessus. Si le produit est utilisé, il doit être appliqué immédiatement après la coupe et uniquement sur du bois sain.

L'élagage de grands arbres est une opération dangereuse (hauteur et matériel tranchant). Il est par conséquent obligatoire de travailler en équipe de deux personnes minimum et d'utiliser l'équipement de protection approprié répondant aux normes de sécurité tels que vêtements et gants anti-coupures, chaussures de sécurité, casque, protection des yeux, dispositif anti-bruit, trousse de secours, harnais et équipement nécessaire au grimper (se réfèrer au décret 65-48 du 8 janvier 1965 et décret 95-608 du 6 mai 1995). Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes en hauteur doivent être vérifiés au moins tous les douze mois par un organisme certifié qui délivrera un certificat à annexer au registre de sécurité (article R.233.42.2 du code du travail et arrêté du 19/03/93).

Les machines doivent être conformes aux normes en vigueur (NF-E52.610 et NF-HD 1004).

Le personnel communal conduisant des nacelles élévatrices ou tracteurs équipés de broyeurs, doit être titulaire d'un certificat d'aptitude à la conduite d'engins spéciaux (CACES).

Un périmètre de sécurité doit être établi autour du chantier. La sécurité routière doit être assurée. Les lignes électriques proches doivent être mises hors tension.



ARBRE ET CHAMPIGNON



Le phellin tacheté

par Pierre Aversong



 Corps fructifers resupce de serve truss arredis do phetis trustete julioto l'. Aversens.

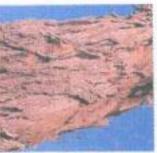
Portrait du champignon

Identification: Basicamacitis
Polycomons: Profilms
polycomon Profilms
polycomon Registration
Polycomon Registration
Polycomons
Polycomon Registration
Identification
Identi

Albaes at reportition. In wholes at reportition. In whole my have colonate in crown leading a many and a participation of sur its reporting community sur le rétire. Total de ducée, le tremble. Ce champing non au reportulu dans to manife sur le roman et mote mateure sur le roman et mote mateure sur le forme et moteure de ducée.

pow d'Europe su non.

Description de la fructifica lition propose sur les occass in poder un outer de la material de la contraction de la



Fruedictioners also design the artifractioners discrete turn from the above turn from the second turn from th

case des patres des une trale ex condite. Thyreserum, Tabord jaunitre, s'essprépit as points sont au petite trale le 1 ou à sen d'inmerran archeros, les tructications and legorement incheminants et pargèes d'un halo grades de pargèes d'un halo grades de part équippe bluss d'appet represent és thurthunitern. Sur le pierene, le corps liuristère se fissure

parious regimentaris

Periode de fructification las

prouperput vivaces sont visibles

soute lannée



in Appleanes hydrograms are Physicians pendighus sin un plataise upligio Robert Bigot

Consequences pour l'arbre

Parties attoquees: le prelier labrate colonne explorire mani la partie appère des cibres. Il s'involre à bi tuveur d'une place importante, d'expagge. Ca champagnorire an implique dans le simpropri est implique dans le simpromi malardi de l'Esca sur la signe que plate qui a la intecte que plate qui a la intecte que plate qui a la intecte proprier parament la interpreciar partie envente. Il s'intecte proprier parament debançalo proprier la contrar la Propriera la Propriera la contrar la Propriera Propriera la Propriera la Propriera la Propriera Propriera Propriera Propriera Propriera Propriera Propriera Proprier

Type de pourriture : Nonche Stimuse : le box uttent restri relativement set et conserve une certaine l'ogethe

The street bearing the street of the street

Ja phalle lacterá n'est, semble tell, pas le seul responsable de cett pourni fung interne, dans le bost profond. Il pournel éte assocré o d'eures apents ligni-

Activité lignivare : repulsi iris nacti et date d'un impartiur poware promette, le charme province s'attequire au cal carent province d'activité signification à détaut signification de la cident s'attequire le trans de fusion d'acquire le trans de fusion d'acquire de par des bourreles successifs appareir : les frucht optique de partie s'attequire de partie partie de la partie carticie de décarrent le suit sou carettrole de la partie et l'abord de partie et l'abord de la partie et l'abord de partier de la partie et l'acquire de la partie et l'acquire de la partie de partier et l'acquire de la partie de partier de la partie de partier de la partie de partier de la par



a Por temps humids, das Ho maris colanneus blancs importum du clampignoci appuranpari pouvier outour del fruitti cusses (photo F. Avenard).

Diagnostic mécanique de l'arbre

Moyens de détection : les fractionems du prellus suches sont nes difficiles a repairer, aproximent sur les gribres à éconce épasse. Le fraçais progresse hes coucret réfigies, en forme de fruedu. netiennem sobre sur les proves à econce line comme le planare, indique la présence na prograppion. Sur la rebunier, c'est une zone legins many seilles associate à un magalar que deleté le proticion fin periode humide, les simula parader purquir des hubition fon periode humide, les simula parader durquir des hubition fon periode humide, les simula parader durquir des hubition fon periode l'acres de l'acres commissionement qui corps hubities simulatione de l'acres pares un 2º temps.

Elements de decision : e constere chances de l'alte



a Jeune chonce d'abelin reréade arendape sur le reac d'une pare le tarie (2000) if Averand

phalise occusioness por le phalise occusione del cui oppe la septimor del cui cronicas semble se produce agion un optime accusal.



 Etypechi persinnert dende, on formi de fateau (prioto P. Austrana)

Acrose appea porten, les planteres s'élembres en represente le partir de le constitue de la co



parties refer to ment as parties effects per Preferes punctific introduce dument

in' order	STREET	(Averagidromer frank)	Husboar Article	Almhr	First of confirmmentation	vipine	1000	Different et a	Minusians		sen merican	classe sanivier	Primainstina pyrase	Samultinos
							houppier	Fore:	sollet	racenes		-		
	1 pleasure	124		Satula	alignement de bordure		de con altire sur effecteritéré emisule à 7 m	positivi vars caule.			normal		Maketren du type de tuille	211
HB	2 protone	109		Katoke	singrement de burdure			peruhi rura resis		nos libreros et nor inare du rer-floment inctios	remail		emission du type de tulle	201
	II platane	54		E actubu	alignement de beschere		depeno	meline Outs		saudiversent incirative du nevélorame teotios	noteal		enteretace du type de tarlle	=
	& planne	118		S adults	alignement de herduna- Post en eules			NAME OF	petra biassare sera	tockévenest racitaire da revitament tockée	semai		priministan du type de salle	36
	Sphine	60		N adale	algreneza de berdare		V 2-10-1-1-1			socievament recitares du re-itacent instoir	somi		rounties do type de tuil e	21
	ő platane	90		Variable	afagrament de bordure			cavas obté parleng abitrés our 5 ss.	conitri en prolongament du tronc	recitivement recircuse do revêtement trottoir	seconsi		l enimes du type de taidla	20
	fylane	101		K actuate	ali gamens de bosfare			Пекасик		strationatest statistics du revelorant postale	neeral		manten da type de talle	(20)
	1 please	100		Sadulto	slignement de berfins		chiust sur chargerstiere			soul evenent recrease de revolument tentos	nerral) maintien du type de juille	20
	0 piane	9		Safeto	alignement de bordure					positivement rectrains du rectitement (0000s)	novni		Tourn en du type de tarlie.	29
	10 planuse	ru		Emilita	slagmenters out serve plei e central					sectivament mains ins du sectioners rostos	nomal		l mointies du type de tail le)10
	II plause	- 19	*	10 adulta	alligationers and temp place commit		carriés à pholim nar charpennése				autral		cavalement absoperative postense de covisí proche do financiae.	30
	12 planne	12		(Catalia	alignament our same (dein central		pholin sar charposides controle				normal		bee not	-
	13 plance	13	3	til aduke	alignment for terre pleis control		phallin sur charperation operation of charperation Nat Crystes sur charperation	4-			pensyl		noduction d'arperaient courair et no d'encet charpentaire (octever de phélise	31

elier en	Hence Honor (Lon)	# (fraction totals (m)	Nimbr	Part of continuous	of signature	Diffush et altiretions				ton meritica	cheer seniory	Princelettos sumac	Namestlever
						besggeer	yone	collet	theires.			Indicate we control to	- College and College
14 phane		10 1	Sadulte	s ignotient our tette přem oceani		pholius ser charperative controle at word- cavate ser charperative	Abstration due se phelits			anormai du ou phelin	1	reduction charpersiste centrale at random several de leur membre.	
12 please		20 j	adults:	alignement sur tene plein control		qualques cavités sur charpontières				rormal		maintien du tipe de taille	
16 plane		20 1	adalta	alignoment sur terra pless certail		on-ves sitérics ter quelques charpections				cornel	il ma	ouistion du topo de sulle	
17plinoe		24 1	Indate	alignoment out term pleis central		covide shirtes tor qualques charpertieses				cornul		rainten du type de tail é	
15 platere		10 1	Tuduke	olignoment subterm pless central		on vite ablistos sur quolques absepticiones	124			normal	1	ruintian du type de tuite	1
19 platere		24 1	acute.	alignement sur terre glicre cereal.		can rote abbieries sur quidques phosperoarce				normal		ruswan du type de tadie	
20 plane		122 1	Zadake:	dignerant our serre		cavités altérées sur quelques					1 1 5	Commission of the Commission o	
Clean	1 Vive and it is been com-	reportantes et previous	des Aptre s su	pleis carini	ota de savo	chargerianes				normal		autotien du type de tielle	
Clean	L Myr on it it have me	reportantes et previous	des Aptre s su	male injentional V	ness de serve	chaperines	bites sanitate rue		shatige	orne		Pusseen du 55e de halis	
Clease	Note that is the first to be a second of the second o	reportantes en irroversi la Colon Internation	des Aptre s su	male injentional V	star de narro	Chance 2 2 mm	bitan sanitaire rue		sharige	Contract Con		Purveen de type de halis	
Clean	Arber promonant des les cons arber primonant des les cons arber primonant de debuse p arber p arber primonant de debuse p arber p arber primonant de debuse p arber p arber p arber p	reportantes en irroversi la Colon Internation	des Aptre s su	male injentional V	nice for narrow	Chance 2 2 mm	bitas sanitaire rue	de l'egise	rhatige	Contract Con	1	russeen to 55e de natu	
Clean	Note that is the first to be a second of the second o	reportantes en irroversi la Colon Internation	eles Arbre a sa terri la statulica	male injentional V	ned the serve	Chance 2 2 mm	bitan sanitaire rue					Purveen de type de halie	
Clean	J. Arber promote as harmonical J. Arber promotes des bysons d. prompt communities deshade to	reperiustas at erecursi in acques intendents nombre	eles Arbre a sa terri la statulica	male injentional V	near the narrow	Chance 2 2 mm	bitas sanitaire rue	de l'egise	chase 1			Purveen to 55e de natu	
Clean	J. Arber promote as harmonical J. Arber promotes des bysons d. prompt communities deshade to	reperiustas at erecursi in acques intendents nombre	eles Arbre a sa terri la statulica	male injentional V	total fire terror	Chance 2 2 mm	bitas sanitaire rue	de l'egise	chase 1			Purveen & 5 pe de naix	
Clean	J. Arber promote as harmonical J. Arber promotes des bysons d. prompt communities deshade to	reperiustas at erecursi in acques intendents nombre	eles Arbre a sa terri la statulica	male injentional V	use the name	Chance 2 2 mm	bitas sanitaire rue	de l'egise	chase 1			Purveen & 5 pe de naix	
Clean	J. Arber promote as harmonical J. Arber promotes des bysons d. prompt communities deshade to	reperiustas at erecursi in acques intendents nombre	eles Arbre a sa terri la statulica	male injentional V	use the name	Chance 2 2 mm	bitas sanitaire rue	de l'egise	chase 1			Purveen & 5 pe de naix	
Clean	J. Arber promote as harmonical J. Arber promotes des bysons d. prompt communities deshade to	reperiustas at erecursi in acques intendents nombre	eles Arbre a sa terri la statulica	male injentional V	use the name	Chance 2 2 mm	bitas sanitaire rue	de l'egise	chase 1			Purveen & 5 pe de naix	
Clean	J. Arber promote as harmonical J. Arber promotes des bysons d. prompt communities deshade to	reperiustas at erecursi in acques intendents nombre	eles Arbre a sa terri la statulica	male injentional V	use de serve	Chance 2 2 mm	bitas sanitaire rue	de l'egise	chase 1			Purveen & 5 pe de naix	
Clean	J. Arber promote as harmonical J. Arber promotes des bysons d. prompt communities deshade to	reperiustas at erecursi in acques intendents nombre	eles Arbre a sa terri la statulica	male injentional V	year the survey	Chance 2 2 mm	bitas sanitaire rue	de l'egise	chase 1			Purveen & 5 pe de naix	
Clean	J. Arber promote as harmonical J. Arber promotes des bysons d. prompt communities deshade to	reperiustas at erecursi in acques intendents nombre	eles Arbre a sa terri la statulica	male injentional V	year the suproc	Chance 2 2 mm	bitas sanitaire rue	de l'egise	chase 1			Purveen & 5 pe de naix	
Clean	J. Arber promote as harmonical J. Arber promotes des bysons d. prompt communities deshade to	reperiustas at erecursi in acques intendents nombre	eles Arbre a sa terri la statulica	male injentional V	year the suproc	Chance 2 2 mm	bitas sanitaire rue	de l'egise	chase 1			Purveen & 5 pe de naix	
Clean	J. Arber promote as harmonical J. Arber promotes des bysons d. prompt communities deshade to	reperiustas at erecursi in acques intendents nombre	eles Arbre a sa terri la statulica	male injentional V	year the survey	Chance 2 2 mm	bitas sanitaire rue	de l'egise	chase 1			Purveen & 5 pe de naix	

4.3. Annexe 3. Etude Faune Flore Habitats naturels – Luronium



Septembre 2021

Étude Faune Flore Habitats Naturels

Étude environnementale au titre du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais sur les communes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf



SAS LURONIUM

Société au capital de 5000 €

RCS Caen 847 921 723

10 rue des grandes murailles – 14840 Démouville

Mail: lelouaver.manuel@luronium.fr Tel: 06.33.26.19.77



Sommaire

I.	I. Cor	texte général de l'étude	1
	I.A Co	ontexte général	1
	I.B Lo	ocalisation générale	1
	I.C Co	ontexte écologique	3
	I.C.1	Zones réglementaires	3
	I.C.2	Zones d'inventaires	15
	I.C.3	Zones humides	25
	I.C.4	Schéma Régional de Cohérence Écologique	25
	I.C.5	Trame noire	28
	I.C.6	Synthèse du contexte écologique	29
	I.D A	nalyse des données bibliographiques	30
	I.D.1	Données floristiques	30
	I.D.2	Données faunistiques	32
ΙΙ.	Diagr	ostic du patrimoine naturel	34
	II.A	Dates de passages	34
	II.B	Étude des habitats naturels	35
	II.B.1	Présentation générale	35
	II.B.2	Hiérarchisation des enjeux habitats naturels	35
	II.B.3	Cartographie des habitats naturels	36
	II.B.4	Description des habitats naturels	37
	II.C	Hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces	44
	II.D	Étude de la flore	44
	II.D.1	Flore indigène	44
	II.D.2	Flore invasive	46
	II.E	Étude de la faune	48
	II.E.1	Oiseaux	48
	II.E.2	Mammifères terrestres	53
	II.E.3	Chauves-souris	55
	II.E.4	Reptiles et Amphibiens	61
	II.E.5	Les insectes	61
	II.F	Synthèse des enjeux et sensibilités écologiques	63
	II.F.1	Synthèse des enjeux habitats naturels	63
	II.F.2	Synthèse des enjeux floristiques	63
	II.F.3	Synthèse des enjeux faunistiques	63
	II.F.1	Sensibilités écologiques du site d'étude	64
Ш	. Pı	ésentation du projet et des mesures d'évitement	67



Etude Faune Flore Habitats Naturels Projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais

111.4	4	Présentation du projet	67
III.E	3	Présentation des mesures d'évitement	69
IV.	É۱	valuation des impacts du projet avant toutes mesures de réduction d'impact	70
IV.	4	Évaluation des impacts sur la flore et les habitats	70
ı	V.A.:	1 Impacts directs : destruction d'habitats	70
ı	V.A.2	2 Impacts indirects : Perturbation du milieu favorisant la dynamique d'espèces enva	hissantes 70
ı	V.A.3	.3 Évaluation des impacts sur la flore patrimoniale	71
IV.I	3	Évaluation des impacts sur la faune	71
١	V.B.1	1 Les mammifères terrestres	71
I	V.B.2	2 Les chiroptères	72
ı	V.B.3	3 Les oiseaux	72
I	V.B.4	4 Les insectes, les reptiles et les amphibiens	73
V. I	Prése	entation des mesures de réduction d'impacts	73
V.A		Synthèse des mesures	73
V.B		MRG 01 : Mise en place d'un Plan d'Action Environnemental	73
V.C	<u>;</u>	MRG 02 : Réalisation des travaux aux périodes favorables	74
١	√.C.1	1 Mammifères terrestres	74
١	V.C.2	2 Chauves-souris	74
١	√.C.3	3 Les oiseaux	74
V.D)	MRG 03 : Stratégie contre le développement des espèces végétales exotiques invasives .	75
V.E		MRS 01 : Suppression des pièges à micromammifères ou à reptiles	75
V.F		MRS02 : Mise en place d'une gestion différenciée sur les espèces publiques	75
V.G	ì	MRS 03 : Favoriser la perméabilité des clôtures	75
V.F	I	MRS 04 : Replantation de nouveaux arbres	75
V.I	M	ARS 05 : Mise en place d'un gîte à Hérisson	77
V.J	M	ARS 06 : Aménagement en faveur des hirondelles et martinets	78
V.K		MRS 07 : Présence d'un écologue lors de l'abattage des arbres favorables aux chiroptère	s 79
V.L		MRS 08 : Aménagement de gîte pour les chiroptères anthropophiles	79
VI.	Aı	nalyse des impacts résiduels	79
VI.	Д	Synthèse des impacts et des mesures mises en place, évaluation des impacts résiduels	79
VI.I	3	Récapitulatif des impacts résiduels	80
VII.	Aı	nnexes	82
VII. Elb	A euf	Liste des oiseaux recensés dans la bibliographie sur les communes de Cléon et de Sain 82	t-Aubin-lès-
VII.	В	Liste des espèces de flore vasculaire recensées sur le site d'étude	84
VII	C	Liste des espèces d'avifaune recensées sur le site d'étude	87



I. I. Contexte général de l'étude

I.A Contexte général

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a été lancé dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine.

À l'échelle de la Métropole Rouen Normandie, seize quartiers ont été reconnus prioritaires. Ils sont répartis sur quatorze communes et concernent 46 710 habitants, soit près de 10 % de la population métropolitaine. Sur les seize quartiers politique de la ville (QPV), neuf quartiers concentrent les dysfonctionnements les plus importants et ont été retenus au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Trois quartiers sur les neuf ont été reconnus d'intérêt national, dont le quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais sur les villes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Ce quartier a donc la particularité de se positionner sur les deux communes. La majeure partie (90 %) de ce quartier se situe sur la commune de Cléon.

Le programme de renouvellement urbain a fait l'objet d'une validation par l'ANRU et les partenaires associés lors du Comité d'Engagement de l'ANRU du 24 avril 2019. La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU déterminant les accords financiers correspondants a été signée le 10 janvier 2020.

L'objectif de l'étude est de choisir la solution qui concilie le mieux l'opportunité du projet de renouvellement urbain avec la préservation de l'environnement à l'échelle des communes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Localisation du site d'étude Locali

Figure 1. Localisation générale du site d'étude



Le site d'étude se trouve dans le département de la Seine-Maritime, à cheval sur les communes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. La surface du site d'étude est de 58 hectares.



Figure 2. Localisation du site d'étude



2

I.C Contexte écologique

I.C.1 Zones réglementaires

I.C.1.a Parcs Naturels régionaux

<u>Rappel</u>: « La charte du parc détermine pour le territoire du parc naturel régional les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle comporte un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant les différentes zones du parc et leur vocation. La charte détermine les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc. (Article L. 333-1 du code de l'environnement) ».



Figure 3. Localisation des PNR par rapport au site d'étude

Le parc naturel régional des boucles de la Seine Normande se trouve à environ 6 km au nord-ouest du site d'étude. Il s'agit ici de la pointe sud-est de ce parc qui s'inscrit plus globalement entre Rouen et le Havre.

Ainsi, les liens entre le site d'étude et le parc naturel régional des boucles de la Seine Normande sont jugés faibles.



I.C.1.b Réserves naturelles

<u>Rappel</u>: « Des parties du territoire d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général du milieu naturel, présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. Le classement peut affecter le domaine public maritime et les eaux territoriales françaises. (Art.L.332-1 du Code de l'Environnement) ».

En France, il existe deux types de Réserves Naturelles : réserves naturelles nationales et régionales.

Une réserve naturelle nationale correspond à un territoire d'excellence pour la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine, de métropole ou d'outremer. Elles visent une protection durable des milieux et des espèces en conjuguant réglementation et gestion active. Les objectifs de protection des réserves naturelles nationales peuvent être variés puisqu'elles ont pour vocation la « conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présentant une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader ». Les réserves naturelles nationales forment ainsi des noyaux de protection forte le plus souvent au sein d'espaces à vocation plus large tels que les parcs naturels régionaux ou les sites Natura 2000.

Les réserves naturelles régionales sont des territoires classés par la région présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou d'une manière générale pour la protection des milieux naturels.

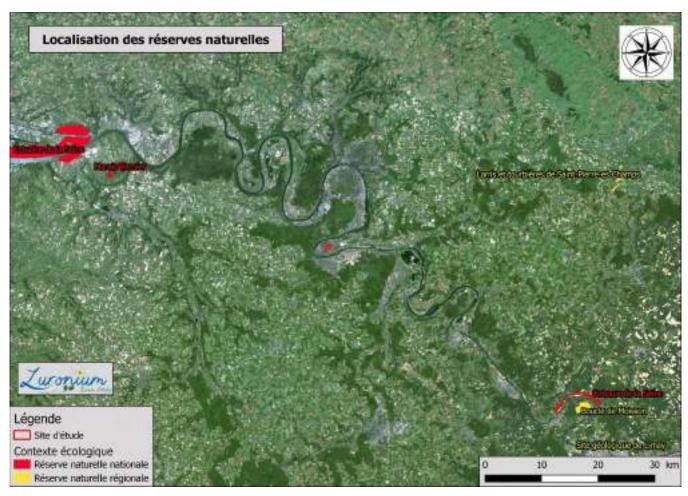


Figure 4. Localisation des réserves naturelles nationales et régionales



Le site d'étude ne se trouve dans le territoire d'aucune réserve naturelle.

La réserve naturelle nationale la plus proche est le marais Vernier à plus de 40 km au nord-ouest du site. La réserve naturelle du coteau de la Seine se trouve à 50 km au sud-est. Enfin, la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine se trouve à environ 50 km au nord-ouest.

En ce qui concerne les réserves naturelles régionales, la plus proche est celle de larris et tourbières de Saint-Pierredes-Champs à plus de 50 km au nord-est. Il est également possible de citer les réserves naturelles régionales de la boucle de Moisson et celle du site géologique de Limay qui se trouve également à plus de 50 km au sud-est.

Ainsi, compte tenu de la distance entre ces réserves naturelles et le site d'étude, les liens entre ces sites sont jugés nuls.

I.C.1.c Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

<u>Rappel</u>: « Afin de prévenir la disparition d'espèces figurant sur la liste prévue à l'article R.411-1, le préfet peut fixer, par arrêté, les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département à l'exclusion du domaine public maritime où les mesures relèvent du ministre chargé des pêches maritimes, la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses, ou toutes autres formations sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de ces espèces (Art.R-411.15 du Code de l'Environnement) ».



<u>Figure 5.</u> Localisation des APPB par rapport au site d'étude

Deux APPB se trouvent à proximité du site d'étude. L'Ile du Noyer, à moins de deux kilomètres à l'ouest, et le bras mort de la Freneuse à 1.1 km au sud-est. Ces deux APPB ont été définis notamment pour protéger les habitats d'espèces d'amphibiens remarquables comme le crapaud calamite (*Bufo calamita*) et le pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*).

Les liens entre ces APPB et le site sont jugés modérés du fait de la proximité existante.



Juin 2022

5

I.C.1.d Réserves biologiques

<u>Rappel</u>: Les réserves biologiques sont à la fois un outil de gestion spécifique et de protection réglementaire renforcée, permettant de protéger les espèces et les habitats remarquables ou représentatifs des forêts publiques. Elles forment, pour une partie d'entre elles, un réseau de forêts en libre évolution.

C'est un statut de protection spécifique aux forêts de l'État (domaniales) et aux forêts des collectivités (communes, départements, régions...). À ce titre, les réserves biologiques sont gérées par l'Office national des forêts (ONF).

Il existe deux types de réserves biologiques :

- Les Réserves biologiques dirigées (RBD) sont des espaces protégés en milieu forestier, ou en milieu associé à la forêt (landes, mares, tourbières, dunes), dans lesquels une gestion conservatoire visant la protection d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés est mise en place,
- Les Réserves biologiques intégrales (RBI) sont des espaces protégés principalement en milieu forestier, laissés en libre évolution pour améliorer la connaissance di fonctionnement naturel des écosystèmes et permettre le développement d'une biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort (insectes rares, champignons...).



Figure 6. Localisation des réserves biologiques

Une réserve biologique dirigée se trouve à 1,5 km au nord du site d'étude. Il s'agit de la réserve biologique de la falaise d'Orival. Cette réserve abrite des espèces remarquables comme la coronelle lisse (*Coronella austriaca*) ou encore l'orvet fragile (*Anguis fragilis*).

Les liens entre cette réserve et le site sont jugés faibles. Bien que cette réserve soit proche, elle se trouve sur l'autre rive de la Seine.



I.C.1.e Natura 2000

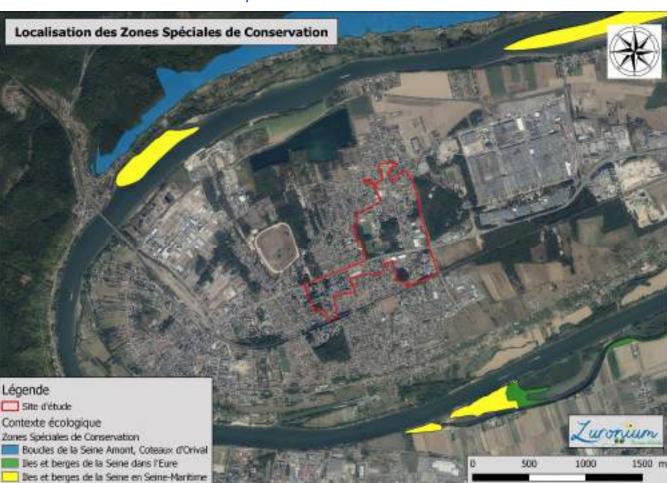
<u>Rappel</u>: Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Il est constitué de Site d'Importance Communautaire (SIC) et/ou de zone de protection spéciale (ZPS).

« I - Les SIC sont des sites « marins et terrestres » à protéger comprenant :

- Soit des habitats naturels menacés de disparition, réduits à de faibles dimensions ou offrant des exemples remarquables des caractéristiques propres aux régions alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne
- Soit des habitats abritant des espèces de faune et flore sauvages dignes d'une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat ou des effets de leur exploitation sur leur état de conservation.

II – Les ZPS sont :

- Soit des sites « marins » et terrestres particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction des espèces d'oiseaux figurant sur une liste arrêtée dans des conditions fixées par décret en conseil d'État.
- Soit des sites « marins » « et » terrestres qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais, au cours de leur migration, à des espèces d'oiseaux autres que celles figurant sur la liste susmentionnée » (Art.L.414-2 du Code de l'Environnement). »



I.C.1.e.i Site d'Importance Communautaire

Figure 7. Localisation des SIC par rapport au site d'étude



Le site d'étude n'est situé dans aucun SIC. Cependant, il est important de préciser que trois zones spéciales de conservation sont présentes à proximité :

- « Iles et berges de la Seine en Seine-Maritime » à 1.1 km au sud,
- « Boucles de la Seine Amont, Coteaux d'Orival » à 1.1 km au nord,
- « Iles et berges de la Seine dans l'Eure » à 1.2 km au sud.

Les liens entre ces zones spéciales de conservation et le site d'étude sont jugés modérés.

FR2302006 - ILES ET BERGES DE LA SEINE EN SEINE-MARITIME

Du point de vue géomorphologique, la Seine normande a creusé son lit au sein de la craie sénonienne du bassin parisien. Les grandes modifications climatiques du quaternaire ont induit des mouvements forts du fleuve, alternant érosion et dépôts d'alluvions, à l'origine des méandres actuels.

Les milieux rivulaires concernés par le site se développent sur les alluvions récentes, argilo-limoneuses.

Les habitats d'intérêt communautaire se répartissent en 3 types de milieux :

- Les milieux aquatiques et vasières :
 - o Milieux vaseux liés à la marée dynamique (habitat 1130) présentant une espèce patrimoniale remarquable le scirpe piquant
 - O Herbiers flottants à base de lentilles d'eau ou de renoncules aquatiques (habitat 3260)

Ces formations sont peu développées et réparties irrégulièrement le long du fleuve.

- Les groupements de hautes herbes du bord des eaux (mégaphorbiaies, habitat 6430) qui se développent assez largement sur les berges et dans les trouées des boisements alluviaux ; au sein de ces groupements se développent quelques espèces remarquables comme le séneçon des marais (protégé au niveau régional), la cuscute ou l'euphorbe des marais.
- Les forêts alluviales : sans doute beaucoup plus développées autrefois, les forêts alluviales se limitent souvent aujourd'hui à des formations rivulaires, en situation pionnière. La strate arborée est essentiellement constituée de saule blanc, tandis que l'ortie, favorisée par le niveau trophique élevé des eaux du fleuve domine la strate herbacée. En certains endroits plus élevés, la saulaie laisse la place à l'aulnaie à la faveur de petits affluents ou de résurgences. Régulièrement inondée, cette forêt alluviale dite de bois tendre est remplacée dans les secteurs plus élevés par une forêt dite de bois dur constituée de chênes pédonculés, de frênes et d'ormes. Ce type de boisement, spécifique aux grandes vallées, possède un grand intérêt patrimonial, elle est malheureusement très limitée en vallée de Seine et souvent dégradée par le développement d'espèces non alluviales comme les érables.

Qualité et importance

La Seine constitue un des grands fleuves d'Europe occidentale et à ce titre possède un potentiel remarquable de diversité de milieux aquatiques et rivulaires ; par ailleurs la capacité d'échanges et de transferts - hydriques, biologiques et énergétiques - que représente un tel fleuve lui donne un rôle écologique potentiel de premier ordre.

L'importance socio-économique de son bassin versant lui a valu depuis très longtemps une forte domestication avec de nombreux aménagements destinés à limiter les inondations et améliorer la navigation, l'existence de nombreuses pressions polluantes, urbaines, industrielles et agricoles.

Malgré cette pression anthropique, la Seine possède encore, notamment en amont de Rouen, des milieux naturels aquatiques et rivulaires dignes d'intérêt, notamment au niveau des îles qui ont été préservées.

Dans un contexte d'amélioration de la qualité de l'eau du fleuve, il convient de protéger et sauvegarder les milieux naturels relictuels situés en bordure de ce grand fleuve afin qu'il conserve le rôle écologique primordial que doit jouer un fleuve de cette taille.



Vulnérabilité

Étant donné la très forte pression anthropique existant sur la Seine (aménagements pour la navigation, urbanisation, industrialisation, agriculture intensive...), les habitats d'intérêt communautaire possèdent dans cette partie du fleuve un caractère relictuel. Ils constituent les ultimes éléments de l'hydrosystème "Seine", dont la survie dépend des derniers espaces de "liberté" que possède le fleuve. La plus grande vulnérabilité vient des risques d'aggravation de l'artificialisation, avec de nouveaux aménagements, de nouveaux calibrages, une stabilisation encore plus grande des niveaux d'eau ; ceci afin d'améliorer la navigabilité du fleuve.

Par ailleurs, la qualité de l'eau peut encore constituer un facteur limitant pour les formations végétales, notamment aquatiques.

Enfin, les annexes et secteurs à facies lentique sont menacés par le développement d'espèces invasives comme la jussie, déjà présente sur le site.

Entités d'intérêt communautaire ayant servi à désigner le site Natura 2000

Habitats Naturels

- 1130 Estuaires (26,11 ha),
- 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (0,04 ha),
- **3260** Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (24,49 ha),
- 3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. (0,87 ha) ,
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (19,89 ha),
- **91EO** Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*) * (34,71 ha),
- **91FO** Forêts mixtes à *Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia,* riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*) (24,93 ha).

<u>Faune</u>

1324 - *Myotis myotis* (Grand Murin)

1304 - Rhinolophus ferrumequinum (Grand Rhinolophe)

FR2300125 - BOUCLES DE LA SEINE AMONT, COTEAUX D'ORIVAL

Le climat

Dans le contexte nord-atlantique de la Haute-Normandie, la vallée de Seine, orientée sud-est, nord-ouest, subit l'influence de remontées climatiques continentales et méridionales qui lui donnent un véritable rôle biogéographique, constituant la limite nord ou ouest de l'aire de répartition de plusieurs espèces. La nature des milieux renforce ce rôle, ainsi les coteaux calcaires, par le caractère chaud et sec de leurs pentes sont le siège de compensations édaphoclimatiques. L'effet couloir de la vallée induit une originalité dans la répartition des espèces.

La géomorphologie et les milieux en présence

Les méandres et leur évolution au cours des temps préhistoriques sont à l'origine de conditions édaphoclimatiques variées déterminant des milieux très contrastés avec une opposition forte entre les rives convexes et concaves du fleuve. La rive concave subit l'érosion du fleuve qui a taillé des coteaux très abrupts dans le plateau crayeux, avec la présence de pitons et fronts rocheux. C'est notamment le cas du coteau d'Orival. La forte pente induit des sols peu profonds, riches en calcaire actif, filtrants et particulièrement chauds quand ils sont exposés plein sud. Sur ces coteaux se développent des milieux calcicoles - bois et pelouses - particulièrement riches en espèces rares. L'argile à silex qui couvre la craie affleure au sommet des coteaux, dans les secteurs de moindre pente, permettant l'installation de milieux acidiphiles.



Qualité et importance

L'ensemble constitué des pelouses crayeuses de la vallée de la Seine est tout à fait remarquable.

D'un point de vue biogéographique, la vallée de la Seine constitue un couloir, où remontent des influences méridionales. Elle compte ainsi de nombreuses espèces localisées en limite nord de leur aire de répartition, ce qui lui confère son intérêt tout particulier.

L'éloignement géographique de certaines pelouses dans un contexte général très industrialisé et urbanisé, interdit de grouper toutes les pelouses dans un même site.

Pour garantir le maintien d'un bon état de conservation des pelouses les plus riches, il importe de maintenir les phénomènes de relais d'une pelouse à l'autre et donc de préserver l'ensemble des pelouses existantes.

Le coteau d'Orival est situé dans un contexte calcicole de pente remarquable, accueillant un cortège faunistique et floristique spécifique, exceptionnel pour la région particulièrement riche en orchidées.

Vulnérabilité

Abandon du pastoralisme, raréfaction des biotopes intéressants par embroussaillement, dynamique forestière très forte, piétinement de certaines stations (tourisme local).

Entités d'intérêt communautaire ayant servi à désigner le site Natura 2000

Habitats Naturels

- **6110** Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi * (0,34 ha),
- **6210** Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables) * (35,68 ha),
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanquisorba officinalis) (0,03 ha),
- 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (0,83 ha),
- 9130 Hêtraies de *l'Asperulo-Fagetum* (30,39 ha).

<u>Faune</u>

1324 - Myotis myotis (Grand Murin)	1304 - Rhinolophus ferrumequinum (Grand Rhinolophe)
1321 – Myotis emarginatus (Murin à oreilles échancré	es) 1323 – <i>Myotis bechsteinii</i> (Murin de Bechstein)
1065 – Euphydryas aurinia (Damier de la Succise)	1083 – Lucanus cervus (Lucane cerf-volant)
6199 – Euplagia quadripunctaria (Écaille chinée)	

FR2302007 - ILES ET BERGES DE LA SEINE DANS L'EURE

Du point de vue géomorphologique, la Seine normande a creusé son lit au sein de la craie sénonienne du bassin parisien. Les grandes modifications climatiques du quaternaire ont induit des mouvements forts du fleuve, alternant érosion et dépôts d'alluvions, à l'origine des méandres actuels.

Les milieux rivulaires concernés par le site se développent sur les alluvions récentes, argilo-limoneuses.

Les habitats d'intérêt communautaire se répartissent en 3 types de milieux :

- Les milieux aquatiques et vasières :
 - Rivières avec berges vaseuses et végétation du Chenopodion rubri (habitat 3270)
 - o Herbiers flottants à base de lentilles d'eau au niveau des bras morts (habitat 3150) ou de renoncules aquatiques en bordure du fleuve (habitat 3260)

Ces formations sont peu développées et réparties irrégulièrement le long du fleuve.



- Les groupements de hautes herbes du bord des eaux (mégaphorbiaies, habitat 6430) qui se développent assez largement sur les berges et dans les trouées des boisements alluviaux ; au sein de ces groupements se développent quelques espèces remarquables comme le séneçon des marais (protégée au niveau régional), la cuscute ou l'euphorbe des marais.
- Les forêts alluviales : sans doute beaucoup plus développées autrefois, les forêts alluviales se limitent souvent aujourd'hui à des formations rivulaires, en situation pionnière. La strate arborée est essentiellement constituée de saule blanc, tandis que l'ortie, favorisée par le niveau trophique élevé des eaux du fleuve domine la strate herbacée. En certains endroits plus élevés, la saulaie laisse la place à l'aulnaie à la faveur de petits affluents ou de résurgences. Régulièrement inondée, cette forêt alluviale dite de bois tendre est remplacée dans les secteurs plus élevés par une forêt dite de bois dur constituée de chênes pédonculés, de frênes et d'ormes. Ce type de boisement, spécifique aux grandes vallées, possède un grand intérêt patrimonial, elle est malheureusement très limitée en vallée de Seine et souvent dégradée par le développement d'espèces non alluviales comme les érables.

Qualité et importance

La Seine constitue un des grands fleuves d'Europe occidentale et à ce titre possède un potentiel remarquable de diversité de milieux aquatiques et rivulaires ; par ailleurs la capacité d'échanges et de transferts - hydriques, biologiques et énergétiques - que représente un tel fleuve lui donne un rôle écologique potentiel de premier ordre.

L'importance socio-économique de son bassin versant lui a valu depuis très longtemps une forte domestication avec de nombreux aménagements destinés à limiter les inondations et améliorer la navigation, l'existence de nombreuses pressions polluantes, urbaines, industrielles et agricoles.

Malgré cette pression anthropique, la Seine possède encore, notamment en amont de Rouen, des milieux naturels aquatiques et rivulaires dignes d'intérêt, notamment au niveau des îles qui ont été préservées.

Dans un contexte d'amélioration de la qualité de l'eau du fleuve, il convient de protéger et sauvegarder les milieux naturels relictuels situés en bordure de ce grand fleuve afin qu'il conserve le rôle écologique primordial que doit jouer un fleuve de cette taille.

Vulnérabilité

Étant donné la très forte pression anthropique existant sur la Seine (aménagements pour la navigation, urbanisation, industrialisation, agriculture intensive...) les habitats d'intérêt communautaire possèdent dans cette partie du fleuve un caractère relictuel. Ils constituent les ultimes éléments de l'hydrosystème "Seine", dont la survie dépend des derniers espaces de "liberté" que possède le fleuve. La plus grande vulnérabilité vient des risques d'aggravation de l'artificialisation, avec de nouveaux aménagements, de nouveaux calibrages, une stabilisation encore plus grande des niveaux d'eau ; ceci afin d'améliorer la navigabilité du fleuve.

Par ailleurs, la qualité de l'eau peut encore constituer un facteur limitant pour les formations végétales, notamment aquatiques.

Enfin, les annexes et secteurs à facies lentique sont menacés par le développement d'espèces invasives comme la jussie, déjà présente sur le site.



Entités d'intérêt communautaire ayant servi à désigner le site Natura 2000

Habitats Naturels

- 1130 Estuaires (0,09 ha),
- 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (0,47 ha),
- **3260** Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (13,05 ha),
- 3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. (0,12 ha) ,
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (39,09 ha),
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (3,39 ha),
- **91EO** Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*) * (32,27 ha),
- **91F0** Forêts mixtes à *Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia,* riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*) (84,54 ha).



I.C.1.e.ii Zone de Protection Spéciale

Figure 8. Localisation des ZPS par rapport au site d'étude

Le site d'étude n'est situé au sein d'aucune ZPS. La plus proche se trouve à environ 3 km au sud-est : Terrasses alluviales de la Seine. Une seconde ZPS est également présente à 6 km au nord-ouest : Estuaire et marais de la basse Seine.

Les liens du site vis-à-vis de ces zones semblent modérés.



FR2312003 - TERRASSES ALLUVIALES DE LA SEINE

Le site recouvre une grande partie des terrasses alluviales de la Seine entre Poses et Vernon. Du point de vue géomorphologique, ces terrasses ont été façonnées par le fleuve à l'occasion des grandes modifications climatiques dans les alluvions déposées au cours du quaternaire.

Le site est fortement artificialisé du fait de l'extraction des granulats issus des alluvions anciennes. Cette exploitation est à l'origine de nombreux plans d'eau artificiels et de zones caillouteuses. Ce sont ces plans d'eau, notamment dans la boucle de Poses, qui accueillent de nombreux oiseaux en migration. De même les terrains caillouteux créés par l'extraction de granulats jouent, pour l'oedicnème criard, le rôle des anciennes pelouses sèches silicicoles.

Qualité et importance

En tant que zone d'accueil des oiseaux migrateurs, la ZPS constitue une zone d'intérêt national pour plusieurs espèces hivernantes ou en migration, notamment : le fuligule milouin, le fuligule morillon, la foulque macroule, le garrot à œil d'or, le pluvier doré, le vanneau huppé....

Comme zone de nidification, les plans d'eau accueillent quelques espèces ou colonies intéressantes comme le martin-pêcheur, l'hirondelle des rivages, la mouette mélanocéphale, la sterne Pierregarin, le grand cormoran, sans pour autant atteindre un niveau national. Ce sont les milieux secs des terrasses alluviales qui présentent le plus grand intérêt avec la nidification d'une trentaine de couples d'œdicnème criard; constituant une des zones les plus importantes pour l'espèce au nord de la Loire. En plus de l'œdicnème le site accueille plusieurs couples d'engoulevents et de pie-grièche écorcheur.

Enfin, il faut signaler la présence du Faucon pèlerin nicheur en 2005 (1 couple) à proximité de la ZPS (falaises du site Natura 2000 FR2300126).

Vulnérabilité

Concernant les plans d'eau la vulnérabilité du site est relativement faible, elle tient essentiellement à deux facteurs principaux : la fréquentation du public et la qualité de l'eau, s'agissant de plans d'eau néoformés, ils peuvent ne pas posséder des facteurs de régulation assurant le maintien d'une bonne qualité d'eau. Une étude sur le sujet est actuellement en cours.

Concernant les zones à oedicnème criard, elles se partagent

- En zones de culture, a priori peu vulnérables en tant que telles, par contre sans garantie aucune en termes de compatibilité des pratiques agricoles et le maintien de l'espèce,
- En zones de milieux post-extraction de granulats, ces milieux sont très vulnérables. Excepté quelques hectares mis en mesures compensatoires lors des dernières autorisations de carrières et dont la pérennité est plus probable, les autres sites sont très dépendants de l'utilisation ultérieure des parcelles, généralement non maîtrisée, et du développement spontané de la végétation qui est très rapide et défavorable à l'espèce.

Par ailleurs, l'ensemble de la zone se trouve dans un environnement socio-économique en évolution (effet vallée de Seine entre la région parisienne et Rouen), donnant une certaine vulnérabilité du site vis-à-vis de l'urbanisme (habitations et industries). Une partie du site (environ 600 ha) est en cours de classement au titre des sites classés (loi de 1930), dans ce secteur l'urbanisation pourra donc être contrôlée.



Entités d'intérêt communautaire ayant servi à désigner le site Natura 2000

A002 – Gavia arctica (Plongeon arctique)

A003 – Gavia immer (Plongeon imbrin)

A021 – Botaurus stellaris (Butor étoilé)

A060 – Aythya nyroca (Fuligule niroca)

A081 – Circus aeruginosus (Busard des roseaux)

A082 – Circus cyaenus (Busard cendré)

A103 – Falco peregrinus (Faucon pèlerin)

A131 – Himantopus himantopus (Echasse blanche)

A132 - Recurvirostra avosetta (Avocette élégante)

A140 – Pluvia apricaria (Pluvier doré)

A151 – Philomachus pugnax (Chevalier combattant)

A176 – Larus melanocephalus (Mouette mélanocéphale)

A193 – Sterna hirundo (Sterne Pierregarin)

A229 – Alcedo atthis (Martin pêcheur)

A338 – Lanius collurio (Pie-grièche écorcheur)

FR2310044 - ESTUAIRE ET MARAIS DE LA BASSE SEINE

Qualité et importance

Malgré une modification profonde du milieu à la suite des différents travaux portuaires, l'estuaire de la Seine constitue encore un site exceptionnel pour les oiseaux.

Son intérêt repose sur trois éléments fondamentaux :

- La situation du site : zone de transition remarquable entre la mer, le fleuve et la terre, située sur la grande voie de migration ouest européenne ;
- La richesse et la diversité des milieux présents : mosaïque d'habitats diversifiés marins, halophiles, roselières, prairies humides, marais intérieur, tourbière, bois humide, milieux dunaires où chacun a un rôle fonctionnel particulier, complémentaire à celui des autres. Cette complémentarité même assurant à l'ensemble équilibre et richesse.
- La surface occupée par ces milieux naturels et semi-naturels, dont l'importance entraîne un effet de masse primordial, qui assure l'originalité de l'estuaire de la Seine et son effet "grande vallée" par rapport aux autres vallées côtières.

L'estuaire de la Seine est un des sites de France où le nombre d'espèces d'oiseaux nicheuses est le plus important. Entre 1976 et 1997, un minimum de 122 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur l'ensemble du massif forestier de Villefermoy, dont 93 qui ont niché au moins une fois durant la période 1990-1997, ce qui représente environ 60% du peuplement avien régional.

Vulnérabilité

Milieux estuariens : problème d'atterrissement lié aux différents endiguements, accentué par un projet de port (port 2000). Milieux prairiaux et marais : risque d'assèchement et de dégradation par intensification agricole et mise en culture.

Entités d'intérêt communautaire ayant servi à désigner le site Natura 2000

A001 – *Gavia stellata* (Plongeon catmarin) **A007** – *Poediceps auritus* (Grèbe esclavon) A003 - Gavia immer (Plongeon imbrin) **A002** – *Gavia arctica* (Plongeon arctique) **A021** – *Botaurus stellaris* (Butor étoilé) **A022** - *Ixobrychus minutus* (Blongion nain) **A026** – *Egretta garzetta* (Aigrette garzette) **A029** – *Ardea purpurea* (Heron pourpre) A030 – Ciconia nigra (Cigogne noire) **A031** – *Ciconia ciconia* (Cigogne blanche) **A034** – *Platalea leucorodia* (Spatule blanche) **A068** – *Mergus albellus* (Harle piette) **A072** – *Pernis apivoris* (Bondrée apivore) A073 – Milvus migrans (Milan noir) A074 – Milvus milvus (Milan royal) A081 – Circus aeruginosus (Busard des roseaux) A082 - Circus cyaenus (Busard Saint Martin) **A084** – *Circus pygargus* (Busard cendré) **A094** – *Pandion haliaetus* (Balbuzard pêcheur) **A092** - Hieraaetus pennatus (Aigle botté) A103 – Falco peregrinus (Faucon pèlerin) **A098** – *Falco columbarius* (Faucon émirillon)



Etude Faune Flore Habitats Naturels

Projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais

A119 - *Porzana porzana* (Marouette ponctuée) A122 – Crex crex (Rale des genêts) A127- Grus grus (Grue cendrée) **A131** – *Himantopus himantopus* (Echasse blanche) A138 – Charadrius alexandrius (Gravelot à collier interrompu) A132 - Recurvirostra avosetta (Avocette élégante) **A140** – *Pluvia apricaria* (Pluvier doré) **A151** – *Philomachus pugnax* (Chevalier combattant) A157 – Limosa lapponica (Barge rousse) **A166** – *Tringa glareola* (Chevalier Sylvain) A176 – Larus melanocephalus (Mouette mélanocéphale) A193 – Sterna hirundo (Sterne Pierregarin) A177 – Larus minutus (Mouette pygmée) A189 – Gelochelidon nilotica (Sterne hansel) **A190** – *Sterna caspia* (Sterne caspienne) A194 – Sterna paradisaea (Sterne arctique) **A196** – *Chlidonias hybridus* (Guifette moustac) A197 – Chlidonias niger (Guifette noire) **A222** – *Asio flammeus* (Hibou des marais) **A224** – *Caprimulgus europaeus* (Engoulevent d'Europe) **A246** – *Lullula arborea* (Alouette lulu) **A255** – *Anthus campestris* (Pipit rousseline) **A272** – *Luscinia svecica* (Gorges bleu à miroir) A379 – Embrezia hortulana (Bruant ortolan) **A229** – *Alcedo atthis* (Martin pêcheur) **A338** – *Lanius collurio* (Pie-grièche écorcheur)

I.C.2 Zones d'inventaires

A294 - Acrocephalus paludicola (Phragmite aquatique)

I.C.2.a ZNIEFF

<u>Rappel</u>: « L'inventaire du patrimoine naturel est institué pour l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin. On entend par inventaire du patrimoine naturel l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques. L'État en assure la conception, l'animation et l'évaluation. Les régions peuvent être associées à la conduite de cet inventaire dans le cadre de leurs compétences [...]. (L-411-5 du Code de l'Environnement). ». Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique répond à l'article L.411-5 du Code de l'Environnement. Elle constitue l'identification scientifique d'un secteur du territoire écologiquement intéressant. Deux types de ZNIEFF se distinguent :

- Les ZNIEFF de type II définissent les ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable. Elles sont souvent de superficie importante et peuvent intégrer des ZNIEFF de type 1.
- Les ZNIEFF de type I recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées ...) et sont souvent de superficie limitée.

NB: Les ZNIEFF ne présentent pas de statuts de protection. Cependant, l'identification d'une ZNIEFF sur une commune peut conduire au classement des parcelles de cette zone en zones N ou A dans les documents d'urbanisme. Ces zonages réglementent l'occupation du sol sur ces parcelles et sont la traduction de la prise en compte des enjeux écologiques dans le document d'urbanisme.



I.C.2.a.i ZNIEFF de type I

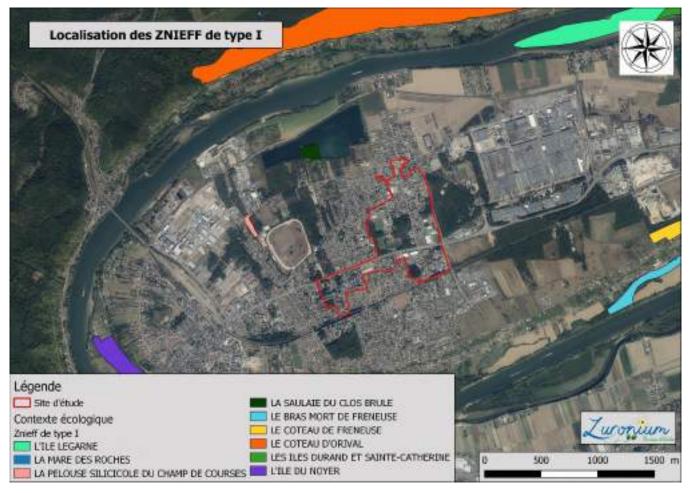


Figure 9. Localisation des ZNIEFF de type I par rapport au site d'étude

La zone d'étude n'est comprise dans aucune ZNIEFF de type I.

Cinq ZNIEFF de type I sont présentent autour du site à savoir :

- L'Ile Legaréé,
- La mare des roches,
- La pelouse silicole du champ de courses,
- La saulaie du clos brulé,
- Le bras mort de la Fréneuse,
- Le coteau de la Fréneuse,
- Le coteau d'Orival,
- Les iles Durand et de Sainte-Catherine,
- L'Ile du noyer.

Compte tenu du nombre de ZNIEFF de type I présent à proximité et de leurs distances, les enjeux liés au site d'étude sont jugés modérés.



ZNIEFF 230030834 - L'ÎLE LEGARÉE

L'île Legarée est à cheval sur les communes de Cléon et de Tourville-la-Rivière.

Elle se situe dans un contexte où le développement des activités industrielles portuaires et les aménagements réalisés pour la navigation fluviale ont fait disparaître les chapelets d'îles disséminés autrefois sur le parcours de la Seine en aval de l'agglomération rouennaise. Dans la commune de Rouen même, l'île Lacroix a été urbanisée. Cependant, il subsiste un chapelet d'îles dans la partie amont de la boucle de Rouen, témoin du patrimoine naturel et du corridor écologique formé par la vallée de Seine avec ses terrasses alluviales et ses îles fluviales.

Cette île présente à marée basse une ceinture constituée de bancs de vases surtout du côté opposé au chenal de navigation tandis les formations végétales rencontrées sur l'île sont originales et souvent relictuelles. Il s'agit notamment de bois alluviaux ou riverains à saule blanc (Salix alba), érable sycomore (Acer pseudoplatanus) et au très rare frêne à folioles étroites (Fraxinus angustifolia).

Dans la partie centrale de l'île se rencontre une mégaphorbiaie à tendance nitrophile prononcée avec la petite bardane (Arctium minus), la grande berce (*Heracleum spondylium*) et le liseron des haies (*Calystegia sepium*) et qui abrite l'assez rare pigamon jaune (*Thalictrum flavum*). Cette formation vire par endroits à la haute friche nitrophile à cabaret des oiseaux (*Dipsacus fullonum*). Une petite zone de type prairie mésophile est observable vers l'Est sur laquelle quelques pieds d'orge faux-seigle (*Hordeum secalinum*) ont été recensés.

Ponctuellement les secteurs bas souvent en eau qui ceinturent l'île abritent le rubanier simple (*Sparganium emersum*).

Les secteurs plus humides vers les berges accueillent en plus la rare cardamine impatiente (Cardamine impatiens).

En ceinture directe de l'île s'est développée une végétation de grand intérêt patrimonial avec dans la zone marquant la limite des marées hautes, de nombreux pieds de séneçon des marais (*Senecio paludosus*), espèce très rare et protégée en Haute-Normandie.

La localisation de l'île la soumet au régime des marées et les menaces qui pèsent sur elle sont liées aux activités périphériques (industries, dragage pour la navigation) ou à des pollutions en provenance de l'amont et véhiculées par les eaux de la Seine.

ZNIEFF 230030793 - LA MARE DES ROCHES

Cette mare est située à l'est de la forêt de Lalonde Rouvray. Comme la majorité des mares de ce massif, elle présente un intérêt écologique remarquable tant faunistique que floristique qu'il faut préserver. On notera la présence de *Ranunculus peltatus*, *Carex canescens*, *Oenanthe aquatica*...

Extrait du "Jouet du Vent" (publication du CBN Bailleul, n°24 décembre 2011). L'Élatine verticillée a été retrouvée dans cette mare en juin 2011.

Les dernières mentions connues de cette espèce en Haute-Normandie remontaient à la fin du XIXe siècle. Les flores de l'époque la signalaient alors justement en forêt de la Londe et du Rouvray, et pour le reste de la région, uniquement à Bois-Jérôme-Saint-Ouen, près de Vernon (observée une seule fois).

ZNIEFF 230030840 - LA PELOUSE SILICICOLE DU CHAMP DE COURSES

Situées sur la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, les pelouses silicicoles du champ de courses présentent une végétation tout à fait originale.

Les habitats remarquables rencontrés sur ce site sont principalement des végétations herbacées oligotrophes, acidiclines sur sols filtrants siliceux (*Violon caninae*), ainsi que des végétations annuelles xériques acidiphiles sur sols sableux (*Thero-Airion*). Ces pelouses, abritant notamment la Crassule tillée (*Crassula tillaea*) et l'Ornithope délicat (*Ornithopus perpusillus*), sont progressivement envahies par des fourrés arbustifs et notamment les fourrés à genêts à balais. Enfin, un boisement acidiphile (*Quercion roboris*) ainsi qu'une végétation de prairies mésophiles (*Lolio perennis-Plantaginion majoris*) sont également présents sur le site.



Etude Faune Flore Habitats Naturels Projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais

La faune présente sur le site n'a pas fait l'objet d'étude particulière. Cependant, des inventaires complémentaires sur ce site permettraient vraisemblablement l'observation d'espèces remarquables notamment parmi la faune invertébrée.

En périphérie immédiate de l'agglomération de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, ce site est fortement menacé par l'urbanisation.

ZNIEFF 230030837 - LA SAULAIE DU CLOS BRULÉ

Le site du Clos brûlé se présente sous la forme d'une espèce de presqu'île en bordure d'un grand plan d'eau au nord-ouest du bourg de Cléon et correspondant à une ancienne carrière réaménagée.

Les habitats rencontrés sont constitués d'une saulaie, d'une frange des bords boisés et d'une petite phragmitaie.

La saulaie à saule blanc (Salix alba) occupe l'essentiel de la zone et est inondable selon le niveau dans le plan d'eau.

C'est sur la bordure de la saulaie que s'est développée une population de prêle géante (*Equisetum telmateia*) accompagné de la laîche hérissée (*Carex hirta*) et du jonc glauque (*Juncus inflexus*).

La faune n'a pas fait l'objet d'inventaires spécifiques.

Le site est un milieu très artificiel issu des réaménagements après exploitation. La frange boisée où sont les prêles tend à se faire fortement envahir par l'ortie (*Urtica dioica*) et la tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*) formant alors une friche nitrophile.

ZNIEFF 230030839 - LE BRAS MORT DE FRENEUSE

Ce bras mort se situe sur la commune de Freneuse, dont il délimite l'Ile du même nom. Depuis le comblement de sa partie amont, celui-ci n'est alimenté que par l'aval, et plus rarement, lors de fortes crues, par l'amont. Il est soumis aux fluctuations des niveaux de la Seine dues au cycle des marées. À l'exception d'une zone remblayée au niveau de l'église, à l'est du pont, les limites de ce bras mort sont encore bien définies par des berges.

La partie à l'aval du pont est essentiellement constituée de vase. La végétation se développe principalement dans la partie en amont du pont. C'est d'ailleurs à ce niveau que l'on peut observer une très belle station d'une plante rare typique des substrats vaseux : le butome en ombelle (*Butomus ombellatus*).

Cette station s'étend de 50 mètres en aval du pont jusqu'aux remblais situés à l'Est, environ 2 000 pieds ont été comptés. On peut également observer le chanvre d'eau (*Bidens frondosa*) qui est peu commun dans la région. Le caractère humide se caractérise par la présence de l'iris des marais (*Iris pseudacorus*), du plantain d'eau (*Alisma plantago aquatica*) ou du rubanier (*Sparganium erectum*). Des traces d'atterrissement s'observent déjà dans cette zone avec la présence de la baldingère (Phalaris arundinacea) et de la massette (*Typha angustifolia*). Ce caractère est plus marqué dans la partie amont du remblai avec l'apparition du saule blanc (*Salix alba*). Les berges sont surtout envahies au printemps par une végétation nitrophile : l'armoise commune (*Artemisia vulgaris*), L'épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*) ou l'ortie (*Urtica dioca*).

Cette richesse du sol est également favorable à l'aristoloche (*Aristolochia clematitis*) dont quelques pieds ont été observés en bord de Seine entre les deux ouvertures du bras mort. Le haut des berges est surtout marqué par la présence d'une végétation arbustive ou arborée très favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux. Cette strate se densifie d'aval en amont. Elle est composée principalement de saule blanc (*Salix alba*), d'aulne blanc (*Alnus incana*) et de frêne (*Fraxinus excelsior*).

Ce sont 61 espèces d'oiseaux qui ont été rencontrées sur le bras mort ou à proximité, la plupart sont communs. On rencontre néanmoins quelques fauvettes paludicoles peu communes dans la région : la rousserolle effarvatte (Acrocephalus scirpaceus) typique des roseaux, la bouscarle de Cetti (Cettia cetti) et la rousserolle verderolle (Acrocephalus palustris) apparaissant avec le développement de broussailles. Toute cette zone est rythmée au printemps par le chant puissant du rossignol philomèle (Turdus megarhynchos).



On peut observer, dans la partie avale, quelques oiseaux d'eau comme le grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) ou le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) qui viennent se nourrir. Exceptionnellement, on peut observer le harle piette (*Mergus albellus*) qui est un hivernant rare dans la région. Notons également que ce site a été choisi pour réaliser une introduction de pélodytes ponctués (*Pelodytes punctatus*) et de crapauds calamite (*Bufo calamita*) capturés dans l'enceinte destinée à la réalisation de Port 2000.

Les différents remblais effectués en amont du bras ont accéléré la sédimentation et l'envasement dans la partie avale. Ce bras subit donc un atterrissement qui entraînera à moyen terme la disparition des espèces hygrophiles et donc du butome en ombelle. Les projets de réouverture de ce bras ne se sont pas concrétisés.

La pollution métallique due aux sédiments de la Seine peut être également un facteur d'appauvrissement de la faune. Les remblais anciens d'origines douteuses pourraient aussi être un facteur de pollution. De plus, il existe une pression agricole très forte tout autour du site. Actuellement, la commune mène un projet de réouverture du milieu afin de valoriser les paysages.

ZNIEFF 230009239 - LE COTEAU DE FRENEUSE

Cette zone est constituée de deux ensembles calcaires. Le premier se situe à l'est du bourg de Freneuse et en partie sur la commune de Sotteville-sous-le-Val. Il comprend un coteau exposé Sud et le Bois du Val dont la lisière marque la limite nord de la zone. Les limites ouest et sud correspondent respectivement à l'A13 et à la D92. Le second ensemble est situé sur le plateau et est légèrement exposé au Nord sur le lieu-dit la Croix Brisée. Il est limité au sud par la D292, au nord par des bosquets, à l'Est par des habitations et à l'Ouest par un chemin rural descendant vers Tourville-la-Rivière.

Les milieux observés sont des pelouses calcaires pâturées, fauchées ou laissées à l'abandon (essentiellement sur le coteau), ces dernières sont envahies par le brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), puis par des fourrés dans des stades plus âgés. Le Bois du Val, très diversifié sur un substratum calcaire, est composé de hêtre (*Fagus sylvatica*), de chêne rouvre (*Quercus robus*), d'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et de tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*).

L'atout principal de ce site est sa richesse botanique et les très nombreuses orchidées observées tant en quantité qu'en diversité. On rencontre en lisière des parties boisées des orchidées assez rares à peu communes : la céphalantère pâle (*Cephalantera damasonium*), l'épipactis brun-rouge (*Epipactis atrorubens*) protégé régionalement, l'orchis verdâtre (*Platanthera chlorantha*) ou la néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*). La rare ophrys araignée (*Ophrys spegodes sphegodes*) s'observe au niveau de zones plus ouvertes souvent accompagnée des peu communes ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), ophrys abeille (*Ophrys apifera*), gymnadenie moucheron (*Gymnademnia conopsea*), orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) et orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*). Ces deux dernières espèces s'observant sur de nombreux talus dans toute la commune.

La zone de plateau se caractérise surtout par la présence du rare rhinanthe velu (*Rhinanthus alectolophorus*) et d'une plante parasite très rare : l'orobanche giroflée (*Orobanche cariophyllacea*). Celle-ci est disséminée un peu partout dans les prairies de fauche ou de pâturage extensif. Quelques pieds de saxifrage granulé (*Saxifraga granulata*) et de véronique germandrée (*Veronica teucrium*) ont été observés le long de la D292.

Ce site présente un intérêt orthoptérique non négligeable avec la présence de la mante religieuse (*Mantis religiosa*) qui est strictement inféodée aux coteaux thermophiles de la Seine et de l'Eure, et du criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*). Parmi l'avifaune, il faudra surtout noter la présence de la locustelle tachetée (*Locustella naevia*) et du traquet pâtre (*Saxicola torquata*), tous deux des nicheurs peu communs.

Plusieurs menaces pèsent actuellement sur ce coteau de Freneuse. Bien que le site présente encore de nombreuses zones ouvertes, on constate une fermeture progressive du milieu qui est très défavorable à de nombreuses orchidées. La réouverture de certaines zones par fauche puis pâturage semble urgente.



Etude Faune Flore Habitats Naturels Projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais

L'urbanisation est une très forte menace, pratiquement l'ensemble du bas coteau à actuellement disparu, l'inscription de ces zones remarquables au PLU est indispensable. Enfin le Bois du Val présente quelques décharges sauvages liées à la proximité de la ville.

ZNIEFF 230000801 - LE COTEAU D'ORIVAL

Cette zone constitue un ensemble exceptionnel de milieux calcicoles. Elle est constituée d'un ensemble de falaises et de coteaux façonnés par une série d'effondrement de ces falaises.

Cette zone abrite une mosaïque variée d'habitats calcicoles : on y trouve des pelouses sèches à orchidées, dont certaines dans un excellent état de conservation et abritant une grande diversité aussi bien floristique que faunistique, des pelouses calcaires karstiques, formations pionnières dans des cuvettes tapissées d'humus dans les roches calcaires et abritant des espèces très xérophiles comme les orpins (Sedum sp.), des landes sèches à genévrier commun (Juniperus communis) des éboulis et des bois calcicoles abritant notamment du chêne pubescent (Quercus pubescens).

Cet ensemble de milieux variés abrite une flore d'un intérêt patrimonial exceptionnel avec notamment 20 espèces végétales exceptionnelles à très rare pour la Haute-Normandie comme l'acéras homme-pendu (*Aceras anthropophorum*), la bugrane épineuse (*Ononis spinosa*), l'ophrys noir (*Ophrys incubacea*), l'ophrys d'Alberti (*Ophrys X albertiana*), l'orchis de Beyrich (*Orchis X beyrichii*), l'orobanche élevé (Orobanche major) ou le nerprun alaterne (*Rhamnus alaternus*). Au total, 60 espèces végétales déterminantes ont été inventoriées sur cette zone.

La faune présente également un fort intérêt patrimonial avec 11 espèces déterminantes inventoriées et notamment le soufré (*Colias hyale*), lépidoptère exceptionnel en Haute-Normandie, le conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), orthoptère exceptionnel pour la Haute-Normandie. Il est à noter également la présence de la mante religieuse (*Mantis religiosa*) et du faucon hobereau (*Falco subuteo*).

ZNIEFF 230030833 - LES ÎLES DURAND ET SAINTE-CATHERINE

Le site est constitué de la réunion des îles Durand et Sainte-Catherine en un seul ensemble sur les communes de Cléon et de Tourville-la-Rivière.

Elles se situent dans un contexte où le développement des activités industrielles portuaires et les aménagements réalisés pour la navigation fluviale ont fait disparaître les chapelets d'îles disséminés autrefois sur le parcours de la Seine en aval de l'agglomération rouennaise. Dans la commune de Rouen même, l'île Lacroix a été urbanisée. Cependant, il subsiste un chapelet d'îles dans la partie amont de la boucle de Rouen, témoin du patrimoine naturel et du corridor écologique formé par la vallée de Seine avec ses terrasses alluviales et ses îles fluviales.

Ces îles présentent à marée basse une ceinture constituée de bancs de vases surtout du côté opposé au chenal de navigation tandis les formations végétales rencontrées sur les îles sont originales et souvent relictuelles.

Il s'agit notamment de bois alluviaux ou riverains à saule blanc (*Salix alba*), érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et au très rare frêne à folioles étroites (*Fraxinus angustifolia*).

Dans la partie centrale de l'île Durand se rencontre une mégaphorbiaie à tendance nitrophile prononcée avec la petite bardane (*Arctium minus*), la grande berce (*Heracleum spondylium*) et le liseron des haies (*Calystegia sepium*) et qui abrite l'assez rare pigamon jaune (*Thalictrum flavum*). Sur l'île Sainte-Catherine, une vaste zone de prairie mésophile occupe la partie centrale est sur laquelle quelques pieds d'orge faux-seigle (*Hordeum secalinum*) ont été recensés.

Ponctuellement les secteurs bas souvent en eau qui ceinturent les îles abritent la sagittaire flèche d'eau (Sagittaria sagittifolia) et le rubanier simple (Sparganium emersum).

La localisation des îles les soumet au régime des marées et les menaces qui pèsent sur elles sont liées aux activités périphériques (industries, dragage pour la navigation) ou à des pollutions en provenance de l'amont et véhiculées par les eaux de la Seine.



ZNIEFF 230030841 - L'ILE DU NOYER

Ce secteur de bras mort séparait l'Ile au noyer du reste de la partie sud-ouest de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Ses deux extrémités ont été remblayées et les écoulements d'eau sont favorisés par une buse installée dans sa partie ouest.

Ce site est constitué principalement de prairies pâturées, une majorité de jardins ouvriers l'entourent et sa limite nord est définie par un autre bras mort en phase de comblement. La nappe alluviale de la Seine influence cette et lors de fortes crues de cette dernière, toutes les pâtures sont inondées. En général, le site se montre complètement asséché entre juin et septembre. Les prairies hygrophiles s'avèrent localisées au centre du site, le point le plus bas étant situé à proximité de vieux saules têtards. En été, elles sont pâturées par des chevaux. Les prairies mésophiles entourent les zones les plus humides, elles sont pâturées par des bovins ou ovins ou sont fauchées. Une friche prairiale se développe à proximité d'une serre à la suite de l'abandon de celle-ci. Différents types de haies s'observent sur le site : des haies de vieux saules têtards, des arbres de haut jet de frêne ou de saule blanc en bordure du bras mort en eau et les prairies ou les jardins sont délimités par des haies arbustives de sureaux.

L'intérêt du site est multiple. Il accueille, entre autres, l'une des espèces de batraciens les plus rares de Normandie et constitue ainsi la troisième station à pélodyte ponctué (*Pelodytes ponctatus*) en Haute-Normandie. Un maximum de 20 chanteurs a pu être répertorié en 2001, cependant la reproduction n'a pas pu être prouvée d'une manière certaine. Cette population est donc très fragile, d'autant plus que nous ne connaissons pas d'autre population proche. On rencontre également le triton vulgaire (*Triturus vulgaris*) et la grenouille rieuse (*Rana ridibunda*) qui est peu commune. Les jardins ouvriers et la serre ont probablement un rôle non négligeable lors de l'hivernage de ces espèces. Parmi la quarantaine d'espèces d'oiseaux recensée, il faut souligner la présence du martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) qui est inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et du cygne tuberculé (*Cygnus olor*) qui est un nicheur peu commun dans la région.

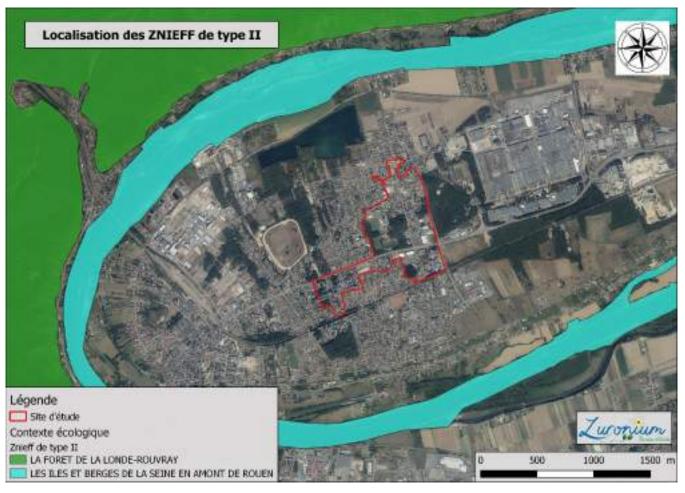
Cette zone est également la seule frayère à brochet (*Esox lucius*) de la Seine dans la région. Au niveau des insectes, plusieurs lépidoptères inféodés aux zones humides se rencontrent : le halias du saule (*Earias chlorana*) et *Calophasia lunula* sont deux espèces rares, *Megalnola albula, Holplodrina blanda* et la confuse (*Macdunnoughia confusa*) sont, quant à eux, assez rares. L'hydrocampe de la stratiote (*Parapoynx stratiotata*) est une espèce au statut indéterminé et dont la chenille vit complètement immerger entre les feuilles de diverses plantes aquatiques.

L'intérêt botanique n'est pas du tout négligeable non plus. Dans les parties les plus humides se développe un cortège de végétaux hygrophiles dont certains sont rares en Haute-Normandie. La passerage à large feuille (Lepidium latifolium) envahit le site à partir d'avril, ensuite vient la rorripe amphibie (Rorripa amphibia), le plantain d'eau à feuilles lancéolées (Alisma lanceolatum), la galinsoge à petites feuilles (Galinsoga parviflora) et l'œnanthe aquatique (Œnantha aquatica) accompagné pas un cortège classique de ce type de milieu. On peut également observer une quarantaine de pieds de butomes en ombelle (Butomus umbellatus) qui est typique des étangs des prairies alluvionnaires. Moins de diversité végétale est observée au niveau des prairies mésophiles qui sont caractérisées par une strate herbacée dense. On note une plante très rare dans ce cortège : le rhinanthe velu (Rhinantus alectorolophus ssp. buccalis var. arvensis), cette espèce calcicole est plutôt typique de mésobromion.

Les dangers qui pèsent sur ce site sont de deux ordres. La pollution de la Seine et les produits phytosanitaires utilisés dans les jardins ouvriers peuvent avoir des conséquences graves sur la faune. La fermeture du bras mort accélère l'atterrissement naturel de la zone et une partie des poissons sont piégés lors de la décrue. L'absence de preuve de reproduction du pélodyte ponctué ces trois dernières années est inquiétante, d'autant plus que la population est petite.

Un projet de mise en arrêté de biotope est en cours de réalisation en partenariat avec la Fédération des pêcheurs. L'objectif principal étant d'améliorer la frayère à brochet. Des travaux devraient être entrepris en faveur du pélodyte par la création de mares.





I.C.2.a.ii ZNIEFF de type II

Figure 10. Localisation des ZNIEFF de type II par rapport au site d'étude

La zone d'étude n'est comprise dans aucune ZNIEFF de type II. Cependant, deux ZNIEFF de type II sont présentes à proximité :

- Le foret de la Londe-Rouvray,
- Les îles et berges de la Seine en amont de Rouen.

Compte tenu du nombre de ZNIEFF de type II présent à proximité et de leurs distances, les enjeux liés au site d'étude sont jugés faibles.

ZNIEFF 230009241 - LA FORÊT DE LA LONDE-ROUVRAY

Cette vaste ZNIEFF comprend l'ensemble du massif domanial de La Londe-Rouvray (5229 ha), les forêts départementales du Madrillet et du Bois des Pères, ainsi que des bois privés ou communaux (surtout situés sur la commune d'Orival). Elle s'étend sur les rebords du plateau du Roumois et sur le lobe convexe de la boucle de la Seine, incluant sur ses marges centrales, les falaises crayeuses d'Orival et les coteaux de Moulineaux. Bien qu'elle subisse une pression anthropique très forte (notamment un morcellement important dû aux infrastructures), cette ZNIEFF témoigne d'un grand intérêt écologique. Les substrats, les sols, les expositions, les habitats forestiers et prairiaux, la flore et la faune qui la caractérisent, présentent une grande diversité et parfois, une richesse exceptionnelle. L'altitude varie de 35m à 140m. Globalement pour l'ensemble du massif, la proportion des essences représentant le couvert végétal, est plus équilibrée que dans la plupart d'autres massifs seinomarins (dans lesquels domine le Hêtre) : Chêne 30%, Hêtre 29 %, Pin sylvestre 12 %, Autres feuillus et Charme 15 %.

À l'Est, les forêts du Rouvray et du Madrillet s'étendent sur les hautes terrasses alluviales de la Seine ; le substrat sablo-graveleux donne des sols filtrants, podzoliques. Jusqu'au 18e siècle, les chênes rouvres (d'où l'étymologie



de Rouvray) ou sessiles, sont tellement exploités que la forêt n'existe quasiment plus au profit de landes. À partir du 19e siècle, la sylviculture va permettre le reboisement, surtout par des plantations de pins, mais celles-ci seront victimes de nombreux incendies. Outre des peuplements de feuillus acidiphiles préservés ou reconstitués (chênaie sessiliflore, chênaie [Chêne rouge]-châtaigneraie, bétulaie), cette forêt abrite quelques habitats ponctuels remarquables, classés en ZNIEFF de type I. Il s'agit de pelouses silicicoles à végétation annuelle rare ou exceptionnelle (Ornithope délicat, Canche caryophyllée, Nard raide), de clairières et de landes (à Callune, Fougère aigle, Genêt) abritant le Lézard agile, l'Engoulevent d'Europe, des orthoptères rares (criquets, sauterelles), des mares (à Utriculaire citrine, Stratiote faux-aloès - plantes protégées, Potamot nageant, et Tritons palmé, ponctué, alpestre et crêté, Crapaud calamite). Mais ce patrimoine naturel est en survie, localisé en limites nord de la forêt domaniale et Sud du Madrillet, confronté à une forte pression urbaine.

La forêt de La Londe s'étend sur le plateau entaillé par une grande et profonde vallée sèche orientée d'ouest en est, ramifiée en divers petits vallons secs perpendiculaires et s'ouvrant sur la Seine à Orival. Les formations superficielles sont variables, classées en deux grandes catégories : les limons en place sur le plateau et colluvionnés dans les vallons, les argiles à silex (issues de l'altération de la craie, et en mélange avec plus ou moins de limons) sur le plateau et les versants. Les assises crayeuses affleurent en limites centrales, sur les coteaux de Moulineaux au nord, d'Orival, au Sud. Les trois grands types d'habitats forestiers présents sont la hêtraie-chênaie acidiphile à Houx, la hêtraie-chênaie mésotrophe à Jacinthe des bois et sur les versants, la hêtraie-chênaie neutrophile à calcicole à Daphné lauréole avec notamment le Buis, la Céphalanthère à grandes fleurs, la Mélitte à feuilles de Mélisse, le Cynoglosse diaphane (exceptionnel), le Maïanthème à deux feuilles (exceptionnel et protégé). De nombreuses mares sont présentes et certaines ont un intérêt patrimonial abritant une flore remarquable (à Laîche blanchâtre, Laîche vésiculeuse, Laîche déprimée, Utriculaire citrine, Renoncule peltée, Oenanthe aquatique, etc.). En divers endroits, des cavités abritent des chauves-souris, espèces en régression.

Vingt-trois ZNIEFF de type I ont été définies dans ce massif. Pour une dizaine d'entre elles, il s'agit de mares dont l'intérêt écologique est élevé, tant d'un point de vue floristique (végétation aquatique et amphibie particulière) que faunistique (accueil, zone de reproduction, zone de nourrissage d'invertébrés, de batraciens, d'oiseaux, de mammifères).

L'intérêt écologique particulier des Roches d'Orival a permis la création en 1988 par l'Office National des Forêts, de la Réserve Biologique Dirigée d'Orival. En effet, ce site offre une grande variété d'habitats calcicole, déterminée par les affleurements de craie et une exposition Sud remarquable : mosaïque de pelouses (à orchidées, à orpins), landes à Genévrier, fourrés, lisières thermophiles et chênaies-hêtraies (avec le Chêne pubescent). Le site abrite une extraordinaire diversité d'espèces d'orchidées, dont une dizaine sont exceptionnelles ou très rares et légalement protégées. La faune inféodée aux habitats chauds et secs, est particulièrement bien représentée (orthoptères, dictyoptères, lépidoptères, reptiles, oiseaux, chauves-souris) et comporte des espèces exceptionnelles. Depuis 1995, le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie y mène une gestion conservatoire par pâturage extensif et fauchage.

La présence d'habitats d'intérêt européen (hêtraie-chênaie acidiphile à houx 91.20, hêtraie-chênaie neutrophile à mésoacidiphile à Jacinthe des bois 91.30-3, hêtraies-chênaies calcicoles atlantiques à Lauréole 91.30-2) et d'espèces d'intérêt communautaire (chiroptères) ont permis la désignation de deux parties du massif forestier dans les sites d'importance communautaire n°FR2300123 « Boucles de la Seine aval » et n°FR2300125 « Boucles de la Seine amont, coteaux d'Orival », du réseau Natura 2000.

Par les décrets du 18 mars 1993 et du 14 septembre 2006, une grande partie du massif (2892 ha) est classée en Forêt de protection. Les objectifs de ce statut fort sont de garantir le maintien de la forêt pour :

- Le bien-être des populations riveraines : rôle récréatif, rôle éducatif, rôle pour la santé, rôle paysager.
- La protection de l'environnement et des équilibres naturels, écologiques et climatiques: la conservation des sols, la préservation de la faune et de la flore, la lutte contre les incendies par l'installation de peuplements feuillus aussi résistants que possible au feu, le reboisement expérimental, la reconstitution d'un paysage forestier.



ZNIEFF 230031154 - LES ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN

Cette grande ZNIEFF s'étend sur les 2 départements, sur un linéaire de près de 90 km. Elle englobe les îles de la Seine à l'aval de Rouen depuis les communes de Belbeuf et St Étienne du Rouvray jusqu'à la commune de Vernon, limite régionale.

Son emprise concerne principalement le lit mineur du fleuve, les îles (souvent classées en ZNIEFF de type I) et les bras morts ainsi que les berges, principalement aux abords immédiats du lit.

La Seine constitue un des grands fleuves d'Europe occidentale et possède à ce titre un potentiel remarquable de biodiversité de milieux aquatiques et rivulaires, par ailleurs, la capacité d'échange et de transferts - hydriques, biologiques et énergétiques - que représente un tel fleuve lui confère un rôle écologique potentiel de premier ordre.

L'importance socio-économique de son bassin versant lui a valu depuis très longtemps une forte domestication avec de nombreux aménagements destinés à limiter les inondations et améliorer la navigation, et l'existence de nombreuses pressions polluantes, urbaines, industrielles et agricoles. Malgré cette influence anthropique, la Seine possède encore des milieux naturels aquatiques et rivulaires dignes d'intérêt, notamment au niveau des îles.

Les milieux rivulaires concernés par la ZNIEFF se développent sur les alluvions récentes, argilo-limoneuses. L'influence des marées est forte jusqu'au barrage de Poses qui limite la zone "estuarienne" du fleuve.

Dans les secteurs non endigués -îles et bras secondaires principalement - les végétations présentent typiquement une zonation composée de 3 types de milieux de haut intérêt patrimonial :

- 1) les milieux aquatiques et les vasières : particulièrement développé en aval du barrage de Poses, ces milieux présentent des habitats d'intérêt communautaire (estuaire, rivière à berges vaseuses, herbiers aquatiques) avec des espèces remarquables comme le Scirpe triquète (Schoenoplectus triqueter), espèce protégée en haute Normandie
- 2) les groupements de hautes herbes du bord des eaux : roselières et mégaphorbiaies qui se développent assez largement sur les berges non endiguées et présentent également des espèces patrimoniales comme le sénéçon des marais (*Senecio paludosus*), espèce protégée, la cuscute d'Europe (*Cuscuta europaea*) ou le pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) ;
- 3) les boisements alluviaux : milieux relictuels par rapport aux boisements naturels qui devaient exister historiquement, ces boisements se limitent souvent à des formations rivulaires à base de saules et de rares peupliers noirs. Régulièrement inondée, cette forêt alluviale dite de bois tendre est rarement doublée dans les secteurs plus élevés par une forêt alluviale dite de bois dur constituée de chênes pédonculés, de frênes et d'ormes. Ce type de forêt, spécifique des grandes vallées, possède un grand intérêt patrimonial, elle est malheureusement très limitée en vallée de Seine et souvent dégradée par le développement d'espèces non alluviales comme l'érable sycomore.

Par ailleurs, la partie centrale des îles autrefois pâturée est aujourd'hui souvent laissée à l'abandon quand l'accès y est difficile, ou mise en culture.

Les annexes aquatiques à eau stagnante sont souvent envahies par la jussie (*Ludwigia grandiflora*), espèce invasive très vigoureuse.

Du point de vue faunistique, l'intérêt de la ZNIEFF réside surtout dans sa potentialité d'accueil pour les oiseaux. Les îles, en particulier, constituent des zones refuges sans mammifères prédateurs susceptibles d'accueillir les oiseaux en migration tandis que les milieux rivulaires, sont particulièrement attractifs pour de nombreuses espèces d'oiseaux (martin-pêcheur, hérons...).



I.C.3 Zones humides

Une cartographie des zones humides est présente à l'échelle de la région Normandie. Il s'agit ici d'un outil de connaissance du patrimoine naturel. En effet, la méthodologie de construction de cette cartographie n'est pas basée sur les critères de définition des zones humides tels qu'ils sont définis dans Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Cependant, le résultat obtenu est suffisamment fiable et précis pour constituer un outil important d'aide à la connaissance.

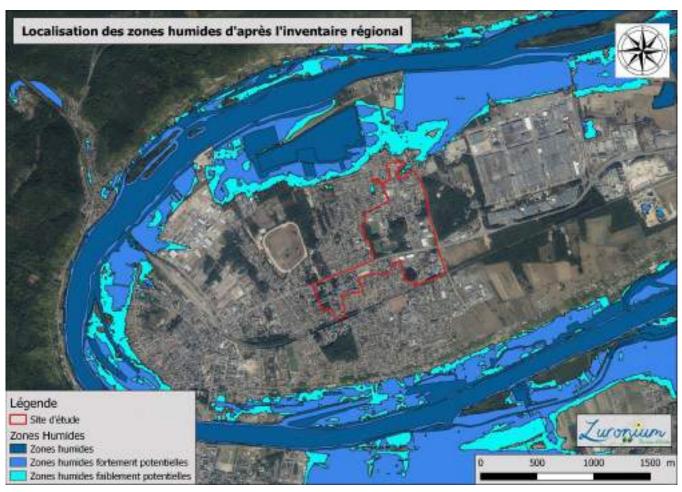


Figure 11. Localisation des zones humides par rapport au site d'étude

Le site d'étude n'est concerné par aucune zone humide même faiblement potentielle. Il est tout de même important de souligner que des zones humides sont présentes à proximité du site d'étude. Celles-ci sont liées à la présence de la Seine.

Les enjeux du site d'étude vis-à-vis des zones humides sont donc faibles.

I.C.4 Schéma Régional de Cohérence Écologique

<u>Rappel</u>: « I - La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.



À cette fin, ces trames contribuent à :

- 1° Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- 2° Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- 3° Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- 4° Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- 5° Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages :
- 6° Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

II - La trame verte comprend :

- 1° Tout ou partie des espaces protégés au titre du présent livre et du titre ler du livre IV ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité;
- 2° Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1°;
- 3° Les surfaces mentionnées au I de l'article L. 211-14.

III - La trame bleue comprend :

- 1° Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17;
- 2° Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3;
- 3° Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité et non visées aux 1° ou 2° du présent III.

IV. - Les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou zones humides mentionnées respectivement aux 1° et 2° du II et aux 2° et 3° du III du présent article sont identifiés lors de l'élaboration des schémas mentionnés à l'article L. 371-3.

V. - La trame verte et la trame bleue sont notamment mises en œuvre au moyen d'outils d'aménagement visés aux articles L. 371-2 et L. 371-3. (Art.L.371-1 du Code de l'Environnement). »

Un document-cadre intitulé « Schéma Régional de Cohérence écologique » est élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la région et l'État [...]. Le Schéma Régional de cohérence écologique prend en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques mentionnées à l'article L.371-2 du Code de l'Environnement. (Art.371-3 du code de l'environnement).

Les corridors écologiques assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité. Ils permettent la circulation des flux d'espèces et de gènes vitaux pour la survie des populations et leur évolution.

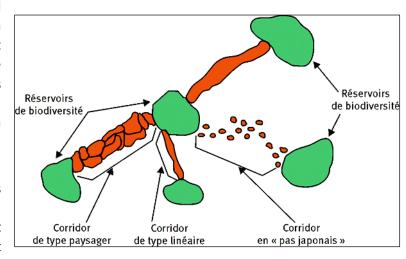


Figure 12. Extrait du SRCE Rhône-Alpes, octobre 2013



RAPPEL: L'échelle du SRCE ne permet pas de travailler à une échelle inférieure au 25 000e. Pour l'échelle d'un projet, le SRCE doit être considéré comme un document d'information permettant d'appréhender le rôle de la zone d'étude dans le fonctionnement du Réseau Écologique Régional. À l'échelle d'un projet, seuls des inventaires peuvent permettre d'apprécier le rôle du site d'étude dans le réseau écologique local.

En Haute-Normandie, le SRCE a été adopté le 18 novembre 2014.

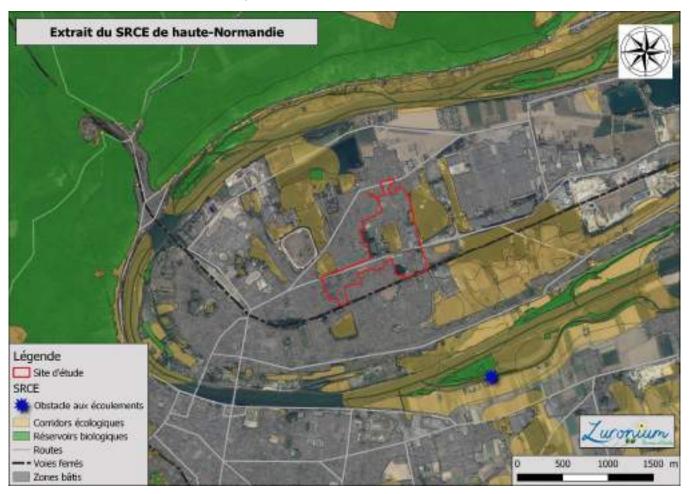


Figure 13. Extrait du SRCE au niveau de la zone d'étude

En ce qui concerne le SRCE de Haute-Normandie, il est possible de mettre en évidence le caractère très urbanisé du site d'étude. En effet, celui-ci se trouve au sein d'une zone bâtie de surface importante qui s'inscrit sur la majorité du méandre de Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

La Seine qui contourne le site d'étude constitue un corridor majeur au niveau local. Au centre du méandre, les secteurs favorables qui peuvent servir de corridors écologiques sont beaucoup plus rares. Un secteur de faible surface est identifié au sein du site d'étude. Ce secteur correspond au boisement en partie est du complexe sportif Micheline Ostermeyer.

Enfin, en partie nord, un réservoir biologique important est présent de l'autre côté de la Seine. Il s'agit de la forêt de la Londe-Rouvray. Ce réservoir abrite également des sites remarquables comme la falaise d'Orival ou la mare des roches.

Ainsi, compte tenu de ces éléments, les enjeux liés au SRCE sont jugés faibles au niveau du site d'étude compte tenu du caractère très urbanisé du secteur.



I.C.5 Trame noire

La notion de « trame noire » a fait son apparition depuis quelques années, s'ajoutant à celle de « trame verte et bleue » déjà bien connue. L'objectif est de limiter la dégradation et la fragmentation des habitats dues à l'éclairage artificiel par l'intermédiaire d'un réseau écologique formé de réservoirs et de corridors propices à la biodiversité nocturne.

En effet, par un pouvoir d'attraction ou de répulsion selon les espèces, la lumière artificielle nocturne perturbe les déplacements de la faune. Ce phénomène se répercute à l'échelle des populations et des répartitions d'espèces : certaines étant inévitablement désorienté vers des pièges écologiques, et d'autres voyant leur habitat se dégrader ou disparaître. Depuis peu, il est également démontré que l'éclairage nocturne peut constituer des zones infranchissables pour certains animaux à l'échelle d'un paysage, occasionnant ainsi une fragmentation des populations. Elle a donc potentiellement des effets sur les services rendus par les écosystèmes. Elle désynchronise aussi les horloges biologiques chez la faune et la flore. Ainsi, elle touche tous les groupes biologiques et tous les milieux (terrestres, aquatiques, marins...).

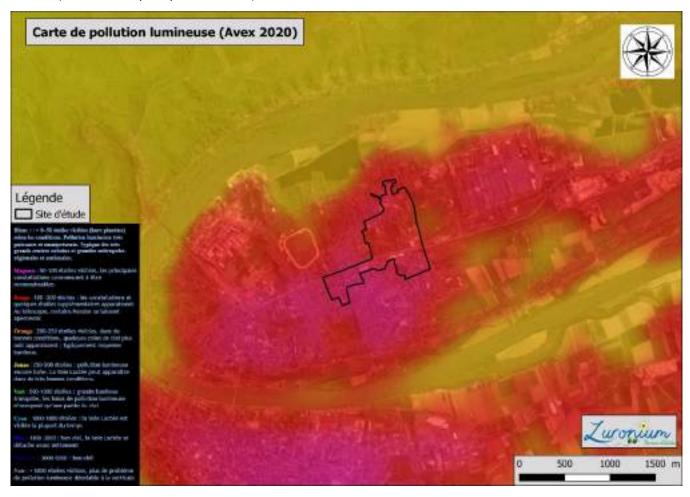


Figure 14. Extrait de la trame noire au niveau de la zone d'étude (AVEX, 2020)

En ce qui concerne la trame noire, la zone d'étude se situe dans un contexte très impacté par la pollution lumineuse du fait de sa position dans la métropole de Rouen. La position du site d'étude dans le centre-bourg de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf accentue encore l'importance de cette pollution.

Au nord, la forêt de la Londe-Rouvray au nord apparait comme moins impactée par la pollution lumineuse. La Seine constitue également un corridor local pour les espèces lucifuges même si la proximité des agglomérations de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Elbeuf de part et d'autre de la Seine constitue une rupture dans ce corridor.



I.C.6 Synthèse du contexte écologique

Tableau 1 : Synthèse du contexte écologique

Zonages	Analyse	Incidence(s) possible(s)	Degré de sensibilité
PNR	Le PNR le plus proche se trouve à 6 km au nord- ouest. Il s'agit du parc naturel régional des boucles de la Seine Normande	Aucune incidence sur le zonage	Faible
RNN	La RNN la plus proche se trouve à 40 km au nord- ouest. Il s'agit du marais Vernier	Aucune incidence sur le zonage	Nul
RNR	La RNR la plus proche se trouve à 50 km au nord- est. Il s'agit de la RNR de Larris et tourbières de Saint-Pierre-des-Champs	Aucune incidence sur le zonage	Nul
APPB	Deux APPB sont présents à moins de deux kilomètres du site d'étude	Incidence possible sur les populations d'espèces visées	Modéré
Réserve biologique	Une réserve biologique dirigée se trouve à 1.5 km au nord, sur l'autre rive de la Seine	Incidence possible sur les populations d'espèces visées	Faible
ZSC	Trois ZSC sont présents à moins de 2 km du site d'étude.	Incidence possible sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire	Modéré
ZPS	Deux ZPS se trouvent à moins de 6 km du site d'étude.	Incidence possible sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire	Modéré
ZNIEFF I	Neuf ZNIEFF de type I sont présentes à proximité directe du site d'étude.	Incidence possible sur les populations d'espèces déterminantes	Modéré
ZNIEFF II	Deux ZNIEFF de type II sont présentes à proximité directe du site d'étude.	Incidence possible sur les populations d'espèces déterminantes	Faible
Zone humide	Absence de zones humides même faiblement potentielles sur le site d'étude.	Présence de petites zones humides non détectées dans l'inventaire régional	Faible
SRCE	Le site d'étude se trouve dans un contexte très urbanisé.	-	Faible
Trame noire	Le site d'étude se trouve dans un secteur déjà très impacté par la pollution lumineuse.	-	Faible

Ainsi, il est possible de conclure que le site d'étude se trouve dans un contexte très urbanisé qui présente globalement des enjeux faibles au niveau de la biodiversité. Les principaux enjeux identifiés sont liés à des secteurs remarquables présents à proximité, au niveau du cours de la Seine et de la forêt de la Londe-Rouvray.



I.D Analyse des données bibliographiques

I.D.1 Données floristiques

Les données floristiques analysées sont issues dans la base donnée du conservatoire botanique national de Bailleul à l'échelle des communes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

La synthèse des données floristiques est présentée commune par commune dans les tableaux suivants.

Tableau 2 : Synthèse des données floristiques sur la commune de Cléon

Nombre d'espèces	Richesse spécifique	DHFF An II	PN	PHN	LR Haute- Normandie	Espèces ZNIEFF	Espèce	s invasives
	Specifique	All II			Normandie	ZNIEFF	Avérées	Potentielles
Toutes dates confondues	400		•	•	18	49	8	2
Non revues depuis 2000	95	•	•	ı	16	34		•
Observations après 2000	305		•	•	2	15	8	2

DHFF An II: Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE dite « Habitats – Faune – Flore »

PN: Espèces inscrites à l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

PHN: Espèces inscrites à l'Arrêté du 3 avril 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Haute-Normandie complétant la liste nationale

<u>LR France</u>: Espèces présentant un statut de menace dans la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)

LR Haute-Normandie : Espèces présentant un statut de menace dans la Liste rouge de la Flore vasculaire de Haute-Normandie (2015)

Espèces ZNIEFF: Espèces déterminantes des ZNIEFF en région Haute-Normandie

Espèces invasives : Espèces invasives potentielles ou avérées en Haute-Normandie

Tableau 3 : Synthèse des données floristiques sur la commune Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Nombre d'espèces	Richesse spécifique	DHFF An II	PN	PHN	LR Haute- Normandie	Espèces ZNIEFF	Espèces invasives		
	Specifique	AIIII			Normandie	ZNIEFF	Avérées	Potentielles	
Toutes dates confondues	347	-	•	•	33	63	6	3	
Non revues depuis 2000	72	•	•	•	29	36	•	1	
Observations après 2000	275	-	-	-	4	27	6	2	

<u>DHFF An II :</u> Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE dite « Habitats – Faune – Flore »

PN: Espèces inscrites à l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

PHN: Espèces inscrites à l'Arrêté du 3 avril 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Haute-Normandie complétant la liste nationale

LR France : Espèces présentant un statut de menace dans la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)

LR Haute-Normandie : Espèces présentant un statut de menace dans la Liste rouge de la Flore vasculaire de Haute-Normandie (2015)

Espèces ZNIEFF: Espèces déterminantes des ZNIEFF en région Haute-Normandie

Espèces invasives : Espèces invasives potentielles ou avérées en Haute-Normandie

Ainsi, les communes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf présentent de nombreuses similarités à travers l'analyse des données floristiques bibliographiques. En effet, sur la richesse spécifique mis en évidence, il est possible de remarquer que près d'un quart de ces espèces n'ont pas été revues depuis 2000. Cette proportion devient encore plus importante quand on observe les données concernant les espèces menacées ou la proportion de ces espèces observées après 2000 est très faible.

Dans les deux communes concernées, aucune espèce protégée n'est identifiée dans les données bibliographiques.



Le tableau suivant présente les espèces menacées identifiées sur les communes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf après 2000.

Tableau 4 : Synthèse des espèces floristiques menacées observées après 2000

			LR Haute-	Dernière observation	
Nom scientifique TAXREF 12	Nom Français	Famille	Normandie	Saint-Aubin-Lès- Elbeuf	Cléon
Berberis vulgaris L., 1753	Epine-vinette	Berberidaceae	EN		2004
Vulpia ciliata subsp. ambigua (Le Gall) Stace & Auquier, 1978	Vulpie ambiguë	Poaceae	VU		2004
Crepis foetida L., 1753	Crépide fétide	Asteraceae	EN	2007	
Dianthus carthusianorum L., 1753	Oeillet des Chartreux	Caryophyllaceae	CR	2007	
Sium latifolium L., 1753	Berle à larges feuilles	Apiaceae	CR	2007	
Lepidium latifolium L., 1753	Passerage à feuilles larges	Brassicaceae	CR	2003	

LR Haute-Normandie : Espèces présentant un statut de menace dans la Liste rouge de la Flore vasculaire de Haute-Normandie (2015)
RE : Disparue – CR : En danger critique d'extinction – EN : En danger – VU : Vulnérable – NT : Quasi-menacée

En ce qui concerne les espèces invasives, la grande majorité de ces espèces ont été observées récemment sur les territoires des communes concernées. Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : Synthèse des espèces invasives observées après 2000

				Dernière observation		
Nom scientifique TAXREF 12	Nom Français	ais Famille		Saint-Aubin-Lès- Elbeuf	Cléon	
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Ailante	Simaroubaceae	Avérée	2007	2007	
Bidens frondosa L., 1753	Bident feuillé	Asteraceae	Avérée	2007	2007	
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David	Scrophulariaceae	Avérée	2007	2007	
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Vitaceae	Potentielle	2007	2007	
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Polygonaceae	Avérée	2007	2007	
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Fabaceae	Avérée	2007	2007	
Rumex thyrsiflorus Fingerh., 1829	Oseille à oreillettes	Polygonaceae	Potentielle	2007	2007	
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon sud-africain	Asteraceae	Avérée	2007	2007	
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise	Rosaceae	Avérée		2007	
Symphyotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé	Asteraceae	Avérée		2007	





Œillet des Chartreux et Renouée du Japon - Luronium



I.D.2 Données faunistiques

Les données bibliographiques pour la faune sont issues de la base de données Faune-Normandie de la LPO.

I.D.2.a Avifaune

Les données concernant l'avifaune mettent en évidence la présence de 121 espèces d'oiseaux recensées sur les communes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Ces 121 espèces ont été observées après 2000.

Il est important de préciser que le statut de nidification n'est pas toujours précisé. Il convient donc d'interpréter ces données avec précautions. La liste complète de ces espèces est présentée en annexe du présent rapport.



Bouvreuil pivoine Luronium

Si l'on considère les espèces nicheuses menacées en Haute-Normandie, il est possible de mettre en évidence les espèces présentées dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Espèces menacées dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de Haute-Normandie

Nom Valide TAXERF V12	Nom vernaculaire	Directive oiseaux	Protection	LR France	LR France Hivernant	LR Haute- Normandie Nicheur	LR Haute- Normandie Hivernant	Cléon	Saint- Aubin-lès- Elbeuf
Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	Ann. 2 et 3	-	VU	LC	CR	LC	2020	
Aythya ferina (Linnaeus, 1758)	Fuligule milouin	Ann. 2 et 3	-	VU	LC	CR	LC	2019	
Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	Ann. 2 et 3	-	CR	DD	CR	DD		2020
Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	Ann. 1	Art. 3	LC	NA	CR	DD	2020	
Phalacrocorax aristotelis (Linnaeus, 1760)	Cormoran huppé	-	Art. 3	LC	NA	CR	CR	2019	
Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	Ann. 1	Art. 3	LC	NA	CR	NA		2020
Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche	Ann. 1	Art. 3	LC	NA	EN	CR		2020
Cygnus olor (Gmelin, 1803)	Cygne tuberculé	Ann. 2	Art. 3	LC	NA	EN	VU	2020	2020
Larus fuscus Linnaeus, 1758	Goéland brun	Ann. 2	Art. 3	LC	LC	EN	LC		2020
Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	-	Art. 3	NT	NA	EN	NA	2020	2019
Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	-	Art. 3	VU	NA	EN	EN	2020	2020
Alauda arvensis Linnaeus, 1758	Alouette des champs	Ann. 2	-	NT	LC	VU	NT	2020	2020
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Ann. 1	Art. 3	VU	NA	VU	LC	2020	2020
Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	-	Art. 3	VU	DD	VU	DD	2020	2019
Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré	-	Art. 3	LC	NA	VU	LC	2020	2020
Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)	Fuligule morillon	Ann. 2 et 3	-	LC	NT	VU	NT	2020	
Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)	Œdicnème criard	Ann. 1	Art. 3	LC	NA	VU	NA	2017	
Columba oenas Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	Ann. 2	-	LC	NA	VU	DD	2019	2019
Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	Ann. 1	Art. 3	LC	NA	VU	VU	2020	2019
Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	Ann. 1	Art. 3	LC	NA	VU	EN	2020	2020
Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	Ann. 1	Art. 3	LC	NA	VU	EN	2019	2020
Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	-	Art. 3	LC	NA	VU	NA	2020	2020
Larus argentatus Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	Ann. 2	Art. 3	NT	NA	VU	LC	2020	2020
Larus marinus Linnaeus, 1758	Goéland marin	Ann. 2	Art. 3	LC	NA	VU	NT	2020	2020
Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Ann. 1	Art. 3	LC	NA	VU	NA		2020
Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé	-	Art. 3	LC	NA	VU	CR	2020	2020
Poecile palustris (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	-	Art. 3	LC	NA	VU	NT	2020	
Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	-	Art. 3	VU	NA	VU	NA		2019
Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	-	Art. 3	NT	NA	VU	NA		2020
Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	-	Art. 3	LC	NA	VU	VU	2020	2017
Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux	-	Art. 3	LC	NA	NT	DD	2019	2019
Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	-	Art. 3	LC	NA	NT	NA	2020	2020
Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	-	Art. 3	LC	NA	NT	NT	2020	2020
Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	-	Art. 3	EN	NA	NT	NT		2018
Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini	-	Art. 3	VU	NA	NT	DD	2019	2020
Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	-	Art. 3	LC	NA	NT	NT	2020	2020
Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Etourneau sansonnet	Ann. 2	-	LC	LC	NT	NT	2020	2020



I.D.2.b Mammifères

Les données concernant les mammifères permettent de mettre en évidence la présence de deux espèces protégées. En effet, le hérisson d'Europe a été observé sur la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf en 2020 et l'écureuil roux en 2019.

Deux autres espèces sont connues sur la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf : le lièvre d'Europe (2019) et le Ragondin (2020). Cette dernière espèce est considérée comme invasive dans la région et en France.

Sur la commune de Cléon, l'écureuil roux est également mentionné en 2020. Une autre espèce commune est également mentionnée sur la commune : le sanglier.

I.D.2.c Les amphibiens

Une seule espèce d'amphibiens est recensée sur le territoire. Il s'agit du crapaud épineux observé en 2020 sur la commune de Cléon. Il s'agit d'une espèce protégée au niveau national.

I.D.2.d Les reptiles

Des reptiles sont recensés uniquement sur la commune de Cléon. Deux espèces sont mentionnées sur la commune : l'orvet fragile et la chrysémide peinte. Ces deux espèces ont été observées en 2020.

Il existe une distinction importante entre ces deux espèces. En effet, l'orvet fragile est une espèce protégée tandis que la chrysémide peinte est considérée comme invasive.

I.D.2.e Les insectes

Sur la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, sept espèces de rhopalocères sont connues dans la bibliographie. Il ne s'agit que d'espèces communes. Ces espèces sont le citron, le machaon, le paon du jour, le petite tortue, la piéride du chou, le tircis et le vulcain.

Sur la commune de Cléon, deux espèces de rhopalocères sont connues : le vulcain et le tircis.

De plus, sur la commune de Cléon, une espèce d'orthoptère est recensée : le grillon des bois.

I.D.2.f Conclusion sur les données faunistiques

Ainsi, outre les oiseaux qui sont très bien connus sur le secteur avec de très nombreuses espèces recensées, les données concernant les autres groupes faunistiques sont plus marginales. Il est tout de même important de mettre en avant la présence de quatre espèces protégées (sans les oiseaux) : le hérisson d'Europe, l'écureuil roux, l'orvet fragile et le crapaud épineux.



Orvet fragile Luronium



II. Diagnostic du patrimoine naturel

II.A Dates de passages

Pour la réalisation de ce diagnostic écologiques, de nombreux passages ont été mis en place sur le terrain pour réaliser les investigations écologiques.

Tableau 7 : Synthèse des différentes dates de passages sur le site d'étude

Date	Nombre d'intervenant	Groupe recensées	Météo
20 juillet 2020	1	Flore vasculaire – Reptiles - Insectes	Beau temps
12 novembre 2020	1	Flore vasculaire - Mammifères	Nuageux
3 mars 2021	1	Chiroptères (gîtes potentiels) et avifaune	Nuageux
17 mars 2021	1	Avifaune - Mammifères	Beau temps
4 mai 2020	1	Avifaune et Flores vasculaire	Beau temps
15 juin 2021	1	Habitats naturels – flores vasculaire – Insectes et Avifaune	Beau temps
2 juillet 2021	1	Chiroptères – Reptiles et Flore vasculaire	Beau temps
6 juillet 2021	1	Chiroptères – Reptiles – Insectes et Flore vasculaire	Beau temps



II.B Étude des habitats naturels

II.B.1 Présentation générale

<u>Rappel</u>: Les habitats d'intérêt communautaire sont ceux qui sont inscrits à l'annexe I de la directive Européenne « Faune-Flore habitat ». Ils ne sont pas protégés, mais ont un intérêt patrimonial fort, et doivent être gérés et pris en compte s'ils sont situés dans le périmètre d'un site Natura 2000.

Les entités (espèces ou habitats) dits déterminants ZNIEFF, présentent un intérêt patrimonial régional particulier (localisation en limite d'aire de répartition, stations disjointes, stations particulièrement exceptionnelles par leurs effectifs, leur étendue ou leur état de conservation, etc.).

Un complexe écologique est un ensemble de milieux naturels, semi-naturels ou artificiels, présentant des caractéristiques communes en termes de physionomie et de conditions écologiques.

Le site d'étude se trouve dans un contexte urbain. Par conséquent, les complexes d'habitats naturels sont peu diversifiés. Ainsi sur le site d'étude, tous les habitats naturels présentent une forte influence anthropique. Cependant, pour faire une distinction, il est possible de distinguer les habitats naturels arborés et les autres milieux anthropiques.

II.B.2 Hiérarchisation des enjeux habitats naturels

La valeur patrimoniale d'un habitat naturel peut être établie en fonction de ces statuts définis à l'échelle européenne, nationale ou régionale.

Ainsi, pour évaluer les enjeux concernant les habitats naturels, nous avons utilisé l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore », les habitats déterminants de zones humides d'après l'arrêté 24 juin 2008.

Les enjeux sont ensuite définis en cinq catégories selon les critères présentés dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Méthodologie de hiérarchisation des enjeux habitats naturels

Enjeux

En violet : Enjeu très fort → Habitat d'intérêt communautaire en état de conservation bon à moyen.

En rouge: Enjeu fort → Habitat d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation.

En orange : Enjeu moyen → Habitat remarquable de zone humide.

En vert : Enjeu faible → Habitat commun présentant un cortège floristique développé.

<u>En blanc</u>: Enjeu nul → Végétation appauvrie en espèces par épandage de substances chimiques (herbicides notamment), remblais, plantations artificielles avec une strate monospécifique, etc.



II.B.3 Cartographie des habitats naturels

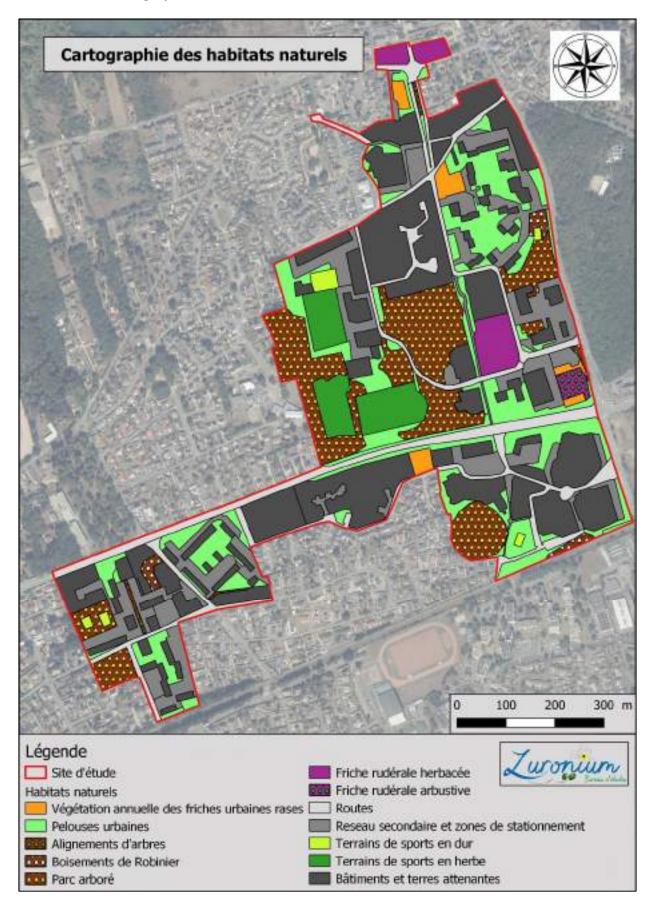


Figure 15. Cartographie des habitats naturels



II.B.4 Description des habitats naturels

II.B.4.a Les habitats naturels arborés

II.B.4.a.i Alignements d'arbres

Physionomie et écologie

Ce groupement correspond aux alignements d'arbres plantés à des fins ornementales. Ils peuvent présenter des physionomies très différentes en fonction de leur mode de taille.

Plantes indicatrices et accompagnatrices

Il n'existe pas d'espèces indicatrices de ce type d'habitats. Sur le site, il est possible d'observer des alignements de platanes (*Platanus x hispanica*) ou de Tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*).

Correspondance typologique

Code CORINE : 84.1 Code Natura 2000 : Code EUNIS : G5.1 Zone humide : -

Représentativité

Cet habitat couvre une surface d'environ 1750 m² sur le site d'étude.

Intérêt patrimonial

Ce groupement ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier.

Typicité et état de conservation au sein du site

L'état de conservation est bon et la typicité floristique est très bonne.



Alignement d'arbres ornementales Luronium



II.B.4.a.ii Boisement de robinier

Physionomie et écologie

Ce groupement correspond à des formations spontanées ou anthropiques. Dans le cas des formations spontanées, il s'agit dans la majorité des cas de milieux perturbés, riches en éléments nutritifs.

Plantes indicatrices et accompagnatrices

L'espèce indicatrice de cet habitat est le Robinier faux-acacia (*Robina pseudoacacio*). Parmi les espèces compagnes, il est possible de citer la Chélidoine (*Chelidonium majus*) ou encore l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

Phytosociologie

<u>Classe</u>: QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE Br.-Bl. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937 **Ordre**: Fagetalia sylvaticae Pawłowski in Pawłowski, Sokołowski & Wallisch 1928

Alliance: Chelidonio majoris - Robinion pseudoacaciae Hadac & Sofron ex Vítková in Chytrý 2013

Correspondance typologique

Code CORINE : 83.324 Code Natura 2000 : Code EUNIS : G1.C3 Zone humide : -

Représentativité

Cet habitat couvre une surface de 5300 m² sur le site d'étude.

Intérêt patrimonial

Ce groupement ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier.

Typicité et état de conservation au sein du site

L'état de conservation est bon et la typicité floristique est très bonne.

Enjeux de conservation

Robinier faux acacia Luronium



Juin 2022 38

Faible

II.B.4.a.iii Parc arboré

Physionomie et écologie

Ce groupement correspond aux parcs urbains boisés. Au niveau de la physionomie, cet habitat présente une strate arborée dense qui assure un ombrage important. La strate arbustive est très peu présente au contraire de la strate herbacée qui est généralement bien développée.

Plantes indicatrices et accompagnatrices

Sur le site d'étude, les espèces présentes au sein de cet habitat sont le chêne pédonculé (*Quercus robur*) au niveau de la strate arborée. Au niveau de la strate herbacée, il est possible de mentionner le brachyode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), le lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), la stellaire holostée (*Stellaria holostea*) ou encore la ficaire (*Ficaria verna*).

Correspondance typologique

Code CORINE : 85.2 Code Natura 2000 : Code EUNIS : 12.23 Zone humide : -

Représentativité

Cet habitat couvre une surface d'environ 8.65 ha sur le site d'étude.

Intérêt patrimonial

Ce groupement ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier.

Typicité et état de conservation au sein du site

L'état de conservation est bon et la typicité floristique est très bonne.

Enjeux de conservation Faible



Parc urbain Luronium



II.B.4.b Les habitats anthropiques

II.B.4.b.i Végétation annuelle des friches urbaines rases

Physionomie et écologie

Ce groupement se retrouve au niveau des friches urbaines thermophiles et xérophiles. Au niveau du site d'étude, ce groupement se retrouve principalement au niveau de zones de stationnement occasionnelles. Au niveau de la physionomie, il s'agit d'une végétation de faible hauteur, largement dominée par des espèces de thérophytes (espèces annuelles). Les perturbations liées au contexte anthropique ne permettent pas à ce groupement de se développer pleinement.

Plantes indicatrices et accompagnatrices

Les espèces indicatrices de ce groupement sont la canche caryophyllée (*Aira caryophyllea*), le pâturin rigide (*Catapodium rigidum*), le plantain corne de cerf (*Plantago coronopus*), la petite oseille (*Rumex acetosella*), la drave printanière (*Draba verna*) ou encore la crassule mousse (*Crassula tillaea*).



Canche caryophyllée Luronium

Phytosociologie

Classe: HELIANTHEMETEA GUTTATI (Br.-Bl. ex Rivas Goday 1958) Rivas Goday & Rivas-Martínez 1963

Ordre: Helianthemetalia guttati Br.-Bl. in Br.-Bl., Molinier & Wagner 1940

<u>Alliance</u>: Thero-Airion Tüxen ex Oberdorfer 1957

Correspondance typologique

Code CORINE : 87.1 Code Natura 2000 : -

Code EUNIS: 11.52 Zone humide: -

Représentativité

Cet habitat couvre une surface d'environ 8000 m² sur le site d'étude.

Intérêt patrimonial

Il s'agit d'un groupement assez rare en Normandie orientale. Il se localise principalement dans la vallée de la Seine au niveau des terrasses alluviales. Le caractère anthropique présent sur le site d'étude limite l'intérêt patrimonial de ce groupement.

Typicité et état de conservation au sein du site

L'état de conservation est moyen. La typicité floristique est également moyenne.

Enjeux de conservation Faible



II.B.4.b.ii Pelouse urbaine

Physionomie et écologie

Ce groupement caractérise les pelouses urbaines présentes aux abords des constructions. Ces pelouses font l'objet d'une tonte régulière qui a pour conséquence de maintenir les végétations herbacées rases. Sur le site d'étude, ces pelouses sont principalement situées sur des substrats alluviaux qui leur confèrent un caractère légèrement thermophile et xérophile.

Plantes indicatrices et accompagnatrices

Les espèces indicatrices de ce groupement le ray-grass anglais (Lolium perenne), la pâquerette (Bellis perennis), la luzerne lupuline (Medicago lupulina), le plantain lancéolé (Plantago lanceoloata), le trèfle rampant (Trifolium repens) ou encore le trèfle des près (Trifolium pratense).

Correspondance typologique

Code CORINE : 85.12 Code Natura 2000 : Code EUNIS : E2.64 Zone humide : -

Représentativité

Cet habitat couvre une surface d'environ 9.67 ha sur le site d'étude.

Intérêt patrimonial

Ce groupement ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier.

Typicité et état de conservation au sein du site

L'état de conservation est bon et la typicité floristique est très bonne.

Enjeux de conservation	Faible



Trèfle rampant Luronium



II.B.4.b.iii Friche urbaine (herbacée et arbustive)

Physionomie et écologie

Les groupements de friche caractérisent des milieux perturbés par les actions anthropiques sur lesquelles se développement une végétation herbacée ou arbustive composée d'espèces rudérales. La physionomie de ce groupement est donc très hétérogène. Ces friches sont particulièrement propices à la présence d'espèces invasives.

Plantes indicatrices et accompagnatrices

Les espèces indicatrices de ce groupement l'armoise commune (Artemisia vulgaris), le brome stérile (Anisantha sterilis), la digitaire sanguine (Digitaria sanguinalis), le pied de coq (Echinochloa crus-galli), la picride fausse vipérine (Helminthotheca echioides) ou encore la linaire commune (Linaria vulgaris). Au niveau des espèces invasives, il est possible de citer le sénéçon du Cap (Senecio inaequidens), l'arbre de David (Buddleja davidii) ou encore le robinier faux acacia (Robinia pseudoacacia).

Correspondance typologique

Code CORINE : 87.1 Code Natura 2000 : Code EUNIS : I1.5 Zone humide : -

Représentativité

Cet habitat couvre une surface d'environ 1.72 ha sur le site d'étude.

Intérêt patrimonial

Ce groupement ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier.

Typicité et état de conservation au sein du site

L'état de conservation est bon et la typicité floristique est très bonne.

Elleux de Colisei valion Faible	Enjeux de conservation	Faible
-----------------------------------	------------------------	--------



Friche urbaine rudérale Luronium



II.B.4.b.i Terrain de sport en herbe

Physionomie et écologie

Ce groupement caractérise les pelouses des terrains de sports. Ces pelouses font l'objet d'une tonte régulière qui a pour conséquence de maintenir les végétations herbacées rases.

Plantes indicatrices et accompagnatrices

Les espèces indicatrices de ce groupement le ray-grass anglais (*Lolium perenne*), la pâquerette (*Bellis perennis*), la luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), le plantain lancéolé (*Plantago lanceoloata*) ou encore le trèfle des près (*Trifolium pratense*).

Correspondance typologique

Code CORINE : 81.1 Code Natura 2000 : Code EUNIS : E2.63 Zone humide : -

Représentativité

Cet habitat couvre une surface d'environ 2.70 ha sur le site d'étude.

Intérêt patrimonial

Ce groupement ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier.

Typicité et état de conservation au sein du site

L'état de conservation est bon et la typicité floristique est très bonne.

Enjeux de conservation	Faible
------------------------	--------

II.B.4.b.i Terrain de sport en dur, batie et terres attenantes, routes et zones de stationnement

Physionomie et écologie

Ces habitats se caractérisent par l'absence de végétation spontanée (sauf aux abords immédiats des maisons).

Correspondance typologique

Code CORINE : 81.1 Code Natura 2000 : Code EUNIS : E2.63 Zone humide : -

Représentativité

Cet habitat couvre une surface d'environ 34.73 ha sur le site d'étude.

Intérêt patrimonial

Ce groupement ne présente pas d'intérêt patrimonial.

Typicité et état de conservation au sein du site

Ces éléments ne sont pas évaluables pour ces habitats.



II.C Hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces

Le tableau ci-après présente la méthodologie de hiérarchisation des enjeux spécifiques pour l'ensemble des tableaux floristiques et faunistiques présentés dans le présent rapport.

<u>Tableau 1.</u> Codes hiérarchisant les enjeux de conservation des espèces

Enjeux

<u>En violet</u>: Enjeu très fort → Espèce protégée intégralement (espèce et son biotope) possédant un statut de conservation défavorable (listes rouges) à plusieurs échelles, avec au moins un statut ≤VU ou un intérêt communautaire.

En rouge: Enjeu fort → Espèce protégée (avec ou sans son biotope) et d'intérêt communautaire sans statut de conservation défavorable ou espèce protégée non communautaire possédant un statut de conservation défavorable.

<u>En orange</u> : Enjeu moyen → Espèce protégée (avec ou sans son biotope) commune, sans statut de conservation défavorable ou espèce d'intérêt communautaire non protégée en France.

En vert : Enjeu faible → Espèce réglementée (Art. 4 et 5 de l'arrêté relatif à la protection des amphibiens et des reptiles) ou non protégée possédant un statut de conservation défavorable et/ou déterminante ZNIEFF.

En blanc : Enjeu nul - Entité commune sans statut de protection ni de patrimonialité particulière.

II.D Étude de la flore

II.D.1 Flore indigène

Sur le site d'étude, 168 espèces de plantes vasculaires ont été recensées. Il s'agit d'une richesse relativement faible, mais qui s'explique par le caractère très urbanisé du site d'étude.

Parmi ces espèces, aucune ne fait l'objet d'un statut de protection réglementaire que ce soit au niveau national ou régional. Il est tout de même possible de signaler la présence de 4 espèces considérées comme quasi-menacée en Haute-Normandie et 10 espèces déterminantes de ZNIEFF dans la région. Ces espèces sont présentées dans le tableau suivant.



Ophrys abeille Luronium

Tableau 9 : Synthèse des espèces patrimoniales recensées sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom Français	LR France	LR Haute Normandie	ZNIEFF Haute Normandie
Aira caryophyllea L., 1753	Canche caryophillée	LC	LC	ZNIEFF
Armeria arenaria (Pers.) Schult., 1820	Armérie faux-plantain	LC	NT	ZNIEFF
Crassula tillaea LestGarl., 1903	Crassule mousse	LC	NT	ZNIEFF
Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet	LC	LC	ZNIEFF
Ononis spinosa L., 1753	Bugrane épineuse	LC	DD	ZNIEFF
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	LC	NT	ZNIEFF
Ornithopus perpusillus L., 1753	Ornithope délicat	LC	LC	ZNIEFF
Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Œillet prolifère	LC	LC	ZNIEFF
Poa bulbosa L., 1753	Pâturin bulbeux	LC	NT	ZNIEFF
Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs	LC	LC	ZNIEFF

LR France: Espèces présentant un statut de menace dans la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)

LR Haute-Normandie: Espèces présentant un statut de menace dans la Liste rouge de la Flore vasculaire de Haute-Normandie (2015)

Espèces ZNIEFF: Espèces déterminantes des ZNIEFF en région Haute-Normandie





Figure 16. Cartographie de la flore patrimoniale



II.D.2 Flore invasive

La classification des espèces invasives se base sur le document suivant :

DOUVILLE C., WAYMEL J., 2019 – Observatoire des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie. Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie pour la priorisation des actions de contrôle, de connaissance et d'information/sensibilisation & bilan des actions 2018. DREAL Normandie / Région Normandie. Conservatoire botanique national de Bailleul / Conservatoire botanique national de Brest, 20p + annexes.

Sur le site d'étude, quatre espèces invasives avérées et trois espèces potentiellement invasives ont été recensées. Il s'agit d'un nombre important compte tenu de la surface du site, mais qui s'explique par le contexte très anthropique de la zone d'étude.

Tableau 10 : Liste des espèces invasives recensées sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom Français	Invasive
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David	Avérée
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Avérée
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon sud-africain	Avérée
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise	Avérée
Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Sumatra	Potentielle
Acer pseudoplatanus L., 1753	Erable sycomore	Potentielle
Datura stramonium L., 1753	Stramoine	Potentielle



Arbre aux papillons Luronium



Sénéçon du Cap Luronium





Figure 17. Localisation de la flore invasive



II.E Étude de la faune II.E.10iseaux

II.E.1.a Résultats de l'inventaire

L'inventaire avifaune sur l'ensemble du site a permis d'inventorier **39 espèces** d'oiseaux, dont 33 sont nicheuses ou potentiellement nicheuses sur le site d'étude. Au sein de ce cortège d'espèces, 27 sont protégées de manière stricte au niveau national (l'espèce et son habitat), dont 10 sont remarquables par leur statut de conservation défavorable en France. Aucune espèce n'est inscrite à l'annexe I de la Directive oiseaux. La liste complète des espèces recensées est présentée en annexe de ce rapport.



Rouge gorge famillier Luronium

Il s'agit ici d'une diversité moyenne qui s'explique par le caractère très urbain de la zone d'étude. Il n'est donc pas étonnant de retourner un important cortège d'espèces anthropiques comme la tourterelle turque, les hirondelles rustiques et des fenêtres ou encore les corvidés comme le choucas des tours, le corbeau freux et la corneille noire. En ce qui concerne les espèces qui ne nichent pas sur le site d'étude, elles sont pour la majorité liées à la présence de la Seine à proximité.

Tableau 11 : Synthèse des statuts de protection et de conservation des espèces d'avifaunes à enjeux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive	Protection	LR	LR	LR	LR France	LR Haute Normandie	LR Haute Normandie
Nom scientifique	Noni vernaculane	oiseaux	Protection	Monde	Europe	France	Hivernant	Nicheur	Hivernant
	Espèces nicheuses ou p	otentiellemer	nt nicheuses s	sur le site	d'étude				
Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	-	Art. 3	LC	LC	VU	NA	LC	DD
Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	-	Art. 3	LC	LC	NT	NA	LC	DD
Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	-	Art. 3	LC	LC	NT	NA	NA	NA
Hirundo rustica Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	-	Art. 3	LC	LC	NT	NA	DD	NA
Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	-	Art. 3	LC	LC	NT	NA	LC	NA
Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	NT	NT
Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	-	Art. 3	LC	LC	NT	NA	LC	LC
Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	NT	NT
Chloris chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	-	Art. 3	LC	LC	VU	NA	LC	LC
Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	NA	NA
Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	DD
Corvus monedula Linnaeus, 1758	Choucas des tours	Ann. 2	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	NT
Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	DD
Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	DD	LC
Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	DD	DD
Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	VU
Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	DD
Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Etourneau sansonnet	Ann. 2	-	LC	LC	LC	LC	NT	NT
Espèces non nicheuses sur le site d'étude									
Larus argentatus Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	Ann. 2	Art. 3	LC	NT	NT	NA	VU	LC
Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	VU	LC
Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	Ann. 2	Art. 3	LC	LC	NT	LC	NA	NA
Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC	LC	LC
Alauda arvensis Linnaeus, 1758	Alouette des champs	Ann. 2	-	LC	LC	NT	LC	VU	NT
Discreti - 2000 /4 47 /05 /Discreti	\				Cara da a				

<u>Directive 2009/147/CE (Directive oiseaux)</u>: Annexe 1 : Liste des espèces dont l'habitat est protégé - Annexe 2 : Listes des espèces chassables - Annexe 3 : Espèces commercialisables

Protection nationale : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

Article 3 : Protégée au niveau national, espèce et son habitat <u>Liste rouge mondiale des espèces menacées :</u> UICN - 2015 <u>European red list od birds :</u> BirdLife international - 2015

<u>Liste rouge des espèces menacées de France - Oiseaux de France métropolitaine :</u> UICN - 2016

<u>Liste rouge des oiseaux nicheurs de Haute-Normandie</u> – LPO 2015 <u>Liste rouge des oiseaux hivernant de Haute-Normandie</u> – LPO 2015

NA: Non applicable - LC: Préoccupation mineure - NT: Quasi-menacé - VU: Vulnérable - EN: En danger d'extinction - CR: En danger critique d'extinction



II.E.1.b Description des espèces à fort enjeu nicheuses ou potentiellement nicheuses

Chardonneret élégant (Carduelis carduelis)

Oiseau gracieux au plumage bariolé, le Chardonneret élégant a le dos et les flancs châtains, cette couleur allant en s'éclaircissant vers la poitrine. Un masque rouge occupe toute la face. Le dessus de la tête et la nuque sont noirs. Le milieu de la poitrine et l'abdomen sont blancs. Les ailes sont noires avec une bonne proportion de jaune vif, et de petites taches blanches sont visibles aux extrémités des primaires et des secondaires. La queue est légèrement fourchue, noire avec les extrémités blanches. Le bec est conique, long et pointu. Il fréquente les vergers, jardins, parcs, régions cultivées et limites de villes avec des arbres fruitiers. Il recherche les chardons en automne et en hiver dans les friches et au bord des routes. L'espèce est classée vulnérable en France, et semble assez abondante sur le site. Elle niche probablement sur le site.

Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)

Petit rapace, le Faucon crécerelle mâle a la tête, la nuque et les côtés du cou gris bleuté. La cire et le cercle oculaire sont jaune-citron. Comme les autres faucons, il a une moustache noire. Le bec est gris foncé. Les pattes et les doigts sont jaunes. Il fréquente les régions cultivées ou peu boisées, les landes, etc. Il est présent du bord de la mer jusqu'en montagne (2 500 m) pour peu qu'il trouve nourriture et lieu propice à la nidification. Le Faucon crécerelle est un solitaire qui vit en couple uniquement pendant la période de reproduction. Il est souvent posé sur les arbres, les pylônes ou les fils électriques, et il est rare de le voir posé au sol. Si le Faucon crécerelle niche sur une paroi rocheuse, il ne construit pas de nid, et la ponte se fait dans un creux de 15 à 20 cm de diamètre sur le sol, à l'entrée d'une cavité naturelle, jamais à l'intérieur. Sinon, il utilise un vieux nid de corvidé, dans un arbre, ou dans les ruines d'un édifice. Sur le site plusieurs individus ont été observées tout au long de l'année. L'espèce peut potentiellement nicher sur le site.

Hirondelle des fenêtres (Delichon urbicum)

L'Hirondelle de fenêtre chasse les insectes et s'abreuve en l'air le plus souvent, soit en décrivant des cercles soit en rasant la terre. Néanmoins si les proies volantes se font rares, elle peut en capturer d'autres sur les feuilles ou par terre. Son régime alimentaire est fait de mouches, papillons de jour ou de nuit, mais aussi de pucerons et autres petits insectes. Elle fréquente les paysages ouverts tels que les pâtures, prairies, bocages et tout autre milieu riche en insectes qu'elle utilise comme zones de chasse. Elle est plus citadine et montagnarde que sa cousine l'Hirondelle rustique. En dehors de la période de reproduction, les Hirondelles de fenêtre se rassemblent en dortoir dans les arbres ou sur les falaises, et non dans les roselières comme l'Hirondelle rustique. L'espèce est en déclin en France (où la population a chuté de 40 % en vingt ans). En plaine, commensale de l'homme, l'Hirondelle de fenêtre est très éclectique quant au choix des supports pour la construction des



Hirondelle des fenêtres Luronium

nids ; elle utilise un large éventail de types de bâtiments et constructions : façades de maisons, arêtes d'immeubles, ponts anciens ou récents. Les colonies, de taille variable (de quelques nids à plusieurs centaines) sont installées aussi bien dans des hameaux et villages que dans les grandes villes. Elle semble assez bien présente sur le site et niche probablement au sein de quelques bâtiments.



Hirondelle rustique (Hirundo rustica)

C'est un oiseau avec le dessus du corps bleu-noir avec des reflets métalliques qui contrastent avec le dessous blanchâtre lavé de roux. Il a une silhouette élégante et fuselée avec une queue fourchue très échancrée dont les brins appelés les "filets" sont très apparents et plus longs chez le mâle. L'hirondelle est commensale de l'homme. La présence de zones de chasse est primordiale dans l'installation des couples. Ces zones sont tous les pâturages, prairies, marais, étangs, cours d'eau, etc. L'hirondelle choisit en priorité des étables, écuries et diverses granges pour bâtir son nid, il a la forme d'une moitié de coupe collée contre une poutre ou un chevron. Il est construit par les deux parents avec des brindilles sèches cimentées par de la boue. L'espèce consomme de nombreux insectes qu'elle capture en vol, elle est assez



Hirondelle rustique Luronium

généraliste. Elle est quasi menacée en France où elle ne cesse de décliner. En Normandie, l'espèce ne fait pas d'objet d'une évaluation précise de son statut de conservation par manque de données. Elle semble assez bien présente sur le site et niche probablement au sein de quelques bâtiments.

Martinet noir (Apus apus)

Oiseau de taille relativement faible avec un corps compact en forme de fuseau caractérisé par un plumage sombre, d'un brun fuligineux. La tête large et légèrement aplatie présente une tache blanche au niveau de la gorge. Le bec noirâtre est petit, déprimé et triangulaire. Le Martinet noir est le seul martinet présent dans presque toute l'Europe. Le Martinet noir est présent aussi bien en plaine qu'en montagne, mais il ne niche pratiquement que sur des édifices artificiels. À l'origine, il établissait son nid dans les failles de falaise et les vieux arbres, mais il a su profiter des constructions humaines dès leur apparition et en est devenu depuis un spécialiste. Oiseau très grégaire au mode de vie presque exclusivement aérien, le Martinet noir se nourrit, boit, récolte le matériel nécessaire à la construction de son nid, dort et peut s'accoupler en volant. Il ne se pose



Martinet noir
Luronium

qu'au nid et peut être actif de jour comme de nuit. Le Martinet noir est migrateur. Il est insectivore assez généraliste. Il est classé comme quasi-menacé en France, mais reste en préoccupation mineure en Haute-Normandie. Sur le site d'étude, il est présent partout en chasse et peut nicher sur les bâtiments.

Moineau domestique (Passer domesticus)

Le Moineau domestique vit dans toutes sortes de zones modifiées par les humains, telles que les fermes, les zones résidentielles et urbaines. Il évite les forêts, les déserts et les zones herbeuses. Il niche aussi dans le bocage buissonnant et autour des villages en bordure boisée. Espèce sédentaire, qui dès le mois de mars construit son nid. Il le place dans les endroits les plus variés, à hauteur respectable. Son nid (formé de paille, de feuilles, de laine, etc.) est construit sous les tuiles des maisons, sur un lampadaire ou bien contre un pan de mur recouvert de lierre, dans les haies... Il peut occuper également les nichoirs et les nids d'hirondelles dont il n'hésite pas à expulser les locataires. La femelle pond de 3 à 8 œufs que les deux parents couvent durant 13 à 14 jours. Il peut y avoir quatre nichées par an. L'espèce est quasi menacée en Haute-Normandie. Elle est présente sous forme de deux petits groupes qui nichent sur l'ensemble du site d'étude.



Moineau domestique Luronium



Roitelet huppé (Regulus regulus)

Le Roitelet huppé est l'un des plus petits oiseaux d'Europe. Les parties supérieures sont vert-olive. Les ailes larges et arrondies présentent deux barres alaires blanches, et des rémiges foncées. Les parties inférieures sont blanc chamoisé. Il a la face claire avec la calotte orange chez le mâle, et jaune chez la femelle, bordée de noir chez les deux sexes. Ces plumes forment une courte crête quand l'oiseau est excité ou inquiet. Les yeux sont foncés, entourés de courtes plumes blanches. Le bec est noir, fin et pointu. Les chants et les cris sont très haut-perchés, et la fréquence peut être inaudible pour certaines oreilles. Le Roitelet huppé se reproduit dans les forêts de conifères et mixtes, dans les grands jardins et les parcs avec des conifères. En dehors de la saison de reproduction, il vit aussi dans les broussailles et les feuillus. Le nid du Roitelet huppé est en forme de hamac, construit par les deux parents, mais surtout par le mâle. Le nid est construit sur l'extérieur des branches d'un conifère. Le nid est presque sphérique avec une entrée étroite près du sommet. Il est situé relativement haut dans les arbres, à environ 15 mètres. Ce roitelet est très présent dans les grands parcs urbains du site d'étude.

Sittelle torchepot (Sitta europaea)

La sittelle torchepot est un oiseau trapu. Elle a les parties supérieures bleu-gris, et une queue courte. Les parties inférieures, menton et cou, sont blanches, devenant orangées sur le haut de la poitrine, les flancs, l'abdomen et les sous-caudales. Les ailes sont courtes et arrondies, et les rémiges sont plus foncées que le dos. La tête bleu-gris est assez grosse, avec une ligne noire traversant l'œil et finissant vers les scapulaires. Les joues sont blanches, ainsi que le menton et le devant du cou. Le bec bleu-gris est long et pointu. Les yeux sont noirs. Les pattes et les doigts aux longues griffes noires sont brun orangé clair. Les deux sexes sont semblables, avec le mâle légèrement plus grand. Non menacée à l'échelle nationale, cette espèce est quasi menacée en Haute-Normandie. Sur le site, l'espèce niche dans les parcs urbains où elle semble assez abondante.

Verdier d'Europe (Chloris chloris)

Le Verdier d'Europe est un oiseau trapu dont le mâle adulte a les parties supérieures vert olive, avec les grandes couvertures alaires grises, les bords des primaires jaune vif, formant une tache jaune bien nette. Le croupion est jaune. La calotte est gris verdâtre, la face est verdâtre. Le bec est fort, conique, solide et puissant, de couleur chair. Le Verdier vit dans les lisières des forêts, dans les broussailles, les taillis, les grandes haies, les parcs et les jardins. Cette espèce est résidente dans son habitat, mais les populations nordiques peuvent migrer vers le sud en hiver. Le nid est souvent dans une fourche ou très près du tronc. Il est construit par la femelle. Le Verdier d'Europe est classé vulnérable en France. L'espèce a été observée à plusieurs reprises sur le site d'étude.



II.E.1.c Localisation de l'avifaune patrimoniale Localisation de l'avifaune patrimoniale Légende Site d'étude Martinet noir Avifaune patrimoniale Moineau domestique Roitelet huppé Chardonneret élégant Faucon crécerelle Sitelle torchepot

Figure 18. Localisation de l'avifaune patrimoniale

Hirondelle des fenêtres

Verdier d'Europe



Hirondelle rustique

Juin 2022 52

0

100

200

300 m

II.E.2 Mammifères terrestres

II.E.2.a Résultats de l'inventaire

Les inventaires ont permis de recenser six espèces de mammifères terrestres. Il s'agit d'une diversité assez faible qui s'explique par le caractère urbain du site d'étude et l'absence de données précises concernant les micromammifères. Le cortège d'espèces illustre bien le caractère urbain du site d'étude.

Parmi les espèces recensées, il est important de mettre en évidence la présence de deux espèces protégées et de deux espèces menacées. La synthèse des statuts de conservation et de protection des espèces recensées est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Synthèse des espèces recensées et de leurs statuts de conservation et de protection

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	LR Mondiale	LR Europe	LR Nationale	LR Haute Normandie
Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758	Écureuil roux	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Eliomys quercinus (Linnaeus, 1766)	Lérot	ı	-	NT	NT	LC	LC
Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	1	-	NT	LC	NT	LC
Rattus norvegicus (Berkenhout, 1769)	Rat surmulot	-	-	LC	NA	NA	NA
Talpa europaea Linnaeus, 1758	Taupe d'Europe	-	-	LC	LC	LC	LC

Directive 92/43/CEE (habitats faune flore)

Annexe 4 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

Annexe 5 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Protection nationale: Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire

Article 2 : Protégée au niveau national, espèce et habitat

Liste rouge mondiale et européenne des mammifères : UICN - 2014

<u>Liste rouge nationale des mammifères</u> : UICN – 2009

<u>Liste rouge des mammifères de Haute-Normandie</u> – GMN 2013

NA : Non applicable - LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacé - VU : Vulnérable - EN : En danger d'extinction - CR : En danger critique d'extinction

II.E.2.b Description des espèces protégées

Hérisson d'Europe (Erinaceus europaeus)

Petit mammifère trapu, caractérisé par le dos et les flancs couverts d'environ 6 000 piquants érectiles, le Hérisson d'Europe est opportuniste et omnivore. Il consomme des invertébrés terrestres. Il fréquente une grande variété de milieux : bocage, bois, prairies, parcs et jardins, etc. Il évite les secteurs sans végétation comme les zones de grandes cultures et est rare dans les forêts de résineux, les landes et les marais. Il hiberne en saison froide quand sa nourriture se raréfie, dans un tas de feuilles mortes, ou encore un tas de bois. Bien que cette espèce subisse directement la perte de son habitat (comme la perte du réseau bocager), et des destructions directes notamment à cause des routes, ses populations sont stables à l'échelle nationale. Sur le site d'étude, l'espèce fréquente les parcs urbains ou la gestion différenciée mise en place permet de créer d'abondante zone de refuge pour cette espèce.



Hérisson d'Europe Luronium

Écureuil roux (Sciurus vulgaris)

C'est une espèce solitaire, diurne et arboricole. Il construit un nid sphérique (environ 30 cm de diamètre) généralement à plus de 6 m de haut dans un arbre. Il est généralement placé contre le tronc dans le houppier ou dans un arbre creux ou un vieux nid de Corneille noire. Il habite les bois et les forêts, les parcs et les grands jardins boisés. Il apprécie notamment les forêts matures et est surtout limité par l'abondance de nourriture. Le domaine vital des mâles et des femelles est équivalent (4 ha en moyenne). Il n'hiberne pas, mais constitue des réserves. Le régime alimentaire est essentiellement végétarien (graines de résineux, glands, châtaignes, faines, noix, noisettes, écorces, de l'aubier, bourgeons, champignons, et secondairement des insectes, œufs... Cette espèce est particulièrement abondante dans l'ensemble des parcs urbains présents sur le site d'étude.



Localisation des mammifères patrimoniaux Légende Site d'étude Mammifères patrimoniaux Ecureuil roux 100 200 300 m Hérisson d'Europe

II.E.2.c Localisation des mammifères patrimoniaux

Figure 19. Localisation des mammifères patrimoniaux



II.E.3 Chauves-souris

II.E.3.a Méthodologie

Pour réaliser les inventaires des chauves-souris, deux points d'échantillonnage ont été mis en place au droit du site d'étude. Au niveau de ces points d'échantillonnage, des enregistrements acoustiques ont été mis en place sur une période de 4 nuits consécutives à l'aide de détecteurs automatiques de type SM4 et SM Mini. La configuration des paramètres acoustiques des enregistreurs sera celle préconisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris dans le cadre du programme de sciences participatives vigie nature, volet Vigie Chiro: https://vigienature.mnhn.fr/page/vigie-chiro.html. Ces enregistrements ont été mis en place entre le 2 et le 6 juillet 2021 dans des conditions météorologiques globalement bonnes.

Une analyse de l'activité a été mise en place pour chaque espèce. Afin de pouvoir comparer les résultats aux référentielles d'activité du MNHN (Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020)), les indices d'activité sont exprimés en nombre de contacts bruts par nuit, avec un découpage des séquences en 5 secondes. En effet, le MNHN vient de mettre à dispositions des tableaux de référentiels d'activité pour pouvoir comparer un site d'étude avec une référence nationale et conclure sur l'importance du site pour les chauves-souris.

La carte de localisation des points d'échantillonnage est présentée en page suivante.

II.E.3.b Résultats de l'inventaire

L'analyse des données acoustiques a permis de mettre en évidence la présence de 9 espèces sur le site d'étude sur les 21 présentes en Normandie. Bien que toutes ces espèces soient intégralement protégées en France, elles ne caractérisent pas toutes le même niveau d'enjeu. Il est par exemple possible de mettre en évidence la présence de la Barbastelle d'Europe et de la Noctule de Leisler qui caractérisent un enjeu prioritaire.

Tableau 13: Synthèse des statuts de protection et de conservation des chiroptères recensés

	•						
Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	LR Mondiale	LR Europe	LR Nationale	LR Haute Normandie
Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	Ann. 2 et 4	Art. 2	NT	VU	LC	NT
Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	Ann. 4	Art. 2	LC	LC	NT	VU
Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Ann. 4	Art. 2	LC	LC	NT	LC
Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Sérotine commune	Ann. 4	Art. 2	LC	LC	NT	LC
Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	Ann. 4	Art. 2	LC	LC	NT	NT
Myotis emarginatus (E. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échancrées	Ann. 2 et 4	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	Ann. 4	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	Ann. 4	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Ann. 4	Art. 2	LC	LC	LC	LC

Directive 92/43/CEE (habitats faune flore)

Annexe 4 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

Annexe 5 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Protection nationale: Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire

Article 2 : Protégée au niveau national, espèce et habitat <u>Liste rouge mondiale et européenne des mammifères</u> : UICN - 2014

<u>Liste rouge nationale des mammifères</u> : UICN – 2009

Liste rouge des mammifères de Haute-Normandie – GMN 2013

NA: Non applicable - LC: Préoccupation mineure - NT: Quasi-menacé - VU: Vulnérable - EN: En danger d'extinction - CR: En danger critique d'extinction

En analysant dans le détail les résultats, il est possible de constater que la richesse spécifique est plus importante au niveau du point 2 qu'au niveau du point 1. En ce qui concerne les niveaux d'activité, ceux -ci sont globalement fort à moyen pour les espèces à enjeux prioritaire et fort.

Tableau 14 : Synthèse des niveaux d'activité par espèce en fonction des points d'échantillonnage

Nom scientifique	Nom français	Point 1 – Parc des sports	Point 2 – Bois Chenu
Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	Moyen	Moyen
Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	Moyen	Fort
Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Fort	Fort
Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Sérotine commune	Fort	Fort
Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	-	Fort
Myotis emarginatus (E. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échancrées	-	Faible
Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	Faible	Faible
Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	-	Faible
Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Moyen	Fort
Richesse spécifique	6	9	





Figure 20. Localisation des points d'échantillonnage pour les chiroptères



II.E.3.c Probabilité de présence sur le site d'étude

Outre la présence ponctuelle de ces espèces sur le secteur d'étude lors des enregistrements, il est intéressant de savoir lesquelles peuvent, ou ne peuvent pas gîter sur le site. Leur écologie a été analysée. Ces informations ont été couplées avec les capacités d'accueil du site et les données de gîtes présents. Le tableau ci-après synthétise les résultats des analyses de potentialités de présence sur le site d'étude.

Tableau 15 : Synthèse sur la potentialité de présence en gîte des espèces contactées

Nom vernaculaire	Présence potentielle hors période hivernale	Présence potentielle hivernale	Territoire de chasse	
Barbastelle d'Europe	Probable - Arboricole, chablis ; secondairement bâtiments, entre des poutres, derrière des volets	Probable - Cavernicole, plus marginalement autres habitats (derrière volet, écorce ou poutre)	Milieux forestier déterminant - Chasse en milieu bocager et boisé	
Noctule de Leisler	Probable - Gîte arboricole, nichoirs, bâti	Probable - Gîte arboricole, nichoirs, bâti	Chassent partout, aiment les vieux boisements et zones humides - S'éloignent pas au-delà de 10 à 15km de leur gite	
Murin à oreilles échancrées	Probable - Très ubiquiste	Non - Cavernicole stricte	Chasse dans tout type de milieu du moment qu'il y a une entité boisée (haie, arbre isolé, bois, etc.)	
Pipistrelle de Nathusius	Probable - Gîte arboricole	Probable - Gîte arboricole, nichoirs, occasionnellement le bâti	Chasse le long des structures linéaires le long des cours d'eau, et en plein ciel	
Sérotine commune	Probable - Presque toujours au sein des combles, derrière volets, etc. Plus marginalement dans les arbres et nichoirs	Probable - Greniers, combles, appentis, églises, plus rarement cavernicole	Ubiquiste, chasse dans les environs de son gite (max 10km)	
Pipistrelle commune	Probable- Très ubiquiste et anthropophile	Probable - Très ubiquiste et anthropophile	Partout	
Murin de Daubenton	Probable - Cavités arboricoles et ouvrages d'art	Probable - Cavernicole, mais a défaut cavité d'arbre si température clémente	Au-dessus des eaux libres, espèce casanière (ne s'éloigne pas plus de 1km de son gite)	
Murin à moustaches	Probable - Disjointement en tout genre, aussi cavité souterraine, nichoir plat	Possible - Cavernicole, et plus rarement arbres ou bâtiments	Partout, mais aime les vieux boisements et les zones humides (ne s'éloigne pas trop de son gite : 3km max)	
Pipistrelle de Kuhl	Probable - Très ubiquiste et anthropophile	Probable - Très ubiquiste et anthropophile	Partout	

II.E.3.d Description des espèces protégées

Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus)

C'est une chauve-souris de taille moyenne, au pelage noir et au faciès très caractéristique. Son régime alimentaire se compose quasi exclusivement de petits lépidoptères. En Hiver, c'est une espèce peu frileuse qui fréquente des gîtes d'hibernation froids très diversifiés: tunnels, fissures dans les roches, arbres creux, anciennes mines ou carrières, etc. Ses gîtes d'été sont situés dans les disjointements des murs de bâtiments, dans les linteaux des portes de granges, derrière les volets, dans les cavités d'arbres et sous les écorces décollées. Elle chasse dans les milieux forestiers, et les milieux semi-ouverts avec des entités boisées. Elle présente un statut de conservation défavorable au niveau mondial (quasi-menacé), européen (vulnérable) et n'est pas menacée en France. En Haute-Normandie, elle est considérée comme quasi menacée.



Noctule de Leisler (Nyctalus leislerii)

La Noctule de Leisler est une espèce de taille moyenne. Son envergure est impressionnante par rapport à la taille de son corps. Le pelage est court et dense tel du velours, de couleur brune-terne à brun-grise. Espèce forestière avec une nette préférence pour les boisements et forêts caducifoliées assez claires, elle fréquente aussi les boisements de résineux. Elle montre une préférence aussi pour la proximité de zones humides. En gîte hivernal elle n'est pas cavernicole, elle fréquente les cavités d'arbres, les nichoirs, ou le bâti. En gîte d'été, elle utilise les cavités arboricoles quelle que soit l'essence, les bourrelés cicatriciels, les loges de pics, etc. Souvent avec une entrée de petite dimension. Espèce quasi menacée en France et vulnérable en Haute-Normandie.

Pipistrelle de Nathusius (Pipistrellus nathusii)

C'est la plus grande des Pipistrelles, mais c'est tout de même une petite espèce, au pelage châtain à brun assez uniforme, en face ventrale parait plus clair, brun jaunâtre. C'est une espèce forestière de plaine, qui fréquente les boisements caducifoliés diversifiés et riches en zones d'eau comme les mares, tourbières, forêts riveraines des cours d'eau. En gîte d'hiver, elle est principalement présente dans les cavités arboricoles (décollements d'écorces, arbres creux, trous de pics, etc.) et cela, peu importe l'essence de l'arbre. Elle est aussi trouvée au sein des arbres des parcs et jardins, et fréquente aussi les nichoirs. On la trouve aussi dans les tas de bois de chauffage, dans les bâtiments, les murs creux, etc. En gîte d'été elle utilise les cavités arboricoles, les tas de bois, les nichoirs ce qui est assez fréquent, et quelquefois les combles et le bâti. Les territoires de chasse sont en contexte de forêt alluviale, lônes... Elle est fidèle à ses territoires de chasse, et utilise la structure du paysage pour ses déplacements.

Sérotine commune (Epseticus serotinus)

Grande chauve-souris robuste à fortes mâchoires. Elle préfère les milieux mixtes et affectionne le bocage, les prairies, les parcs et jardins, les vergers et l'éclairage urbain. Les gîtes sont pratiquement tout le temps dans les bâtiments. En revanche elle ne tolère pas que les accès à son gîte soient éclairés.

Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)

C'est certainement l'une des chauves-souris les plus abondantes, et aussi l'espèce la plus fréquente dans les constructions humaines. Particulièrement éclectiques, les colonies de Pipistrelles Communes peuvent s'installer dans des gîtes divers et variés. Elles sont facilement observables lorsqu'elles s'établissent dans les toitures ou dans les joints de dilatations. Elle est omniprésente et abondante sur tout le secteur et y gîte très certainement.

Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)

Espèce de taille moyenne, qui comme son nom l'indique, il a une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon de l'oreille. Son pelage est épais et laineux gris brun plus ou moins teinté de roux sur le dos, et la face ventrale est blanc jaunâtre. Elle fréquente préférentiellement les zones de faible altitude, dans les vallées alluviales avec des massifs forestiers caducifoliés, et des zones humides. Elle est aussi présente dans les milieux bocagers, et périurbains. Ses milieux de chasse sont assez variés (lisière, à l'intérieur des massifs, au-dessus des pièces d'eau). Il prospecte aussi le bâti. En période d'hibernation, il occupe exclusivement les milieux souterrains. Ceux-ci doivent être dans une obscurité totale, avec une hygrométrie quasi de 100%, et une température assez stable d'environ 12°C. Les sites de mise bas sont aussi très variés : combles chauds, églises, plus au sud dans des usines en activités, des préaux d'écoles, etc. L'espèce est extrêmement fidèle à ses sites de mise bas. Son écologie en période estivale est assez large. Cette espèce semble être un très bon indicateur biologique.



Murin à moustaches (Myotis mystacinus)

C'est une petite Chauve-souris très vive et sombre. Le tragus est pointu et long, il dépasse l'échancrure de l'oreille. Le pelage dorsal est brun, le ventre est gris. Cette espèce est présente en plaine et en montagne. Elle fréquente les milieux boisés mixtes, ainsi que les zones humides. En hiver, elle trouve refuge dans les grottes et carrières. En été, on la retrouve derrière les volets, les bardages de façades, mais aussi dans les bourrelets et les crevasses des vieux troncs. Il semblerait que la forêt ne soit qu'un territoire de chasse. Elle chasse au-dessus des marais, des plans d'eau calmes, près des lampadaires, autour des arbres, le long des lisières. Elle ne s'éloigne que très peu de son gîte.

Murin de Daubenton (Myotis daubentoni)

Cette espèce se reconnaît par son aspect ovoïde et ses longues griffes. Son pelage dorsal est brun foncé, et le ventral est blanc-grisâtre. Cette espèce est indicatrice des milieux humides en zone forestière, elle a besoin de cavités arboricoles. En hiver, on la retrouve dans les grottes, les carrières, les cavités arboricoles, les fissures des ponts. En été, on la retrouve dans les cavités arboricoles de Chênes, de Trembles, d'Ormes et surtout de Hêtres. Cette espèce peut avoir plus de 40 gîtes sur son territoire. Elle affectionne particulièrement les ouvrages situés au-dessus des rivières.

Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhlii)

Espèce de petite taille, c'est un large liseré blanc sur le bord libre des ailes qui caractérise la Pipistrelle de Kuhl. Espèce anthropophile, elle se rencontre aussi dans les paysages karstiques. Elle apprécie les plaines et les vallées de montagne. Les colonies sont surtout dans les fissures des bâtiments, parfois dans les fentes des rochers (où se trouvent les quartiers d'hiver). Elle sort à la tombée de la nuit pour chasser autour des lampadaires, au-dessus de l'eau et des jardins. De son vol rapide et agile, elle capture des petits diptères, des papillons, des trichoptères et des punaises.

II.E.3.e Analyse de la disponibilité en gîte

Sur le site d'étude, il existe deux grands types de gites disponibles pour les chiroptères. Dans un premier temps, il est important de mentionner les gîtes arboricoles qui sont constitués de cavités diverses dans les arbres de plus ou moins gros diamètres. De manière globale sur le site, il est possible de mentionner les arbres qui sont taillés régulièrement et dont les bourrelets de cicatrisations peuvent constituer des gîtes favorables. Dans les parcs urbains, les gites sont plus denses, car les chênes sont généralement de bons diamètres. Il est possible d'observer au sein de ces parcs des loges de pics, des écorces décollées ou encore des branches cassées.

Outre les cavités arboricoles, il est également possible de mentionner l'ensemble des bâtiments anthropiques qui peuvent être utilisés par les espèces ubiquistes. S'agissant de propriétés privées et comptetenu de l'abondance de ces constructions sur le site, il n'est pas possible d'évaluer avec précisions ces potentialités de gîtes. Néanmoins, il est important à prendre en compte.

Cavité arboricole sur le site Luronium

Il est important de préciser que la zone d'étude se trouve en limite ouest du Bois du Prince. La présence de ce bois permet également d'offrir une forte disponibilité en gîte arboricole pour les espèces de chiroptères.





<u>Figure 21.</u> Localisation des gîtes potentiels arboricoles pour les chiroptères



II.E.4 Reptiles et Amphibiens

II.E.4.a Résultats de l'inventaire

Aucune espèce de reptiles et d'amphibiens n'a été recensée sur le site d'étude. Concernant les amphibiens, cette absence s'explique par l'absence de points d'eau (mares, cours d'eau...) sur le site d'étude. Le contexte anthropique n'est également pas favorable à la présence d'amphibiens.

Concernant les reptiles, le caractère anthropique du site d'étude n'est pas favorable à la présence d'une grande diversité de reptiles. Il existe cependant des espèces comme le lézard des murailles qui affectionne les milieux anthropiques. Cette espèce n'a pas été observée malgré des recherches ciblées.

Concernant ces deux groupes, il est également important de faire mention du réseau routier dense et fréquenté sur le site d'étude qui constitue un élément de fragmentation et de mortalité important pour ces espèces.

II.E.5 Les insectes

II.E.5.a Les papillons de jour (rhopalocère)

Les inventaires ont permis de recenser 12 espèces de papillons sur le site d'étude. Il s'agit d'une diversité relativement faible surtout dans un secteur géographique relativement riche en ce qui concerne les rhopalocères de Normandie.

Cette faible diversité s'explique par la très faible diversité des habitats naturels sur le site d'étude et de son caractère fortement anthropique. Les espèces recensées sont parmi les espèces les plus communes dans la région.



Paon du jour Luronium

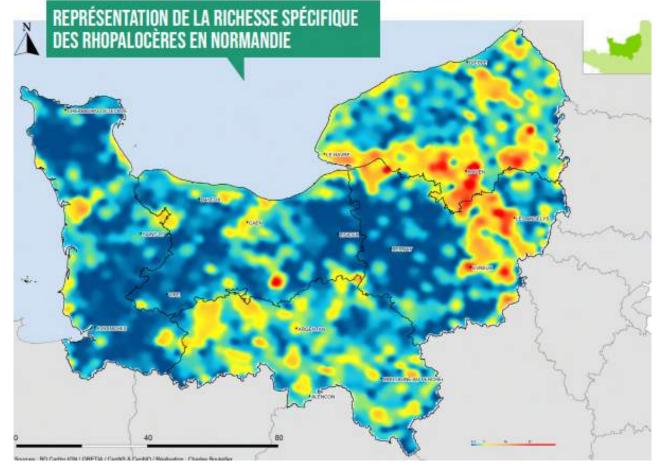


Figure 22. Richesse spécifique des rhopalocères en Normandie (GRETIA & CEN Normandie 2020)



Tableau 16 : Synthèse des espèces recensées sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive habitats	Protection France	LR Monde	LR Europe	LR France	LR Haute- Normandie	ZNIEFF Haute- Normandie
Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)	Myrtil	-	-	LC	LC	LC	LC	ı
Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)	Fadet commun	-	-	LC	LC	LC	LC	-
Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Piéride du navet	-	-	LC	LC	LC	LC	-
Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	Piéride du chou	-	-	LC	LC	LC	LC	-
Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)	Azuré de la bugrane	-	-	LC	LC	LC	LC	-
Erynnis tages (Linnaeus, 1758)	Point-de-Hongrie	-	-	LC	LC	LC	LC	-
Aglais urticae (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue	-	-	LC	LC	LC	LC	-
Aglais io (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	-	-	LC	LC	LC	LC	-
Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)	Citron	-	-	LC	LC	LC	LC	ı
Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)	Robert-le-Diable	-	-	LC	LC	LC	LC	-
Lasiommata megera (Linnaeus, 1767)	Mégère	-	-	LC	LC	LC	LC	-
Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	Tircis	-	-	LC	LC	LC	LC	-

Directive 92/43/CEE (habitats faune flore)

Annexe 2 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

Annexe 4 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

Protection nationale: Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Article 2 : Protection de l'espèce et de son habitat au niveau national

Liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Haute-Normandie : INPN - 2021

Liste rouge européenne des espèces menacées : UICN - 2014

Liste rouge France : Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012)

<u>Liste rouge des papillons diurnes & zygènes de Haute-Normandie</u> (2015)

NA: Non applicable - LC: Préoccupation mineure - NT: Quasi-menacé - VU: Vulnérable - EN: En danger d'extinction - CR: En danger critique d'extinction

II.E.5.b Les odonates

Aucune espèce d'odonate n'a été observée sur le site d'étude. Cette absence s'explique par l'absence de points d'eau (mares, cours d'eau...) sur le site d'étude. La proximité avec la Seine et ses milieux annexes peut permettre la présence ponctuelle en transit de certaines espèces de grandes tailles, mais sans que cela ne caractérise un enjeu pour le site d'étude.

II.E.5.c Les orthoptères

L'inventaire des orthoptères a permis de recenser sept espèces d'orthoptères. Il s'agit d'une diversité assez faible qui s'explique, comme pour les rhopalocères, par la faible diversité des habitats naturels et le caractère anthropique du site d'étude. Il est possible de signaler la présence de l'œdipode turquoise, espèce qui affectionne les milieux secs et chauds avec une végétation rase. Du fait de son écologie, il s'agit d'une espèce rare à l'échelle de la région, mais très localisée notamment dans la vallée de la Seine où elle est beaucoup plus commune.



Œdipode turquoise

Luronium

Tableau 17 : Synthèse des espèces recensées sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom commun	Dir Habitats	Protection France	Liste Rouge France*	Domaine némoral	LR Haute Normandie	ZNIEFF Haute- Normandie
Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	la Grande Sauterelle verte	-	-	4	4	LC	-
Pseudochorthippus parallelus parallelus (Zetterstedt, 1821)	le Criquet des pâtures	-	-	4	4	LC	-
Gryllus campestris Linnaeus, 1758	le Grillon champêtre	-	-	4	4	LC	-
Chorthippus biguttulus biguttulus (Linnaeus, 1758)	le Criquet mélodieux	-	-	4	4	LC	-
Oedipoda caerulescens caerulescens (Linnaeus, 1758)	l'Oedipode turquoise	-	-	4	4	LC	-
Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)	le Criquet duettiste	-	-	4	4	LC	-
Nemobius sylvestris (Bosc, 1792)	le Grillon des bois	-	-	4	4	LC	-

Liste rouge des orthoptères de France par domaine biogéographique - Éric SARDET & Bernard DEFAUT, 2004

NEM : Domaine némoral, espèces ayant une large distribution à toutes les latitudes occupées naturellement par les forêts feuillues, mais qui évitent les régions caractérisées par des conditions climatiques extrêmes

Priorité 2 : Espèces fortement menacées d'extinction

Priorité 4 : Espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances

<u>Liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Haute-Normandie</u> : INPN - 2021

Liste Rouge Haute-Normandie - 2014

NA: Non applicable - LC: Préoccupation mineure - NT: Quasi-menacé - VU: Vulnérable - EN: En danger d'extinction - CR: En danger critique d'extinction



II.F Synthèse des enjeux et sensibilités écologiques

II.F.1 Synthèse des enjeux habitats naturels

L'enjeu habitat naturel est faible à très faible sur le site d'étude. En effet, aucun habitat naturel ne bénéficie d'un intérêt communautaire. De plus, aucun habitat naturel n'est déterminant de zone humide. Cette analyse illustre bien le caractère très urbain du site d'étude.

Tableau 18 : Synthèse des enjeux concernant les habitats naturels

Habitats Naturels	Association Phytosociologique	Code CORINE	Code EUNIS	Code N2000	Zone humide	Intérêt patrimonial	Surface (ha)
	Les habitats naturels	arborés					
Alignements d'arbres	-	84.1	G5.1	-	-	-	0.175
Boisement de robinier	Chelidonio majoris - Robinion pseudoacaciae Hadac & Sofron ex Vítková in Chytrý 2013	83.324	G1.C3	-	-	-	0.53
Parc arboré	-	85.2	12.23	-	-	-	8.65
Végétation annuelle des friches urbaines rases	Thero-Airion Tüxen ex Oberdorfer 1957	87.1	11.52	-	-	-	0.8
	Les habitats anthro	piques					
Pelouse urbaine	-	85.12	E2.64	-	-	-	9.67
Friche urbaine (herbacée et arbustive)	-	87.1	I1.5	-	-	-	1.72
Terrain de sport en herbe	-	81.1	E2.63	-	-	-	2.70
Terrain de sport en dur, bâti et terres attenantes, routes et zones de stationnement	-	81.1	E2.63	-	-	-	34.73

II.F.2 Synthèse des enjeux floristiques

L'inventaire de la flore a permis de recenser **168 espèces.** Parmi ces espèces, il est important de préciser qu'aucune ne fait l'objet d'un statut de protection réglementaire. Cependant, il est possible de signaler la présence de quatre espèces quasi menacées en Haute-Normandie et dis espèces déterminantes des ZNIEFF dans la région. Ces espèces ne présentent cependant pas d'enjeu fort sur le site d'étude.

Tableau 19 : Espèces végétales protégées présentes sur le site d'étude

Espèces protégées	Espèces à fort enjeu	Espèces phares
0	0	-

II.F.3 Synthèse des enjeux faunistiques

II.F.3.a Avifaune

Sur l'ensemble du site **39 espèces** d'oiseaux ont été inventoriées. Parmi ces espèces, il est important de faire la distinction entre les espèces nicheuses ou potentiellement nicheuses sur le site d'étude qui sont au nombre de 33 et les espèces non nicheuses sur le site.

Parmi les 33 espèces nicheuses, 23 espèces sont intégralement protégées dont 9 espèces avec un enjeu de conservation fort. En ce qui concerne les espèces non nicheuses, quatre font l'objet d'un statut de protection et trois présente un enjeu de conservation fort à très fort.



Héron cendré Luronium



Tableau 20 : Espèces d'oiseaux protégés et présences sur les périmètres du site

Espèces protégées	Espèces à fort enjeu	Espèces phares				
Espèces nicheuses et potentiellement nicheuses sur le site d'étude						
23	9	Chardonneret élégant – Faucon crécerelle – Hirondelle des fenêtres – Hirondelle rustique – Martinet noir – Moineau				
23		domestique – Roitelet huppé – Sitelle torchepot – Verdier d'Europe				
Espèces non nicheuses sur le site d'étude						
4	3	Goéland argenté – Héron cendré – Mouette rieuse				

II.F.3.b Mammifères terrestres

L'inventaire a permis de révéler la présence de **6 espèces**. Parmi celles-ci **2 sont protégées**, à savoir le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux. Bien que protégées, ces deux espèces ne sont pas menacées.

Tableau 21 : Espèces de mammifères protégés présents sur l'ensemble du site

Espèces protégées	Espèces à enjeu fort	Espèces phares
2	-	Hérisson d'Europe et Écureuil roux

II.F.3.c Chauves-souris

Les inventaires ont permis d'identifier **9 espèces** sur le site. Elles sont toutes protégées intégralement (l'espèce et son habitat) à l'échelle nationale et **2 sont d'intérêt communautaire**. Parmi ces espèces, six présentent un enjeu de conservation fort à très fort.

Tableau 22 : Espèces de chauves-souris protégées présentes sur l'ensemble du site

•	èces égées	Espèces à fort enjeu	Espèces phares
g	9	6	Barbastelle d'Europe – Noctule de Leisler – Pipistrelle de Nathusius – Sérotine commune – Pipistrelle commune – Murin à oreilles échancrées

II.F. 1Sensibilités écologiques du site d'étude

II.F.1.a Méthodologie

Afin de hiérarchiser les enjeux et ainsi définir les sensibilités écologiques pour l'ensemble du périmètre rapproché, nous utilisons une méthode dans laquelle plusieurs critères sont pris en compte : la sensibilité de l'habitat (cela comprend son intérêt régional et communautaire), son état de conservation ainsi que la présence d'espèces protégées en son sein. Des notes sont définies en fonction de tous ces éléments et le tout aboutit à une appréciation sur la sensibilité écologique par habitat, répartie en six catégories, de « Nulle » à « Prioritaire ». Les critères de notations sont présentés ci-après :

Habitats naturels

Pas de végétation ou végétation réduite à quelques rudérales.	0
Végétation appauvrie en espèces par épandage de substances chimiques (herbicides notamment), remblais, plantations artificielles avec une strate monospécifique.	1
Végétation assez riche en espèces, mais habitat commun.	2
Habitat d'intérêt à l'échelle régionale ou nationale (intérêt régional, habitat de zone humide, ZNIEFF).	3
Habitat d'intérêt à l'échelle européenne.	4

Habitats artificiels

Bâti récent sans accès pour la faune	0
Bâti récent avec peu d'accès pour la faune	1
Bâti peu récent avec accès et possibilité de gîte	2
Bâti peu récent et ancien avec de nombreux accès et gîte avéré	3



État de conservation de l'habitat

Le groupement est peu typique et subit des atteintes remettant en cause sa pérennité. La poursuite des atteintes va	1
conduire à la modification de l'habitat vers un groupement plus pauvre.	-1

Espèces protégées

Absence d'espèces protégées	0
Présence d'une espèce ou d'un groupe d'espèces protégées, mais ne possédant pas de statut de conservation défavorable (cortège d'oiseaux communs, amphibiens communs, etc.)	+1
Présence d'une espèce protégée et possédant un statut de conservation défavorable ou d'une espèce protégée et d'intérêt communautaire (directive habitat et oiseaux) - Seule l'espèce parapluie (espèce d'un groupe d'espèce ayant l'enjeu de conservation le plus élevé et couvrant de ce fait les autres espèces d'enjeu moindre) est prise en compte	
Présence de plusieurs taxons d'espèces protégées	Addition des sommes (max +7)

Pour chaque entité écologique définie, une note est donnée en fonction des quatre tableaux précédents. La somme obtenue permet de définir la classe de sensibilité selon le tableau suivant.

Code couleur par classe de sensibilité écologique

Sensibilité nulle	De 0 à 1
Sensibilité faible	De 2 à 3
Sensibilité modérée	De 4 à 5
Sensibilité forte	De 6 à 7
Sensibilité très forte	De 8 à 9
Sensibilité prioritaire	10

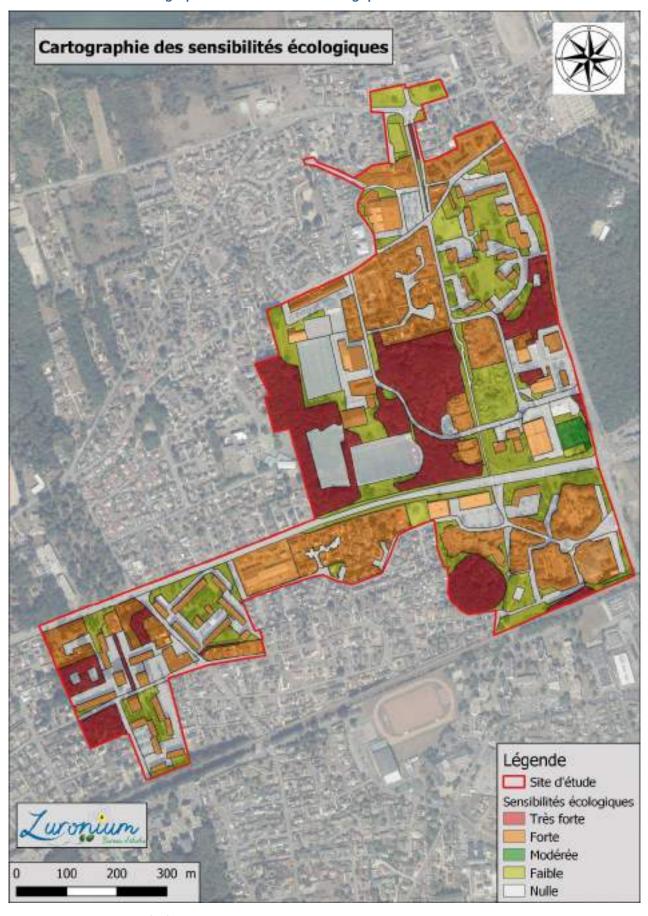
II.F.1.b Évaluation de la sensibilité écologique

Tableau 23 : Synthèse des sensibilités écologiques des habitats-naturels

Type d'Habitat	Sensibilité de l'habitat (formation végétale s.s.)		Présence en phase reproductive et/ou de gîte d'espèce(s) protégée(s)		État de conservation de l'habitat		Sensibilité écologique	
Les habitats naturels arborées								
Alignements d'arbres	Faible	1	Avifaune (Moineau domestique) – Chauves-souris (Noctule de Leisler) – Mammifères terrestres (Écureuil roux)	7	Bon	0	Très forte	8
Boisement de robinier	Faible	Avifaune (Moineau domestique) – Chauves-souris (Noctule de Leisler) – Mammifères terrestres (Écureuil roux)		7	Bon	0	Très forte	8
Parc arboré	Faible	1	Avifaune (Sitelle torchepot) – Chauves-souris (Noctule de Leisler) – Mammifères terrestres (Écureuil roux)		Bon	0	Très forte	8
Végétation annuelle des friches urbaines rases	Faible	1	Mammifères terrestres (Hérisson d'Europe)	1	Bon	0	Faible	2
			Les habitats anthropiques					
Pelouse urbaine	Faible	1	Mammifères terrestres (Hérisson d'Europe)	1	Bon	0	Faible	2
Friche urbaine herbacée	Faible	1	Mammifères terrestres (Hérisson d'Europe)		Bon	0	Faible	2
Friche urbaine arbustive	Faible	1	Avifaune (Chardonneret élégant) - Mammifères terrestres (Hérisson d'Europe)		Bon	0	Modérée	5
Terrain de sport en herbe	Faible	1	-		Bon	0	Nulle	1
Terrain de sport en dur	Nulle	0	-		-	0	Nulle	0
Bâti et terres attenantes	Nulle	0	Avifaune (Hirondelles) – Chauves-souris (Sérotine commune)		-	0	Forte	6
Routes	Nulle	0	-	0	-	0	Nulle	0
Zones de stationnement	Nulle	0	-	0	-	0	Nulle	0



II.F.1.c Cartographie des sensibilités écologiques



Cartographie des sensibilités écologiques



III. Présentation du projet et des mesures d'évitement

III.A Présentation du projet

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a été lancé dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine.

A l'échelle de la Métropole Rouen Normandie, seize quartiers ont été reconnus prioritaires. Ils sont répartis sur quatorze communes et concernent 46 710 habitants, soit près de 10 % de la population métropolitaine. Sur les seize quartiers politique de la ville (QPV), neuf quartiers concentrent les dysfonctionnements les plus importants et ont été retenus au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Trois quartiers sur les neuf ont été reconnus d'intérêt national, dont le quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais sur les villes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Ce quartier a donc la particularité de se positionner sur les deux communes. La majeure partie (90 %) de ce quartier se situe sur la commune de Cléon.

Le programme de renouvellement urbain a fait l'objet d'une validation par l'ANRU et les partenaires associés lors du Comité d'Engagement de l'ANRU du 24 avril 2019. La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU déterminant les accords financiers correspondants a été signée le 10 janvier 2020.

Le secteur couvert par le projet représente une zone d'environ 30 hectares, majoritairement urbanisée. Ce secteur est totalement inclus dans le site d'étude qui a fait l'objet du présent diagnostic.

Au sein de cette zone projet, trois secteurs stratégiques sont identifiés. C'est sur ces secteurs que se concentreront les principaux aménagements.

IDENTIFICATION DES SECTEURS À QUESTIONNER Trois secteurs stratégiques pour le projet de renouvellement urbain **ECO-BOURG** Structuration d'un centre-ville périurbain. en lien avec le tissu patrimonial, penser un nouvel habitat de centre-bourg avec une forte ambition environnementale SECTEUR LACROIX Résidentialisation d'un quartier entre deux bois, une nouvelle traverse paysagère pour Cléon SECTEUR FLEURS **FEUGRAIS** Proposer de nouveaux logements individuels autour d'une nouvelle polarité commerciale

Figure 23. Localisation des trois secteurs stratégiques





Figure 24. Localisation du projet



III.B Présentation des mesures d'évitement

Au niveau de la zone du projet, de nombreux évitements ont été mis en place pour limiter au maximum les impacts sur les éléments du patrimoine naturel.

Ainsi, après concertation, le projet a été adapté pour l'imiter au maximum les emprises sur les milieux naturels. Après évitement les impacts bruts concernent donc l'abattage de 51 arbres et le réaménagement de 2,6 ha.



Figure 25. Localisation du projet après évitement



IV. Évaluation des impacts du projet avant toutes mesures de réduction d'impact

Concept d'espèces parapluies: pour définir les impacts (puis dans un second temps les mesures) sur les cortèges d'espèces appartenant à tel ou tel type de milieux, nous utiliserons le concept d'espèce parapluie. Une espèce parapluie est une espèce dont l'espace vital et les exigences écologiques sont étendues et permet donc, à travers sa protection, la protection d'un grand nombre d'autres espèces. Ainsi, les impacts sur cette espèce correspondront aussi aux impacts sur toutes les autres espèces qui lui sont liées.

IV.A Évaluation des impacts sur la flore et les habitats

IV.A.1 Impacts directs: destruction d'habitats

Les impacts sur les habitats naturels concernent une surface faible de 2,6 ha. De plus, tous les habitats naturels concernés sont des habitats fortement marqués par leur caractère anthropique. Aucun des habitats concernés ne présente un enjeu de conservation.

Tableau 24 : Surface des habitats naturels concernés par le projet

Habitats naturels impactés	Surface (ha)
Bâtiments et terres attenantes	0,74081
Boisements de Robinier	0,17015
Friche rudérale herbacée	0,48768
Parc arboré	0,08578
Pelouses urbaines	0,15968
Réseau secondaire et zones de stationnement	0,47811
Routes	0,02445
Végétation annuelle des friches urbaines rases	0,44604
Total	2,5927

IV.A.2 Impacts indirects : Perturbation du milieu favorisant la dynamique d'espèces envahissantes

Ces espèces exogènes (on parle aussi d'espèces invasives, mais ceci est plus utilisé pour la faune), ayant été introduites par l'Homme volontairement ou non, colonisent la plupart du temps des milieux remaniés, voire déséquilibrés. Après s'être acclimaté hors de leur aire de répartition originelle, leur caractère très compétitif (avec une croissance et une dissémination très rapide, des phénomènes d'allopathie, etc.) garantit leur développement au détriment des espèces indigènes.

Elles deviennent alors vectrices de fortes nuisances écologiques, économiques et sociales (problèmes sanitaires). Même si, en moyenne, seulement 1% des espèces introduites par l'homme arrivent à se naturaliser puis à devenir envahissantes, elles sont considérées comme le 2nd facteur d'érosion de la biodiversité après la destruction des habitats.

À cela s'ajoutent les difficultés de luttes contre ces espèces une fois qu'elles sont installées : réservoirs de graines dans le sol, nombreux rejets après coupe, forte dissémination... La problématique « espèces invasives » est par conséquent à prendre au sérieux dès le début d'un projet d'autant plus que de nombreuses espèces exotiques envahissantes sont déjà présentes sur le site en amont du projet.



Incidence sur les habitats

Les travaux favorisent considérablement la colonisation par les plantes envahissantes. L'ensemble de ces espèces apprécie particulièrement les milieux remaniés, et est souvent disséminé via les engins de travaux lorsqu'ils ne sont pas nettoyés entre deux chantiers. En effet, un simple fragment de rhizome de Renouée du Japon coincé sur un godet suffit à créer rapidement une population de cette plante très prolifique qu'on ne sait pas maîtriser et qui pose de nombreux problèmes dans les écosystèmes.

IV.A.3 Évaluation des impacts sur la flore patrimoniale

Aucune espèce de flore protégée n'est présente sur la zone du projet. Néanmoins, il est possible de signaler la présence sur les emprises du projet de la Canche caryophyllée (*Aira caryophyllea*) et la Crassule mousse (*Crassula tillea*). Ces deux espèces déterminantes de ZNIEFF dans la région, et pour la Crassule mousse considéré comme quasi menacé dans la région, ne font pas l'objet d'une protection réglementaire.

Ces deux espèces sont présentes dans la région principalement au niveau des terrasses alluviales de la vallée de Seine. Localement, ce sont deux espèces qui ne sont pas rares. Ainsi, compte tenu de ces éléments, les impacts sur la flore patrimoniale sont jugés nuls.

IV.B Évaluation des impacts sur la faune

IV.B.1 Les mammifères terrestres

Deux espèces protégées sont présentes sur la zone du projet. Il s'agit de l'Écureuil roux et du Hérisson d'Europe. Bien que protégée, ces deux espèces sont relativement communes dans la région.

Les principaux effets du projet sur ces espèces seront la destruction d'habitats de ces espèces ainsi que le risque de destruction d'individus notamment lors de la réalisation des travaux.

Tableau 1. Type et intensité de l'impact pour les mammifères terrestres

Enjeu global du groupe par espèce parapluie (l'espèce de plus fort enjeu impactée par le projet définit l'enjeu global)	Type Durée de d'impact l'impact		Nature de l'impact	Impact du projet par type d'impact	
Groupe des mammifères terrestres	Direct	Permanent	Destruction d'habitats	Moyen	
	Direct	Temporaire	Destruction d'individus	Moyen	
	Indirect	Permanent	Coupure des déplacements	Faible	



IV.B.2 Les chiroptères

De nombreuses espèces de chiroptères sont présentent sur la zone du projet. Les impacts du projet sur ces espèces seront principalement liés à la destruction des individus et à la destruction d'habitats de reproduction.

Il est important de faire la distinction de la définition des impacts entre les espèces arboricoles dont les gîtes se trouvent dans des arbres favorables (avec des cavités, des écorces décollées...) et les chiroptères plus ubiquistes dont les gîtes peuvent se trouver sur les infrastructures bâties (combles, volets...).

Concernant les arbres, le projet prévoit l'abattage de 51 arbres. Sur ces 51 arbres, 20 ont été identifiés comme favorables pour le gîte des chiroptères. C'est sur ce groupe que les impacts sont les plus importants. En effet, le bâtie, bien que potentielle, présente un intérêt plus limité. De plus, les espèces concernées par les gîtes arboricoles présentent des enjeux de conservation plus importants (Noctule de Leisler et Barbastelle d'Europe).

<u>Tableau 2.</u>	Type et intensité de l'impact pour les chiroptères
-------------------	--

Enjeu global du groupe par espèce parapluie (l'espèce de plus fort enjeu impactée par le projet définit l'enjeu global)	Type d'impact	Durée de l'impact	Nature de l'impact	Impact du projet par type d'impact
Groupe des chauves-souris arboricole : la Noctule de Leisler	Direct	Permanent	Destruction d'habitats	Fort
	Direct	Temporaire	Destruction d'individus	Fort
	Indirect	Permanent	Coupure des déplacements	Faible
Groupe des chauves-souris anthropophile : la Pipistrelle commune	Direct	Permanent	Destruction d'habitats	Moyen
	Direct	Temporaire	Destruction d'individus	Moyen
	Indirect	Permanent	Coupure des déplacements	Faible

IV.B.3 Les oiseaux

Le projet pourra engendrer les effets suivants :

- Destruction et dégradation d'habitat : Pendant les travaux, les opérations peuvent détruire et/ou dégrader les secteurs favorables à l'accueil de l'avifaune en période nuptiale ou inter-nuptiale.
- La destruction d'habitats de reproduction.
- La destruction d'espèces : la réalisation de travaux durant des périodes inadaptées, en particulier durant la période de nidification, peut détruire des nichées au droit des milieux concernés (nids au sol, ou dans les falaises).

Les impacts concernant les oiseaux peuvent se distinguer en plusieurs groupes avec les espèces des milieux anthropiques comme le Martinet noir ou encore l'Hirondelle rustique qui font leurs nids directement sur les bâtiments et les espèces des milieux arbustifs et arborés comme la Sitelle torchepot ou encore le Chardonneret élégant qui niche dans les arbres et arbustes présents sur le site.



<u>Tableau 3.</u> Type et intensité de l'impact pour les espèces des milieux anthropiques

Enjeu global du groupe par espèce parapluie (l'espèce de plus fort enjeu impactée par le projet définit l'enjeu global)	Type d'impact	Durée de l'impact	Nature de l'impact	Impact du projet par type d'impact en l'absence de mesures de réduction
	Direct	Permanent	Destruction directe de nichées	Moyen
Espèces des milieux anthropiques : Martinet noir et Hirondelle rustique	Direct	Permanent Destruction d'habitats de reproduction et de repos		Moyen
	Indirect	Temporaire	Dérangement durant les travaux	Moyen
Early and a sufficient dearly at	Direct	Permanent	Destruction directe de nichées	Moyen
Espèces des milieux arborés et arbustifs : Sitelle torchepot et Chardonneret élégant	Direct	Permanent	Destruction d'habitats de reproduction et de repos	Moyen
Charaonneret elegant	Indirect	Temporaire	Dérangement durant les travaux	Moyen

IV.B.4 Les insectes, les reptiles et les amphibiens

Aucune espèce protégée ni menacée n'est concerné par le projet. Les impacts sur ce groupe sont donc jugés nuls.

V. Présentation des mesures de réduction d'impacts

V.A Synthèse des mesures

Tableau 25 : Synthèse des mesures de réduction d'impact

Mesure de réduction globale (MRG)					
Mise en place d'un Plan d'Action Environnemental (PAE)	MRG 01				
Réalisation des travaux aux périodes favorables	MRG02				
Stratégie contre le développement des espèces végétales exotiques invasives	MRG 03				
Limiter la pollution lumineuse	MRG04				
Mesure de réduction spécifique (MRS)					
Suppression des pièges pour la microfaune	MRS 01				
Mise en place d'une gestion différenciée sur les espaces publics	MRS 02				
Favoriser la perméabilité des clôtures	MRS 03				
Replantation de nouveaux arbres	MRS 04				
Mise en place d'un gîte à Hérisson	MRS 05				
Aménagement en faveur des hirondelles et martinets	MRS 06				
Présence d'un écologue pour l'abattage des arbres favorables aux chiroptères	MRS 07				
Aménagement de gîtes pour les chiroptères anthropophiles	MRS 08				

V.B MRG 01: Mise en place d'un Plan d'Action Environnemental

Le Maître d'ouvrage s'engage à réaliser un plan d'action environnemental de suivi de travaux (PAE). Cette mesure permettra de s'assurer de la bonne conduite du projet du point de vue environnemental des mesures sur lesquelles le Maître d'ouvrage s'est engagé. Un contrôle extérieur s'inscrira dans une continuité et une logique d'échanges simplifiés grâce à l'appui technique et scientifique d'un écologue aux personnes responsables du chantier.



L'écologue interviendra sur les points suivants :

- La validation des mesures mises en œuvre et la proposition des modifications en cours de travaux qui pourraient s'avérer nécessaires.
- La formation et la sensibilisation du personnel responsables du site aux précautions à prendre, avec remise d'un document d'information destiné à tous les intervenants.
- La vérification de la bonne conduite des travaux vis-à-vis des exigences environnementales, et à la vérification de la prise en compte des mesures.
- La limitation de l'emprise du projet en veillant à ne pas détruire inutilement des habitats.

V.C MRG 02: Réalisation des travaux aux périodes favorables

Afin de supprimer l'impact sur la faune identifiée, il est important de prévoir les travaux à la période la plus appropriée pour limiter les impacts sur la faune. En effet, les interventions doivent être menées au cours d'une période durant laquelle les impacts sur les espèces sont au plus bas. Pour cela, la biologie des espèces doit être prises en compte, notamment pour les périodes de reproduction, d'incubation des œufs ou de développement des larves ou des jeunes, ainsi que les périodes où les adultes sont en léthargie et ne peuvent pas s'échapper face à la menace des travaux. En croisant ces informations, il est possible de définir une période idéale d'intervention.

V.C.1 Mammifères terrestres

L'impact sera moindre sur les mammifères terrestres si les travaux ont lieu en période automnale et/ou hivernale, car aucun site de reproduction ne sera ainsi détruit.

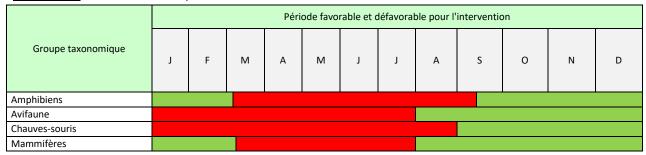
V.C.2 Chauves-souris

La période la plus propice pour une intervention est l'automne, car c'est la période où les espèces sont encore mobiles et hors hibernation.

V.C.3 Les oiseaux

L'impact sera moindre sur l'avifaune nicheuse et potentiellement nicheuse observée sur le site, si les travaux ont lieu en automne, car aucune couvée ne sera alors présente dans les habitats de nidification. Il est important de préciser que compte tenu de la présence de Hibou grand-duc sur la zone d'étude, il est possible qu'il y ait un couple en période de reproduction dès le mois de février.

<u>Tableau 4.</u> Tableau des périodes d'intervention



Ainsi, compte tenu de ces éléments, il apparait nécessaire de réaliser les gros travaux d'abattage et de démolitions devront se concentrer sur la période automnale, entre la mi-septembre et la fin décembre.



V.D MRG 03 : Stratégie contre le développement des espèces végétales exotiques invasives

Très souvent, ces espèces indésirables utilisent l'Homme comme moyen de locomotion, et plus particulièrement ses engins et ses déplacements de matériaux : ceux-ci vont véhiculer des fragments végétatifs ou des graines qui seront alors disséminées sur les nouveaux chantiers.

Par conséquent, les matériaux extérieurs acceptés sur le site ne proviendront que de zones certifiées non contaminées. Un suivi doit aussi être effectué sur site afin de vérifier l'absence d'espèces invasives sur l'ensemble du périmètre autorisé.

Compte tenu de la présence d'espèce exotique envahissante sur le périmètre du projet, il conviendra également d'avoir une attention particulière afin d'éviter que ces espèces soient exportées vers d'autres sites et ainsi participer à leur dissémination.

V.E MRG04: Limiter la pollution lumineuse

Dans le cadre de ce projet, il est prévu de limiter au maximum la pollution lumineuse. Pour ce faire, les lampadaires vont être renouveler afin de mettre en place un éclairage de plus faible intensité, avec un flux de lumière dirigé uniquement vers le sol. Une attention particulière sera également mise en œuvre pour limiter l'effet de réverbération de la lumière sur les surfaces réfléchissantes ou sur l'eau. Il est important de préciser que ces nouveaux éclairages seront équipés de d'ampoules LED pour une plus grande sobriété énergétique. Outre ce changement de matériel, il est aussi prévu une réflexion sur la durée d'éclairage avec une adaptabilité en fonction des différents zonages.

V.F MRS 01: Suppression des pièges à micromammifères ou à reptiles

Avant, pendant et après travaux, tous les trous verticaux (par exemple anciens piquets) seront neutralisés. Les macrodéchets (bidons, simples bouteilles en plastique, etc.) seront ramassés et ne seront pas laissés dans le milieu naturel.

En effet, tous ces éléments peuvent constituer des pièges mortels pour certaines espèces de petits mammifères.

V.G MRS02: Mise en place d'une gestion différenciée sur les espèces publiques

Un plan de gestion différenciée des espaces publics sera mis en place. Ce plan de gestion devra permettre de favoriser les secteurs de fauches tardives, le maintien de certaines petites zones broussailleuses afin de créer des habitats favorables pour la petite faune et notamment pour le Hérisson d'Europe.

Ce plan de gestion différencié ciblera principalement les parcs boisés, les nouvelles coulées vertes et l'ensemble du complexe sportif.

V.H MRS 03 : Favoriser la perméabilité des clôtures

La mise en place de nouvelle clôture peut avoir un impact sur la circulation de la faune et en particulier de la petite faune. Il s'agit d'une problématique de plus en plus prise en compte notamment dans les milieux urbains, car la densité de clôtures et de murs cloisonne de manière importante les habitats favorables pour les espèces de petite faune et notamment le Hérisson d'Europe.

Ainsi, dans le cadre du présent projet, toutes les clôtures nouvelles qui seront mises en place seront totalement perméables pour la petite faune avec notamment des passages de 20 cm par 20 cm réguliers sur l'ensemble du linéaire.

V.I MRS 04: Replantation de nouveaux arbres

Des nouveaux arbres seront mis en place sur la zone projet pour permettre de créer un environnement vert et favorable à la biodiversité. Il est important de préciser que le nombre d'arbres plantés sera bien supérieur au nombre d'arbres qui seront abattus.

Le détail de ces nouvelles plantations ainsi que la localisation des arbres abattus est présenté dans les schémas suivants.



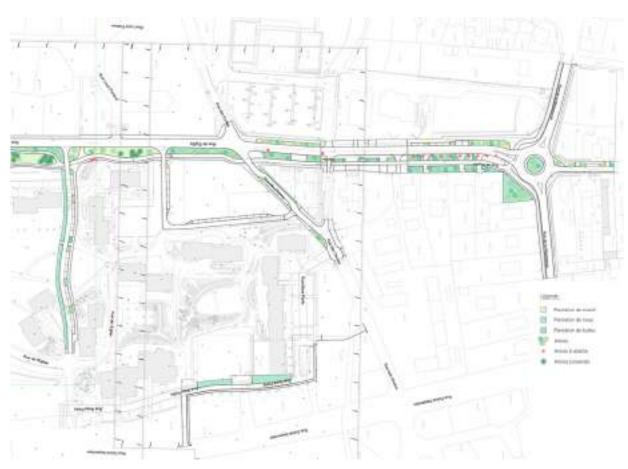


Figure 26. Schéma d'implantation paysagère (secteur Eco-Bourg)(EGIS)



Figure 27. Schéma d'implantation paysagère (complexe sportif) (EGIS)





Figure 28. Schéma d'implantation paysagère (secteur des Arts et Feugrais)(EGIS)

V.J MRS 05: Mise en place d'un gîte à Hérisson

rondins à l'aide

de piquets.

Afin de favoriser la présence de Hérisson dans les espaces verts de la ville, un gîte à hérisson sera aménagé.

La structure du gîte suivra les préconisations présentées dans le schéma ci-contre (source : Fédération des CPN).

Outre l'intérêt pour l'espèce, la mise en place de ce gîte pourra jouer un rôle pédagogique et de sensibilisation auprès de la population locale. Cette sensibilisation pourra permettre les riverains à réaliser également des petits aménagements pour les hérissons dans leurs jardins.

Un gîte à hérisson Avec un simple tas de bois, vous pouvez construire un gîte qui permettra au hérisson de passer l'hiver dans votre jardin, voire même d'y installer son nid pour élever ses petits. La chambre mesure environ 30 cm de long sur 20 à 25 de large. Prévoyez une hauteur d'environ 20 cm. Chambre garnie de feuilles En bouchant les interstices entre les bûches (avec de la mortes bien sèches (ou de Entrée mousse par exemple), vous isolerez davantage le gîte. foin) sous laquelle vous aurez du gîte installé une planchette de bois pour isoler le nid du sol. Une fois le gîte mis en place, maîtrisez votre curiosité: déranger un hérisson en hibernation peut le conduire à la mort. En revanche,

vous pouvez ameublir le sol à l'entrée du gîte afin que les

puissent s'y imprimer...

empreintes d'un locataire éventuel



Juin 2022 77

Comme toit, installez une planche

horizontale surmontée d'une bâche.

Le hérisson sera à l'abri de la pluie.

V.K MRS 06: Aménagement en faveur des hirondelles et martinets

Afin de pouvoir favoriser la présence des hirondelles et des martinets dans le centre urbain, il est prévu d'intégrer des nichoirs pour les martinets directement dans le bâti des nouvelles constructions.

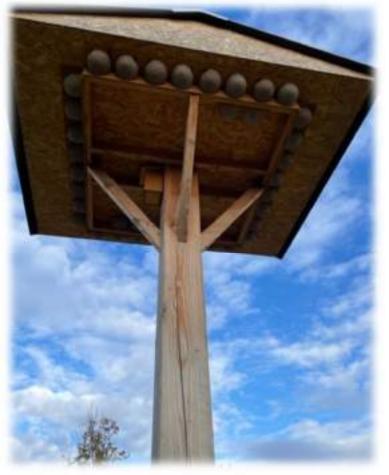
Idéalement, ces nichoirs doivent être situés le plus haut possible, sous les avant-toits pour protéger l'entrée. La hauteur par rapport au sol est un élément important pour permettre d'avoir un espace aérien dégagé qui permettra les allées et venues.

Le martinet noir est une espèce qui niche en colonie lâche. Il est donc indispensable de prévoir l'installation de plusieurs nids côte à côte. Il est par exemple possible d'installer un nichoir triple à intégrer dans le bâti disponible chez Nat'H. L'orientation d'implantation des nids doit éviter l'ensoleillement direct. Il faut donc privilégier les orientations nord, nord-est.



Nichoir triple à Martinet à intégrer dans le bâti Nat'H

Pour les hirondelles, il sera mis en place une tour avec des nids artificiels. Cette tour mise en place dans un espace ouvert permettra d'accueillir également de jouer un rôle pédagogique et de sensibilisation auprès des riverains.



Exemple de tour à Hirondelle Nat'H



V.L MRS 07 : Présence d'un écologue lors de l'abattage des arbres favorables aux chiroptères

La mise en place du projet nécessite l'abattage de 20 arbres identifiés comme favorables aux chiroptères. Pour ces arbres, il sera prévu de réaliser un abattage depuis le haut vers le bas en section de 2 mètres. Les sections qui présentent des abrites les cavités les plus favorables seront déposées au sol de manières délicates et vérifier par un écologue pour s'assurer de l'absence de chiroptère.

Pour les cavités accessibles, il pourra être mis en place en amont de l'abattage une vérification des cavités à l'aide d'une caméra endoscopique. Néanmoins, il est important de préciser que cette technique n'est pas toujours optimale, car les cavités ne sont pas toujours prospectable même à l'aide d'un endoscope.

V.M MRS 08 : Aménagement de gîte pour les chiroptères anthropophiles

Dans le même principe que pour les martinets, il est prévu d'intégrer dans les nouvelles constructions des gîtes pour les chiroptères.

La mise en place de ces gîtes vont permettre d'attirer des espèces ubiquistes comme la pipistrelle commune, le murin à oreilles échancrées ou encore la sérotine commune. Un à deux gîtes seront mis en place pour chaque nouvelle construction.

Au niveau de l'orientation, contrairement aux martinets, il est nécessaire de favoriser une implantation en exposition sud afin de permettre un bon ensoleillement et ainsi faire profiter les occupants d'un maximum de chaleur.



Exemple de gîte à chiroptère à intégrer dans le bâti Nat'H

VI. Analyse des impacts résiduels

VI.A Synthèse des impacts et des mesures mises en place, évaluation des impacts résiduels

Tableau 26 : Synthèse des impacts, mesures et des effets résiduels

Type d'impact	Durée de l'impact	Nature de l'impact	Impact du projet par type d'impact Groupe des mam	Mesures de réduction et de suppression d'impacts mifères terrestres	Impact résiduel	Surface d'habitats impactés
Indirect	Temporaire	Coupure des déplacements	Faible	Mise en place d'un PAE. Adaptation de la période des travaux	Nul	
Direct	Permanent	Destruction d'habitats de reproduction ou de repos	Moyen	Suppression des pièges à micromammifères Mise en place d'un gîte pour le Hérisson	Faible	-
Direct	Temporaire	Trous, ou éléments pièges durant le chantier ou l'exploitation	Moyen	Gestion différenciée des espaces verts Perméabilité des clôtures pour la petite faune	Faible	



Type d'impact	Durée de l'impact	Nature de l'impact	Impact du projet par type d'impact	Mesures de réduction et de suppression d'impacts	Impact résiduel	Surface d'habitats impactés
			Groupe des chauve	es-souris arboricole		
Direct	Permanent	Destruction d'habitats	Fort	Mise en place d'un PAE,	Moyen	
Direct	Temporaire	Destruction d'individus	Fort	Adaptation de la période des travaux Replantation de nouveaux arbres	Faible	Destruction de 20 arbres
Indirect	Temporaire	Coupure des déplacements	Faible	Présence d'un écologue lors de l'abattage des arbres favorables aux chiroptères	Faible	favorables
		G	roupe des chauves-	souris anthropophile		
Direct	Permanent	Destruction d'habitats	Moyen	Mise en place d'un PAE,	Faible	
Direct	Temporaire	Destruction d'individus	Moyen	Adaptation de la période des travaux	Faible	-
Indirect	Temporaire	Coupure des déplacements	Faible	Mise en place de gîte artificielle dans les nouveaux bâtis	Faible	
		Av	ifaune, espèces des	milieux anthropiques		
Direct	Permanent	Destruction directe de nichées	Moyen		Faible	
Direct	Permanent	Destruction d'habitats de reproduction et de repos	Moyen	Mise en place d'un PAE. Adaptation de la période des travaux Mise en place de nichoir à martinet	Faible	-
Indirect	Temporaire	Dérangement durant les travaux	Moyen	Mise en place d'une tour à Hirondelle	Faible	
		Avifau	ine, espèces des mi	lieux arborés et arbustifs		
Direct	Permanent	Destruction directe de nichées	Moyen		Faible	
Direct	Permanent	Destruction d'habitats de reproduction et de repos	Moyen	Mise en place d'un PAE. Adaptation de la période des travaux Replantation de nouveaux arbres	Moyen	Destruction de 20 arbres favorables
Indirect	Temporaire	Dérangement durant les travaux	Moyen		Faible	

VI.B Récapitulatif des impacts résiduels

Ainsi, au regard du tableau ci-dessus, il apparait qu'après la mise en place des mesures de réduction et d'évitements, les impacts résiduels sont présents pour la destruction de 20 arbres favorables aux chiroptères et aux oiseaux.



VII. Proposition de mesure compensatoire

Afin de compenser la destruction des 20 arbres, il est prévu d'aménager un mail boisé dans le secteur de Feugrais. Ce mail sera mis en place sur un secteur urbanisé actuellement. En bordure de celui-ci une cinquantaine d'arbres seront mis en place. Le choix des espèces se portera sur des espèces locales.



Figure 29. Implantation du mail boisé (EGIS)



VIII. Annexes

VIII.A Liste des oiseaux recensés dans la bibliographie sur les communes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Accipiter nisus (Linnaeus, 1758) Epervier d'Europe - Art. 3 Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758) Rousserolle verderolle - Art. 3 Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758) Phragmite des joncs - Art. 3 Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758) Chevalier guignette - Art. 3 Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804) Rousserolle effarvatte - Art. 3 Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758) Chevalier guignette - Art. 3 Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758) Mésange à longue queu - Art. 3 Aix galericulata (Linnaeus, 1758) Charad mandarin Aix galericulata (Linnaeus, 1758) Charad mandarin Aix Galericulata (Linnaeus, 1758) Alouette des champs Ann. 2 Alauda arvensis Linnaeus, 1758 Alouette des champs Ann. 2 Alauda arvensis Linnaeus, 1758 Sarcelle d'hiver Ann. 2 et 3 Anas recca Linnaeus, 1758 Sarcelle d'hiver Ann. 2 et 3 Anse rabilfrons (Scopoli, 1769) Oie rieuse Ann. 2 et 3 Anser anser (Linnaeus, 1758) Oie rieuse Ann. 2 et 3 Anser anser (Linnaeus, 1758) Oie rieuse Ann. 2 et 3 Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Pipit des arbres - Art. 3 Ardea alba Linnaeus, 1758) Pipit des arbres - Art. 3 Ardea alba Linnaeus, 1758) Martinet noir - Art. 3 Ardea cinerea Linnaeus, 1758) Heron cendré - Art. 3 Ardrae cinerea Linnaeus, 1758) Fuligule moliuin Ann. 2 et 3 Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Fuligule moliuin Ann. 2 et 3 Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Grande Algrette Ann. 1 Art. 3 Art	LR France Hivernant	LR Haute- Normandie Nicheur LC LC LC LC LC NA LC NA VU VU CR LC NA NA VU LC NA VU LC NA NA VU LC LC NA NA LC LC NA NA LC LC NA VU LC CR VU NA LC LC NA LC LC LC NA	LR Haute- Normandie Hivernant DD NA NA NA CR LC NA LC	2020 2020 2020 2020 2020 2020 2020 202	Saint-Aubin- lès-Elbeuf 2020 2019 2020 2020 2020 2020 2020 20
Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798) Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758) Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758) Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804) Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758) Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758) Alagalericulata (Linnaeus, 1758) Anas palutyrhynchos Linnaeus, 1758) Anas palutyrhynchos Linnaeus, 1758 Anas palutyrhynchos Linnaeus, 1758) Anas eranser (Linnaeus, 1758) Anas palutyrhynchos Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Ardea alba Linnaeus, 1758) Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Arthen enoctua (Scopoli, 1769) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Calidris apina (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnae	LC	LC LC NA LC NA VU VU CR LC NA NA NA VU LC LC NA VU U CR LC NA NA NA VU LC LC NA VU LC LC NA VU LC LC CR VU NA NA NA LC CR VU NA NA LC CR VU NA NA NA LC LC CR VU NA NA	NA NA NA CR LC NA NT LC LC CR EN DD NA NA CR LC CR EN DD NA NA NA CR LC DD LC DD LC DD LC DD LC DD	2020 2020 2020 2020 2020 2020 2020 202	2019 2020 2020 2020 2020 2020 2020 2019 2019
Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804) Alauda arvensis Linnaeus, 1758 Alauda arvensis Linnaeus, 1758 Anas palatyrhynchos Linnaeus, 1758) Anser anser (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus trivialis (Linnaeus, 1758) Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Arythya ferina (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Buteo buteo (Linnaeus, 1758) Buteo buteo (Linnaeus, 1758) Buse variable Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758) Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758 Chrioicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758) Choumba palumbus Linnaeus, 1758 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Ciconia cinonia (Linnaeu	LC NA LC NA NT NA LC NA NA NA NA NA VU LC LC LC NA NA VU LC LC LC NA NA VU LC LC NA NA VU LC LC NA NA NA LC NA NA LC NA LC NA LC NA NA LC NA	LC LC NA LC NA VU VU CR LC NA NA VU LC LC NA VU LC CR VU NA VU LC LC NA VU LC CR VU NA LC LC NA VU LC CR VU NA LC LC NA VU LC LC NA VU LC LC NA VU LC LC NA VU LC CR VU NA VU LC LC NA VU LC	NA NA CR LC NA NT LC LC LC CR EN DD NA NA CR LC LC CR EN DD NA NA NA CR LC LC LC LC DD LC NT NA NA DD	2020 2020 2020 2020 2020 2020 2020 202	2020 2020 2020 2020 2020 2020 2019 2019
Art. 3 Acrotephalus scirpaceus (Hermann, 1804) Acritis hypoleucos (Linnaeus, 1758) Acrotis hypoleucos (Linnaeus, 1758) Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758) Alauda arvensis Linnaeus, 1758 Alauda arvensis Linnaeus, 1758 Alauda arvensis Linnaeus, 1758 Alouette des champs Ann. 2 Alauda arvensis Linnaeus, 1758 Alouette des champs Ann. 2 Alauda arvensis Linnaeus, 1758 Alouette des champs Ann. 2 Anas crecca Linnaeus, 1758 Anas piathyrhynchos Linnaeus, 1758 Anas piathyrhynchos Linnaeus, 1758 Anas piathyrhynchos Linnaeus, 1758 Anser albifrons (Scopoli, 1769) Oie rieuse Ann. 2 et 3 Anser albifrons (Scopoli, 1769) Oie rieuse Ann. 2 et 3 Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Pipit des arbres Anthus trivialis (Linnaeus, 1758) Apus apus (Linnaeus, 1758) Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Aften enoctua (Scopoli, 1769) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Fuligule milouin Ann. 2 et 3 Art. 3 Aythya fuligula (Linnaeus, 1758) Fuligule milouin Ann. 2 et 3 Art. 3 Aythya fuligula (Linnaeus, 1758) Burainus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Burainus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Burainus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820 Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Coccothaustes (Linnaeus, 1758) Columba palumbus Linnaeus, 1758 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Columba la rienaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Columba la rienaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Corvus monedula	NA	LC NA LC NA VU VU CR LC NA NA VU LC LC CR VU NA LC LC NA VU LC LC CR VU NA LC LC LC	NA CR LC NA NT LC LC LC LC CR EN DD NA NA CR LC LC LC DD NA NA NA CR LC DD DD NA NA DD DD NA NA DD	2020 2020 2020 2020 2020 2020 2020 202	2020 2020 2020 2020 2020 2019 2019 2019
Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	NT NA LC NA NA NA NT LC VU NA VU LC LC LC NA NA VU LC VU DD LC NA NT NA NT NA LC NA LC NA LC NA VU LC NA LC NA LC NA LC NA LC VU NA LC NA VU LC	NA LC NA VU VU CR LC NA NA NA VU LC LC NA VU LC CR NA LC LC NA VU LC CR NA	CR LC NA NT LC LC CR EN DD NA NA CR LC LC DD LC NT NA NA DD	2020 2020 2020 2020 2020 2020 2020 202	2020 2020 2020 2020 2020 2019 2019 2019
Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758) Mésange à longue queue - Art. 3 Aix galericulata (Linnaeus, 1758) Canard mandarin	LC	LC NA VU CR LC NA VU LC LC NA VU LC LC NA VU LC LC NA VU LC CR NA	LC NA NT LC LC LC CR EN DD NA NA CR LC LC DD LC NT NA NA DD	2020 2020 2020 2020 2020 2020 2020 202	2020 2020 2020 2020 2019 2019 2019 2019
Aix galericulata (Linnaeus, 1758) Alauda arvensis Linnaeus, 1758 Alcedo atthis (Linnaeus, 1758) Alcedo atthis (Linnaeus, 1758) Anas crecca Linnaeus, 1758 Anas palatyrhynchos Linnaeus, 1758 Anas palatyrhynchos Linnaeus, 1758 Anser albifrons (Scopoli, 1769) Anser anser (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus trivialis (Linnaeus, 1758) Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Fuligule milouin Ann. 2 et 3 Aythya fuligula (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Burbinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Burbinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Burbinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Burbinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Caldira's alpina (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Chardonneret élégant Ant. 3 Choris chloris (Linnaeus, 1758) Chardonneret élégant Ant. 3 Choris choloris (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche Choris chloris (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ant. 3 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Art. 3 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Pigeon colombin Ann. 2 - 1 - 2 - 3 - 3 - 3 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4	NA NA NT LC VU NA VU LC LC NA VU LC VU DD LC NA NT NA LC NA	NA VU CR LC NA VU LC LC NA VU LC LC NA VU LC LC NA VU LC CR VU LC CR VU NA VU LC CR VU NA LC LC CR VU NA LC LC CR VU LC CR VU LC LC LC CR VU LC LC LC LC CR VU LC	NA NT LC LC LC LC CR EN DD NA NA CR LC LC DD LC NT NA NA DD	2020 2020 2020 2020 2020 2020 2020 202	2020 2020 2020 2019 2019 2019 2019 2020 2020
Alauda arvensis Linnaeus, 1758 Alcedo atthis (Linnaeus, 1758) Anas crecca Linnaeus, 1758 Anas crecca Linnaeus, 1758 Anas crecca Linnaeus, 1758 Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758 Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758 Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758 Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758 Anser albifrons (Scopoli, 1769) Oie rieuse Ann. 2 et 3 - Anser albifrons (Scopoli, 1769) Oie rieuse Ann. 2 et 3 - Anser albifrons (Scopoli, 1769) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Apus apus (Linnaeus, 1758) Apus apus (Linnaeus, 1758) Apus apus (Linnaeus, 1758) Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Aftene noctua (Scopoli, 1769) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Credichemus (Linnaeus, 1	NT LC VU NA VU LC LC LC NA NA VU LC VU DD LC NA NT NA LC NA VU LC	VU VU CR LC NA NA VU LC LC NA VU LC LC NA VU LC LC NA VU LC CR VU NA LC CR VU NA LC LC NA VU LC LC CR VU NA LC LC CR VU NA LC LC CR VU NA LC LC LC	NT LC LC LC CR EN DD NA NA CR LC LC DD LC NT NA NA DD	2020 2020 2020 2020 2020 2020 2020 202	2020 2019 2019 2019 2019 2019 2020 2020
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758) Anas crecca Linnaeus, 1758 Anas crecca Linnaeus, 1758 Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758 Anser albifrons (Scopoli, 1769) Oie rieuse Ann. 2 et 3 Anser albifrons (Scopoli, 1769) Oie rieuse Ann. 2 et 3 Anser albifrons (Scopoli, 1769) Anser anser (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus rivialis (Linnaeus, 1758) Anthus rivialis (Linnaeus, 1758) Apus apus (Linnaeus, 1758) Apus apus (Linnaeus, 1758) Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Afren cendré Art. 3 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Athene noctua (Scopoli, 1769) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Fuligule milouin Ann. 2 et 3 Aythya fuligula (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Burbinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Burbinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Carducelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carducelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carducelis carduelis (Linnaeus, 1758) Chardonneret élégant Carducelis carduelis (Linnaeus, 1758) Chardonneret élégant Chardrius hiaticula Linnaeus, 1758 Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Art. 3 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 2 Art. 3 Columba oenas Linnaeus, 1758 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Corvus frogilegus Linnaeus, 1758 Corvus frogilegus Linnaeus, 1758 Corvus frogilegus Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Corvus frogilegus	VU NA VU LC LC LC NA NA VU LC VU DD LC NA NT NA LC NA	VU CR LC NA NA VU LC LC CR VU LC CR VU NA LC CR VU NA LC CR VU NA LC LC CR VU NA LC LC LC CR VU NA LC LC LC CR VU LC LC CR VU LC LC CR VU LC LC LC LC CR VU LC LC LC CR VU LC LC LC LC LC LC CR VU LC LC LC LC LC LC CR VU LC	LC LC LC CR EN DD NA NA LC DD LC DD LC NT NA NA DD	2020 2020 2020 2020 2020 2020 2020 2019 2020 2019 2020 2020	2020 2019 2019 2019 2019 2019 2020 2020
Anas crecca Linnaeus, 1758 Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758 Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758 Anser albifrons (Scopoli, 1769) Oie rieuse Ann. 2 et 3 - In Anser anser (Linnaeus, 1758) Oie cendrée Ann. 2 et 3 - In Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus trivialis (Linnaeus, 1758) Pipit des arbres Anthus trivialis (Linnaeus, 1758) Anthus trivialis (Linnaeus, 1758) Anthus papus (Linnaeus, 1758) Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Athen noctua (Scopoli, 1769) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Fuligule milouin Ann. 2 et 3 - Att. 3 Aythya fuligula (Linnaeus, 1758) Burhius cedicnemus (Linnaeus, 1758) Burhius cedicnemus (Linnaeus, 1758) Burhius cedicnemus (Linnaeus, 1758) Burhius cedicnemus (Linnaeus, 1758) Calidris alpina (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Chardonis hiaticula Linnaeus, 1758 Chardonis (Linnaeus, 1758) Chardonis (Linnaeus, 1758) Chardonis (Linnaeus, 1758) Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Choris chloris (Linnaeus, 1758) Choris chloris (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Art. 3 Cigogne noire Ann. 2 Art. 3 Coucuba palumbus Linnaeus, 1758 Cigogne noire Ann. 1 Art. 3 Coucuba palumbus Linnaeus, 1758 Cigogne noire Ann. 1 Art. 3 Crovus frugilegus Linnaeus, 1758 Coucuba eans Linnaeus, 1758 Coucuba e	\begin{array}{c c c c c c c c c c c c c c c c c c c	CR LC NA NA VU LC LC CR VU NA VU LC CR VU NA LC CR VU NA LC NA LC CR VU NA LC LC LC LC LC LC NA LC LC LC LC LC LC LC LC NA LC	LC LC CR EN DD NA NA CR LC DD LC NT NA NA DD	2020 2020 2020 2020 2020 2020 2020 2019 2020 2019 2020 2020	2020 2019 2019 2019 2019 2019 2020 2020
Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758 Anser albifrons (Scopoli, 1769) Anser albifrons (Scopoli, 1769) Anser albifrons (Scopoli, 1769) Anser anser (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus trivialis (Linnaeus, 1758) Anthus trivialis (Linnaeus, 1758) Apus apus (Linnaeus, 1758) Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Athene noctua (Scopoli, 1769) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Burbinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Buteo buteo (Linnaeus, 1758) Caldirá alpina (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820 Chardonis hiaticula Linnaeus, 1758 Chloris chloris (Linnaeus, 1758) Chloris chloris (Linnaeus, 1758) Chouette devache Ann. 2 Art. 3 Chloris chloris (Linnaeus, 1758) Chouette chevêche Ann. 2 Art. 3 Chloris chloris (Linnaeus, 1758) Chouette chevêche Ann. 2 Art. 3 Chardorina (Linnaeus, 1758) Chardonneret élégant Ann. 1 Art. 3 Chardrius hiaticula Linnaeus, 1758 Chardonneret élégant Ant. 3 Chardrius hiaticula Linnaeus, 1758 Choris chloris (Linnaeus, 1758) Choris chloris (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche Ann. 1 Art. 3 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche Ann. 1 Art. 3 Columba oenas Linnaeus, 1758 Pigeon roire Ann. 1 Art. 3 Columba oenas Linnaeus, 1758 Columba oenas Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Co	LC	LC NA NA VU LC LC NA VU LC LC NA VU LC CR VU NA LC NA LC LC NA LC LC LC	LC CR EN DD NA NA CR LC DD LC NT NA NA DD	2020 2020 2020 2020 2020 2019 2020 2019 2020 2020	2019 2019 2019 2019 2020 2020 2020
Anser albifrons (Scopoli, 1769) Oie rieuse Ann. 2 et 3 Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Oie cendrée Ann. 2 et 3 Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Apus apus (Linnaeus, 1758) Apus apus (Linnaeus, 1758) Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Afthen noctua (Scopoli, 1769) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Burbinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Calidris alpina (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758) Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758) Choirs chloris (Linnaeus, 1758) Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia pira (Linnaeus, 1758) Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Art. 3 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Art. 3 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Art. 3 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Art. 3 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Art. 3 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Art. 3 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Art. 3 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 2 Art. 3 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	NA NA VU LC VU DD LC NA NT NA NT NA LC NA LC NA LC NA LC NT NA NA LC NA LC NA LC NA LC NA LC NA LC NA VU LC	NA NA VU LC LC NA VU LC CR VU NA VU LC CR NA LC NA LC LC NA LC LC NA LC LC	CR EN DD NA NA CR LC DD LC NT NA NA DD	2020 2020 2020 2020 2019 2020 2019 2020 2020	2019 2019 2019 2019 2020 2020 2020
Anser anser (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Pipit farlouse Ant. 3 Anthus trivialis (Linnaeus, 1758) Apus apus (Linnaeus, 1758) Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Athen enoctua (Scopoli, 1769) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Burinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Buteo buteo (Linnaeus, 1758) Buteo buteo (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820 Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758) Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia rigra (Linnaeus, 1758) Ciconia rigra (Linnaeus, 1758) Ciconia pira (Linnaeus, 1758) Ciconia pira (Linnaeus, 1758) Ciconia rigra (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia rigra (Linnaeus, 1758) Ciconia	VU LC VU DD LC NA NT NA NT NA LC NA LC NA LC NT NA NA LC NA VU LC	NA VU LC LC NA VU LC CR VU NA VU LC LC NA LC LC NA LC LC LC	EN DD NA NA CR LC DD LC NT NA NA DD	2020 2020 2020 2019 2020 2019 2020 2020	2019 2019 2019 2020 2020 2020
Anthus pratensis (Linnaeus, 1758) Pipit farlouse - Art. 3 Anthus trivialis (Linnaeus, 1758) Pipit des arbres - Art. 3 Apus apus (Linnaeus, 1758) Martinet noir - Art. 3 Ardea alba Linnaeus, 1758 Grande Aigrette Ann. 1 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Héron cendré - Art. 3 Athene noctua (Scopoli, 1769) Chouette chevêche - Art. 3 Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Fuligule miliouin Ann. 2 et 3 Aythya fuligula (Linnaeus, 1758) Fuligule morillon Ann. 2 et 3 Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Bernache du Canada Ann. 2 Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Bernache du Canada Ann. 2 - I Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Bernache du Canada Ann. 2 - I Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Buse variable - Art. 3 Calidris alpina (Linnaeus, 1758) Bécasseau variable - Art. 3 Carduelis (Linnaeus, 1758) Chardonneret élégant - Art. 3 Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820 Grimpereau des jardins - Art. 3 Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758 Grand Gravelot - Art. 3 Choris chloris (Linnaeus, 1758) Verdier d'Europe - Art. 3 Choriocoephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche Ann. 2 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Pigeon noire Ann. 1 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Pigeon colombin Ann. 2 - Columba palumbus Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1	VU DD LC NA NT NA NT NA LC NA LC NA LC NT NA NA LC NA VU LC	LC LC NA VU LC CR VU NA VU LC CR NA LC NA LC LC NA LC LC	DD NA NA CR LC DD LC NT NA NA NA DD	2020 2020 2020 2019 2020 2019 2020 2020	2019 2019 2020 2020 2020
Anthus trivialis (Linnaeus, 1758) Apus apus (Linnaeus, 1758) Apus apus (Linnaeus, 1758) Ardea alba Linnaeus, 1758 Ardea cinerea Linnaeus, 1758 Athene noctua (Scopoli, 1769) Athene noctua (Scopoli, 1769) Athene noctua (Scopoli, 1769) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Buteo buteo (Linnaeus, 1758) Calidris alpina (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Chardonneret élégant Chardrius hiaticula Linnaeus, 1758 Choris chloris (Linnaeus, 1758) Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia rigra (Linnaeus, 1758) Ciconia rigra (Linnaeus, 1758) Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758) Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Columba palumbus Linnaeus, 1758 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus	LC NA NT NA LC NA LC NA LC NA LC NA LC NA LC NT NA NA LC NA NA LC VU NA LC NA LC NA LC NA NA LC VU NA LC NA	LC LC NA VU LC CR VU NA VU LC LC CR NA LC LC LC	NA NA CR LC DD LC NT NA NA DD	2020 2020 2019 2020 2019 2019 2020 2020	2019 2020 2020 2020
Apus apus (Linnaeus, 1758)	NT NA LC NA LC NA VU LC LC NT NA NA LC NA VU LC	NA VU LC CR VU NA VU LC NA LC NA LC	CR LC DD LC NT NA NA DD	2019 2020 2019 2020 2020	2020 2020
Artea cinerea Linnaeus, 1758 Héron cendré - Art. 3 Athene noctua (Scopoli, 1769) Chouette chevêche - Art. 3 Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Fuligule milouin Ann. 2 et 3 - Aythya fuligula (Linnaeus, 1758) Fuligule morillon Ann. 2 et 3 - Iligule morillon Ann. 2	LC	VU LC CR VU NA VU LC NA LC	LC DD LC NT NA NA DD	2020 2019 2020 2020	2020
Athene noctua (Scopoli, 1769) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Fuligule milouin Ann. 2 et 3 Aythya fuligula (Linnaeus, 1758) Fuligule morillon Ann. 2 et 3 Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Buthinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Buteo buteo (Linnaeus, 1758) Calidris alpina (Linnaeus, 1758) Buse variable Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820 Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758 Chloris chloris (Linnaeus, 1758) Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758) Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Columba oenas Linnaeus, 1758 Columba oenas Linnaeus, 1758 Columba oenas Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Co	LC	LC CR VU NA VU LC NA LC	DD LC NT NA NA DD	2019 2020 2020	
Aythya ferina (Linnaeus, 1758) Fuligule milouin Ann. 2 et 3 Aythya fuligula (Linnaeus, 1758) Fuligule morillon Ann. 2 et 3 Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Bernache du Canada Ann. 2 Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) GEdicnème criard Ann. 1 Buteo buteo (Linnaeus, 1758) Buse variable - Art. 3 Calidris alpina (Linnaeus, 1758) Bécasseau variable - Art. 3 Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Chardonneret élégant - Art. 3 Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820 Grimpereau des jardins - Art. 3 Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758 Grand Gravelot - Art. 3 Chloris chloris (Linnaeus, 1758) Verdier d'Europe - Art. 3 Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche Ann. 2 Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche Ann. 1 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Pigeon biset domestique Ann. 2 Columba oenas Linnaeus, 1758 Pigeon colombin Ann. 2 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Pigeon ramier Ann. 2 et 3 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corpeau freux Ann. 2 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corpeau freux Ann. 2 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Corpeau freux Ann. 2 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corpeau freux Ann. 2 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Corpeau freux Ann. 2 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Corpeau freux Ann. 2 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Corpeau freux Ann. 2 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corpeau freux Ann. 2 Corpeau freux Ann. 2 Corpus de freux Art. 3 Corpeau freux Ann. 2 Corpeau freux Ann. 2 Corpeau freux Ann. 2 Corpus freux Art. 3 Corpeau freux Ann. 2 Corpus freux Art. 3 Co	VU LC LC NT NA NA LC NA LC NA NA LC VU NA VU LC	CR VU NA VU LC NA LC	LC NT NA NA DD	2020 2020	2018
Aythya fuligula (Linnaeus, 1758) Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Buteo buteo (Linnaeus, 1758) Calidris alpina (Linnaeus, 1758) Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820 Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconian igra (Linnaeus, 1758) Ciconian igra (Linnaeus, 1758) Cocothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758) Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Columba palumbus Linnaeus, 1758 Corvus Grone Linnaeus, 1758 Corvus Grone Linnaeus, 1758 Corvus Grone Linnaeus, 1758 Corvus Grone Linnaeus, 1758 Cocus Grimpereau des jardins Art. 3 Cigogne blanche Ann. 2 Art. 3 Cigogne blanche Ann. 1 Art. 3 Cigogne blanche Ann. 1 Art. 3 Cocothraustes (Linnaeus, 1758) Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Columba palumbus Linnaeus, 1758 Corvus Grone Linnaeus, 1758 Corvus Gronelle noire Ann. 2 Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Hirondelle de fenêtre	LC NT NA NA LC NA LC NA NA LC VU NA LC NA VU LC	NA VU LC NA LC	NT NA NA DD	2020 2020	
Branta canadensis (Linnaeus, 1758) Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758) Buteo buteo (Linnaeus, 1758) Buse variable - Art. 3 Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820 Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758 Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758 Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758 Choroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cocothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758) Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Columba oenas Linnaeus, 1758 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Pigeon colombin Ann. 2 Corvus Corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Cedicnème criard Ann. 1 Art. 3 Cedicnème criard Ann. 2 Art. 3 Cedicnème criard Ann. 1 Art. 3 Cedicnème criard Ann. 2 Art. 3 Cedicnème criard Ann. 2 - Interval and Art. 3 Cedicnème criard Ant. 3 Cedicnèm	NA NA LC NA LC NA NA LC VU NA VU LC VU LC	NA VU LC NA LC	NA NA DD	2020	
Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)	LC NA LC NA NA LC VU NA LC NA VU LC	LC NA LC	NA DD		
Buteo buteo (Linnaeus, 1758) Calidris alpina (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820 Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758 Chloris chloris (Linnaeus, 1758) Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758) Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Columba palumbus Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Covanistes caeruleus (Linnaeus, 1758) Coryus corone Gunnaeus, 1758 Coryus corone Linnaeus, 1	LC NA LC VU NA LC NA VU LC	LC NA LC	DD	2017	
Calidris alpina (Linnaeus, 1758) Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820 Chardonneret élégant Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758 Chloris chloris (Linnaeus, 1758) Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758) Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Columba palumbus Linnaeus, 1758 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Couculus canorus Linnaeus, 1758 Couculus canorus Linnaeus, 1758 Corvus Corone Linnaeus, 1758 Corvus Gronedula	NA LC VU NA LC NA VU LC	NA LC			
Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758) Chardonneret élégant - Art. 3 Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820 Grimpereau des jardins - Art. 3 Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758 Grand Gravelot - Art. 3 Chloris chloris (Linnaeus, 1758) Verdier d'Europe - Art. 3 Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Mouette rieuse Ann. 2 Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche Ann. 1 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758) Grosbec casse-noyaux - Art. 3 Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Pigeon biset domestique Ann. 2 Columba oenas Linnaeus, 1758 Pigeon colombin Ann. 2 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Pigeon ramier Ann. 2 et 3 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corpeau freux Ann. 2 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corbeau freux Ann. 2 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Choucas des tours Ann. 2 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Coucou gris - Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Delichon urbicum (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre - Art. 3	VU NA LC NA VU LC	LC		2020	2020
Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820 Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758 Chloris chloris (Linnaeus, 1758) Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1758) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Coccothraustes (Linnaeus, 1758) Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Columba apalumbus Linnaeus, 1758 Columba apalumbus Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Coulus carorus Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus des tours Ann. 2 Art. 3 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Coucou gris - Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Delichon urbicum (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre - Art. 3	LC NA		EN	2020	ļ
Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758 Grand Gravelot - Art. 3 Chloris chloris (Linnaeus, 1758) Verdier d'Europe - Art. 3 Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766) Mouette rieuse Ann. 2 Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche Ann. 1 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Cocothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758) Grosbec casse-noyaux - Art. 3 Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Pigeon biset domestique Ann. 2 - I Columba oenas Linnaeus, 1758 Pigeon colombin Ann. 2 - Columba palumbus Linnaeus, 1758 Pigeon ramier Ann. 2 et 3 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corneille noire Ann. 2 - Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus des tours Ann. 2 - Corvus monedula Linnaeus, 1758 Choucas des tours Ann. 2 Art. 3 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Coucou gris - Art. 3 Cygnistes caeruleus (Linnaeus, 1758) Mésange bleue - Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Delichon urbicum (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre - Art. 3	VU LC	1 10	DD	2019	2020
Chloris chloris (Linnaeus, 1758) Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cocothraustes (Cocothraustes (Linnaeus, 1758) Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Columba oenas Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Cuulus canorus Linnaeus, 1758 Coulus Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus L			DD	2020	2020
Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766) Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cocothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758) Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Columba oenas Linnaeus, 1758 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus frugilesus Linnaeus, 1758 Corvus frugilesus Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilesus Linnaeus, 1758 Ann. 2 Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygnus turbus Linnaeus, 1758 Ann. 2 Art. 3 Ann. 2 Art. 3		RE	CR	2020	2020
1766) Mouette rieuse Ann. 2 Art. 3 Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche Ann. 1 Art. 3 Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Cigogne noire Ann. 1 Art. 3 Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758) Figeon biset domestique Ann. 2 Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Pigeon colombin Ann. 2 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Pigeon ramier Ann. 2 - Corvus corone Linnaeus, 1758 Correille noire Ann. 2 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corbeau freux Ann. 2 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Choucas des tours Ann. 2 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Coucou gris - Art. 3 Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758) Mésange bleue - Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Interview Ann. 2 Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Interview Ann. 2 Art. 3	VU NA	LC	LC	2020	2020
Ciconia nigra (Linnaeus, 1758) Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758) Columba livia Gmellin, 1789 var. domestica Columba oenas Linnaeus, 1758 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Covus monedula Linnaeus, 1758 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Covus grige Covus (Linnaeus, 1758 Covus monedula Linnaeus, 1	NT LC	NA	NA	2020	2020
Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758) Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Columba oenas Linnaeus, 1758 Pigeon biset domestique Ann. 2 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Pigeon colombin Ann. 2 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Covus monedula (Linnaeus, 1758) Covus monedula Linnaeus, 1758 Covus monedula Linna	LC NA	EN	CR		2020
Toss) Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica Columba oenas Linnaeus, 1758 Columba palumbus Linnaeus, 1758 Corvus corone Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Covus monedula Linnaeus, 17	EN NA	NA	NA		2016
Columba oenas Linnaeus, 1758 Pigeon colombin Ann. 2 - Columba palumbus Linnaeus, 1758 Pigeon ramier Ann. 2 et 3 - Corvus corone Linnaeus, 1758 Corneille noire Ann. 2 - Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corbeau freux Ann. 2 - Corvus monedula Linnaeus, 1758 Choucas des tours Ann. 2 Art. 3 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Coucou gris - Art. 3 Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758) Mésange bleue - Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Delichon urbicum (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre - Art. 3	LC NA	NT	DD	2019	2019
Columba palumbus Linnaeus, 1758 Pigeon ramier Ann. 2 et 3 - Corvus corone Linnaeus, 1758 Corneille noire Ann. 2 - Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corbeau freux Ann. 2 - Corvus monedula Linnaeus, 1758 Choucas des tours Ann. 2 Art. 3 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Coucou gris - Art. 3 Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758) Mésange bleue - Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Delichon urbicum (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre - Art. 3	NA NA	NA	NA	2020	2020
Corvus corone Linnaeus, 1758 Corneille noire Ann. 2 Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corbeau freux Ann. 2 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Choucas des tours Ann. 2 Art. 3 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Coucou gris - Art. 3 Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758) Mésange bleue - Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Delichon urbicum (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre - Art. 3	LC NA	VU	DD	2019	2019
Corvus frugilegus Linnaeus, 1758 Corbeau freux Ann. 2 Corvus monedula Linnaeus, 1758 Choucas des tours Ann. 2 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Coucou gris - Art. 3 Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758) Mésange bleue - Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Delichon urbicum (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre - Art. 3	LC LC	LC	LC	2020	2020
Corvus monedula Linnaeus, 1758 Choucas des tours Ann. 2 Art. 3 Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Coucou gris - Art. 3 Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758) Mésange bleue - Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Delichon urbicum (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre - Art. 3	LC NA	LC	LC	2020	2020
Cuculus canorus Linnaeus, 1758 Coucou gris - Art. 3 Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758) Mésange bleue - Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Delichon urbicum (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre - Art. 3	LC LC	LC LC	DD NT	2019 2020	2020 2020
Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758) Mésange bleue - Art. 3 Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Delichon urbicum (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre - Art. 3	LC NA	LC	NA NA	2020	2020
Cygnus olor (Gmelin, 1803) Cygne tuberculé Ann. 2 Art. 3 Delichon urbicum (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre - Art. 3	LC NA	LC	LC	2020	2019
Delichon urbicum (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre - Art. 3	LC NA	EN	VU	2020	2020
	NT NA	NA	NA	2020	2020
PENDIOCODOS INGIOL CLINICACOS, 1730) PIC EDEICHE - Art. 3	LC NA	DD	LC	2020	2020
	LC NA	VU	VU	2020	2019
	VU NA	DD	DD	2020	2020
Egretta garzetta (Linnaeus, 1766) Aigrette garzette Ann. 1 Art. 3	LC NA	VU	EN	2020	2020
Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758) Bruant des roseaux - Art. 3	EN NA	LC	DD	2019	2019
	LC NA	LC	LC	2020	2020
	LC NA	VU	EN	2019	2020
	LC NA	VU	NA	2020	2020
	NT NA	LC	DD	2020	2020
	VU NA	NA	NA		2020
,	LC NA	LC	LC	2020	2020
	NA DD	NA LC	DD	2019	2019
	CR DD	LC CR	LC DD	2020	2020
	LC NA	LC	LC	2020	2020 2020
	LC NA	LC	LC	2020	2020
	11/1	LC	NA NA	2020	2020
	LC NA	DD	NA NA	2020	2020
Ichthyaetus melanocenhalus (Temminck	LC NA NA				
1820) Mouette meianocephale Ann. 1 Art. 3	NT NA	NA VU	NA LC	2020	2020
	NT NA LC NA		LC LC	2020 2020	2020 2019
·	NT NA LC NA NT NA		LC	2020	2019
Larus marinus Linnaeus, 1758 Goéland marin Ann. 2 Art. 3 Larus marinus Linnaeus, 1758 Goéland marin Ann. 2 Art. 3	NT NA LC NA	RE EN	L.C	1	2020



Etude Faune Flore Habitats Naturels Projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais

Nom Valide TAXERF V12	Nom vernaculaire	Directive oiseaux	Protection	LR France	LR France Hivernant	LR Haute- Normandie Nicheur	LR Haute- Normandie Hivernant	Cléon	Saint-Aubin- lès-Elbeuf
Linaria cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	-	Art. 3	VU	NA	LC	VU	2020	2020
Loxia curvirostra Linnaeus, 1758	Bec-croisé des sapins	-	Art. 3	LC	NA NA	NE	DD	2020	2020
Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Alouette Iulu	Ann. 1	Art. 3	LC	NA	CR	DD	2020	
Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	-	Art. 3	LC	NA	NT	NA	2020	2020
Mareca strepera (Linnaeus, 1758)	Canard chipeau	Ann. 2	-	LC	NA	NA	NA	2020	2020
Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir	Ann. 1	Art. 3	LC	NA	NA	EN	2020	2020
Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	-	Art. 3	LC	NA	NA	NA	2020	2020
Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	-	Art. 3	LC	NA	LC	DD	2020	2020
Motacilla flava Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière	-	Art. 3	LC	NA	LC	NA	2019	
Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	-	Art. 3	NT	NA	LC	NA		2019
Oenanthe oenanthe (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux	-	Art. 3	NT	NA	NE	NA	2020	2019
Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbuzard pêcheur	Ann. 1	Art. 3	VU	NA	NA	NA	2020	2019
Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	-	Art. 3	LC	NA	LC	LC	2020	2020
Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	-	Art. 3	LC	NA	NT	NT	2020	2020
Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	-	Art. 3	EN	NA	NT	NT		2018
Periparus ater (Linnaeus, 1758)	Mésange noire	-	Art. 3	LC	NA	LC	VU		2020
Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Ann. 1	Art. 3	LC	NA	VU	NA		2020
Phalacrocorax aristotelis (Linnaeus, 1760)	Cormoran huppé	-	Art. 3	LC	NA	CR	CR	2019	
Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC	2020	2020
Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	-	Art. 3	LC	NA	LC	DD	2020	2020
Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	-	Art. 3	LC	NA	DD	NA	2020	2020
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	-	Art. 3	LC	NA	LC	VU	2020	2020
Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	-	Art. 3	NT	NA	EN	NA	2020	2019
Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	Ann. 2	-	LC	NA	LC	LC	2020	2020
Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert	-	Art. 3	LC	NA	DD	DD	2020	2020
Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé	-	Art. 3	LC	NA	VU	CR	2020	2020
Poecile palustris (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	-	Art. 3	LC	NA	VU	NT	2020	
Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	-	Art. 3	LC	NA	LC	NT	2020	2020
Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	-	Art. 3	VU	NA	EN	EN	2020	2020
Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)	Roitelet triple-bandeau	-	Art. 3	LC	NA	NA	NA	2020	2019
Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	-	Art. 3	NT	NA	LC	LC	2020	2020
Riparia riparia (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	-	Art. 3	LC	NA	DD	NA	2020	2020
Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	-	Art. 3	VU	NA	VU	NA		2019
Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	-	Art. 3	NT	NA	NA	NA		2020
Scolopax rusticola Linnaeus, 1758	Bécasse des bois	Ann. 2 et 3	-	LC	LC	DD	DD	2020	
Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini	-	Art. 3	VU	NA	NT	DD	2019	2020
Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	-	Art. 3	LC	NA	NT	NT	2020	2020
Spatula clypeata (Linnaeus, 1758)	Canard souchet	Ann. 2 et 3	-	LC	NA	NA	NA	2019	2020
Spinus spinus (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	-	Art. 3	LC	NA	NA	VU	2020	2019
Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	Ann. 1	Art. 3	LC	NA	CR	NA		2020
Streptopelia decaocto (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	Ann. 2	-	LC	NA	LC	LC	2020	2020
Strix aluco Linnaeus, 1758	Chouette hulotte	-	Art. 3	LC	NA	LC	DD	2020	2020
Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Etourneau sansonnet	Ann. 2	-	LC	LC	NT	NT	2020	2020
Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	-	Art. 3	LC	NA	LC	DD	2020	2020
Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	-	Art. 3	NT	NA	VU	NA		2020
Sylvia communis Latham, 1787	Fauvette grisette	-	Art. 3	LC	NA	LC	NA	2020	2020
Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	-	Art. 3	LC	NA	VU	VU	2020	2017
Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)	Chevalier aboyeur	Ann. 2	-	NA	NA	NA	DD		2019
Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	-	Art. 3	LC	NA	LC	LC	2020	2020
Turdus iliacus Linnaeus, 1766	Grive mauvis	Ann. 2	-	NA	LC	NA	DD	2020	2019
Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir	Ann. 2	-	LC	NA	LC	LC	2020	2020
Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Ann. 2	-	LC	NA	LC	LC	2020	2020
Turdus pilaris Linnaeus, 1758	Grive litorne	Ann. 2	-	LC	LC	NE	DD		2020
Turdus viscivorus Linnaeus, 1758	Grive draine	Ann. 2	-	LC	NA	LC	LC	2020	2020
Tyto alba (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers	-	Art. 3	LC	NA	LC	DD	2020	2020



VIII.BListe des espèces de flore vasculaire recensées sur le site d'étude

Acer capted 1.753	Nom scientifique	Nom Français	LR France	LR Haute Normandie	ZNIEFF Haute Normandie
Acet producipalments L_1753	Acer campestre L., 1753	Erable champêtre			-
Achillee milleclum L. 1753 Achillee millecluille LC LC Agrinosia copatoria L. 1753 Agrenoise LC LC Agrinosia copatoria L. 1753 Agrenoise LC LC Agrinosia copatoria L. 1753 Agrenoise LC LC Agrosta capillate L. 1753 Agrenoise LC LC All cas vigoria capillate LC LC All cas vigoria capillate LC LC All cas vigoria LC LC Armonia serului (c.) Newski, 1934 Brone sérile LC LC Armonia serului (c.) Newski, 1934 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1934 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1934 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1934 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1934 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1934 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1934 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1934 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1935 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1935 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1935 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1935 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1935 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1935 Armbette de baltus LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1935 Armbette LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1935 Armbette LC LC Armenia serului (c.) Newski, 1935 Armbette LC LC Brodulpa serului (c.) Newski, 1935 Armbette LC LC Brodulpa serului (c.) Newski, 1935 Armbette LC LC Culerabita officianti (c.) Newski, 1935 Armbett					-
Assentine hypecastumm 1, 1783 Marominer Thinke NA NA Agrimmon appared 1, 1783 Agrimmon appared 1, 1783 Agrimmon appared 1, 1783 Agrimmon appared 1, 1783 Agrindon appared 1, 1783 Agrindon appared 1, 1783 Agrindon appared 1, 1784 1, 1785					
Agrinosia espatroia L., 1753 Agronosia espatroia L., 1754 Agronosia espatroia L., 1755 Agronosia espatroia L., 1755 Agronosia espatroia L., 1755 C. C. C Aria carophyllos L., 1753 Allien recibed L., 1754 Allien recibed L., 1755 Allien stages C. C. C Aria carophyllos L., 1753 Allien recibed L. C. C Aria carophyllos L., 1753 Allien recibed espatroia L. C. C. C Aria carophyllos L., 1753 Allien recibed espatroia L. C. C. C Aria carophyllos L., 1753 Allien recibed espatroia L. C. C. C Aria carophyllos L., 1753 Allien recibed espatroia L. C. C. C. C Aria carophyllos L., 1753 Aria carophyllos Recibed L. C.					
Agronales campilaris 1., 1733					
Aira carpophylles L. C					
Alliaire piciolate (M. Rich), Cavan & Grande, 1913 Alliaire LC LC					
Anisandra sterils (L.) Nevoski, 1934 Brome stérile LC LC					-
Arabetops shaliana () Heynh., 1842		Ail des vignes			-
Aprentair serpolitional L., 1753 Sabline à feuilles de serpolet LC LC					
Arméria exenaria (Pers.) Sebulu, 1820 Arméria faux-planaria LC NT ZNIEF					
Artheniate vulgaris L. 1753					
1819	Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl,	•			
Arum indicum Mill, 1768					
Avenia fraue 1,753					
Avenella flexuosa (L.) Deiger, 1838 Foin tortueux L.C L.C L.C	·				
Bellis perennis L., 1753	,				
Bertula pendula Roll, 1788 Bouleau verrugueux LC LC					
Brassica napus L., 1753		Bouleau verruqueux			-
Brome brodeleaceus L., 1753	Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812		LC		=
Buddleja du père David NAa NA - Calendula officialis L., 1753 Souci officialis NAa NA NA - Calendula officialis L., 1753 Souci officialis NAa NA NA NA NA NA NA N					
Calendula officinalis L., 1753 Souci officinal NAa NA NA NA NA NA NA N			_		
Capsella bursa-pastoris subsp. bursa-pastoris (L.) Medik Bourse à Pasteur NA NA NA NA NA NA NA NA			_		
1792		Souci officinal	NAa	NA	-
Cares spicata Huls., 1762	1792				-
Care Loc Loc Carpinus betulus L., 1753 Charme L. L. L. L.					
Carpinus betulus L., 1753					
Catapodium rigidum (L.) C.E. Hubb., 1953					
Centaurea jacea L., 1753					
Chelidonium majus L., 1753					
Chicorium intybus L., 1753				LC	-
Clematis vitalba L., 1753	Chenopodium album subsp. album L., 1753	Senousse			=
Colutea arborescens L., 1753 Baguenaudier L.C NA					-
Convolvulus arvensis L., 1753	,				
Cornus sanguinea L., 1753					
Corylus avellana L., 1753					
Crassula tillaea LestGarl., 1903 Crassule mousse LC NT ZNIEFF Crataegus monogyan Jacq., 1775 Aubépine à un style LC LC - Crepis capillaris (L.) Walfr., 1840 Crépide capillaire LC LC - Cytisus scoparius (L.) Link, 1822 Genêt à balai LC LC LC Dattylis glomerata L., 1753 Dattyle aggloméré LC LC LC - Datura stramonium L., 1753 Stramoine NAa NA - - Datura stramonium L., 1753 Stramoine LC LC LC -					
Crataegus monogyna Jacq., 1775 Aubépine à un style LC LC - Crépis capillaris (L.) Wallr., 1840 Crépide capillaire LC LC - Cytisus scoparius (L.) Link, 1822 Genêt à balai LC LC LC Dactylis glomerata L., 1753 Dactyle aggloméré LC LC LC Datura stramonium L., 1753 Stramoine NAa NA - Daucus carota L., 1753 Carotte sauvage LC LC LC - Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771 Digitaria sanguinale LC LC LC - Draba verna L., 1753 Drave de printemps LC LC LC - Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812 Echinochloé Pied-de-coq LC LC <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>					
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822 Genêt à balai LC LC - Dactylis glomerata L., 1753 Dactyle aggloméré LC LC - Datura stramonium L., 1753 Stramoine NAa NA NA - Datura stramonium L., 1753 Carotte sauvage LC LC - Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771 Digitaire sanguine LC LC - Draba verna L., 1753 Drave de printemps LC LC - Draba verna L., 1753 Drave de printemps LC LC - Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812 Echinochloé Pied-de-coq LC LC - Echium vulgare L., 1753 Vipérine commune LC LC - Echigeron canadensis L., 1753 Conyze du Canada NAa NA - Errodium ciuctarium (L.) L'HA®r., 1789 Erodium à feuille de cigue LC LC - Eryngium campestre L., 1753 Euphorba maculata L., 1753 Euphorba maculata L., 1753 Euphorba maculata L., 1753 Euphorba maculata L., 1753 Euphorba omblette LC LC - Fagus sylvatica L., 1753 Fétuque rouge LC LC - Festuca rubra L., 1753 Fétuque rouge LC LC - Festuca rubra L., 1753 Fétuque rouge LC LC - Ficaria verna Huds., 1762 Ficaire à bulbilles LC LC - Foeniculum vulgare Mill., 1768 Fenouil commun LC LC - Galium aparine L., 1753 Gaillet gratterons LC LC - Galium aparine L., 1753 Gaillet gratterons LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC - Geranium rotundi		Aubépine à un style	LC	LC	-
Dactylis glomerata L., 1753 Dactyle aggloméré LC LC - Datura stramonium L., 1753 Stramoine NAa NA - Daucus carota L., 1753 Carotte sauvage LC LC - Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771 Digitaire sanguine LC LC - Draba verna L., 1753 Drave de printemps LC LC - Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812 Echinochloe Pied-de-coq LC LC LC Echium vulgare L., 1753 Vipérine commune LC LC LC Erigeron canadensis L., 1753 Vipérine commune LC LC LC Erigeron sumatrensis Retz., 1810 Vergerette de Barcelone NAa NA - Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789 Erodium à feuilles de cigue LC LC LC Euphorbia maculata L., 1753 Chardon Roland LC LC LC LC Euphorbia peplus L., 1753 Euphorbe de Jovet NAa NA - Euphorbia peplus L., 1753 Hêtre		Crépide capillaire	LC		-
Datura stramonium L., 1753 Stramoine NAa NA - Daucus carota L., 1753 Carotte sauvage LC LC - Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771 Digitarie sanguine LC LC - Draba verna L., 1753 Drave de printemps LC LC - Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812 Echinochloé Pied-de-coq LC LC - Echinovulgare L., 1753 Vipérine commune LC LC - Erigeron canadensis L., 1753 Conyze du Canada NAa NA - Erigeron canadensis Retz., 1810 Vergerette de Barcelone NAa NA - Erigeron canadensis Retz., 1810 Vergerette de Barcelone NAa NA - Erigeron canadensis Retz., 1810 Vergerette de Barcelone NAa NA - Erodium cicutarium (L.) L'H©r., 1789 Erodium â feuilles de cigue LC LC LC Eryngium campestre L., 1753 Chardon Roland LC LC LC - Euphorbia acculata L., 1753 Eup					
Daucus carota L., 1753 Carotte sauvage LC LC - Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771 Digitaire sanguine LC LC - Drab verna L., 1753 Drave de printemps LC LC - Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812 Echinochloé Pied-de-coq LC LC LC Echium vulgare L., 1753 Vipérine commune LC LC LC LC Erigeron canadensis L., 1753 Conyze du Canada NAa NA - - Erigeron sumatrensis Retz., 1810 Vergerette de Barcelone NAa NA -	7 8	7 66			
Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771 Digitaria sanguine LC LC - Draba verna L., 1753 Drave de printemps LC LC - Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812 Echinochloé Pied-de-coq LC LC - Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812 Echinochloé Pied-de-coq LC LC - Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812 Echinochloé Pied-de-coq LC LC - Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812 Vipérine commune LC LC - Erigeron canadensis L., 1753 Conyze du Canada NAa NA - Erigeron sumatrensis Retz., 1810 Vergerette de Barcelone NAa NA - Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789 Erodium à feuilles de cigue LC LC - Eryngium campestre L., 1753 Chardon Roland LC LC - Euphorbia maculata L., 1753 Euphorbe omblette LC LC - Euphorbia peplus L., 1753 Hêtre LC Euphorbia L., 1753 Fétuque rouge LC LC - Festuca rubra L., 1753 Fétuque rouge LC LC - Ficaria verna Huds., 1762 Ficaire à bulbilles LC LC - Goenaium vulgare Mill., 1768 Fenouil commun LC NA - Gaillet gratterons LC LC - Geranium robertianum L., 1753 Herbe à Robert LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC - - - - - - - - - - - - -	,		_		
Draba verna L., 1753 Drave de printemps LC LC Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812 Echinochloé Pied-de-coq LC LC Echium vulgare L., 1753 Vipérine commune LC LC Erigeron canadensis L., 1753 Conyze du Canada NAa NA Erigeron sumatrensis Retz., 1810 Vergerette de Barcelone NAa Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789 Erodium à feuilles de cigue LC LC Eryngium campestre L., 1753 Chardon Roland LC LC Eryngium campestre L., 1753 Euphorbia maculata L., 1753 Euphorbe de Jovet NAa NA Euphorbia peplus L., 1753 Euphorbe omblette LC LC Fagus sylvatica L., 1753 Hêtre LC LC Ficaria verna Huds., 1762 Ficaire à bulbilles Fenouil commun LC Foeniculum vulgare Mill., 1768 Fenouil commun LC Galium aparine L., 1753 Gaillet gratterons LC Geranium rotundifolium L., 1753 Herbe à Robert LC LC Geranium rotundifolium L., 1753 Geranium à feuilles rondes LC LC	·	č			
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812 Echinochloé Pied-de-coq LC LC - Echium vulgare L., 1753 Vipérine commune LC LC - Erigeron canadensis L., 1753 Conyze du Canada NAa NA Rigeron sumatrensis Retz., 1810 Vergerette de Barcelone NAa NA - Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789 Erodium à feuilles de cigue LC LC - Eryngium campestre L., 1753 Chardon Roland LC LC - Euphorbia maculata L., 1753 Euphorbe de Jovet NAa NA - Euphorbia peplus L., 1753 Euphorbe omblette LC LC - Fagus sylvatica L., 1753 Hêtre LC LC - Festuca rubra L., 1753 Fétuque rouge LC LC - Ficaria verna Huds., 1762 Ficarie à bulbilles LC LC - Foeniculum vulgare Mill., 1768 Fenouil commun LC NA - Fumaria officinalis L., 1753 Gaillet gratterons LC LC - Galium aparine L., 1753 Geranium robertianum L., 1753 Geranium rotundifolium L., 1753 Geranium à feuilles rondes LC LC - - - - - - - - - - - - -	<u> </u>	0			
Erigeron canadensis L., 1753 Conyze du Canada NAa NA - Erigeron sumatrensis Retz., 1810 Vergerette de Barcelone NAa NA - Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789 Erodium à feuilles de cigue LC LC - Eryngium campestre L., 1753 Chardon Roland LC LC - Euphorbia maculata L., 1753 Euphorbe de Jovet NAa NA - Euphorbia peplus L., 1753 Euphorbe omblette LC LC - Fagus sylvatica L., 1753 Hêtre Festuca rubra L., 1753 Fétuque rouge LC LC - Ficaria verna Huds., 1762 Ficaria verna Huds., 1762 Ficaria verna Mill., 1768 Fenouil commun LC NA - Fenouil commun LC Galium aparine L., 1753 Gaillet gratterons LC LC - Galium verum L., 1753 Gaillet jaune LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Geranium à feuilles rondes LC LC - - - - - - - - - - - - -	·				
Erigeron sumatrensis Retz., 1810 Vergerette de Barcelone Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789 Erodium à feuilles de cigue LC LC - Eryngium campestre L., 1753 Chardon Roland LC Euphorbia maculata L., 1753 Euphorbe de Jovet NAa NA - Euphorbia peplus L., 1753 Euphorbe omblette LC LC - Fagus sylvatica L., 1753 Hêtre LC LC Fétuque rouge LC LC - Ficaria verna Huds., 1762 Ficaire à bulbilles LC LC Foeniculum vulgare Mill., 1768 Fenouil commun LC Galium aparine L., 1753 Gaillet gratterons Gaillet jaune LC Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC - C - C - C C C C C C C C			_		-
Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789 Erodium à feuilles de cigue LC LC - Eryngium campestre L., 1753 Chardon Roland LC LC - Euphorbia maculata L., 1753 Euphorbe de Jovet NAa NA - Euphorbia peplus L., 1753 Euphorbe omblette LC LC - Fagus sylvatica L., 1753 Hêtre LC LC - Festuca rubra L., 1753 Fétuque rouge LC Ficaria verna Huds., 1762 Ficaria verna Huds., 1768 Fenouil commun LC Foeniculum vulgare Mill., 1768 Fenouil commun LC Galium aparine L., 1753 Gaillet gratterons Calium verum L., 1753 Gaillet jaune LC CC - Geranium robertianum L., 1753 Géranium à feuilles de cigue LC LC - C - C - Gaillet gratterons LC - Geranium robertianum L., 1753 Geranium à feuilles rondes LC - CC - C			_		
Eryngium campestre L., 1753 Chardon Roland LC LC LC - Euphorbia maculata L., 1753 Euphorbe de Jovet NAa NA - Euphorbia peplus L., 1753 Euphorbe omblette LC LC - Fagus sylvatica L., 1753 Hêtre LC LC - Festuca rubra L., 1753 Fétuque rouge LC LC LC - Ficaria verna Huds., 1762 Ficaire à bulbilles LC LC - Foeniculum vulgare Mill., 1768 Fenouil commun LC NA - Fumaria officinalis L., 1753 Gaillet gratterons LC LC LC - Galium aparine L., 1753 Gaillet jaune LC LC LC - Geranium robertianum L., 1753 Herbe à Robert LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC -					
Euphorbia maculata L., 1753 Euphorbe de Jovet NAa NA - Euphorbia peplus L., 1753 Euphorbe omblette LC LC - Fagus sylvatica L., 1753 Hêtre LC LC - Festuca rubra L., 1753 Fétuque rouge LC LC - Ficaria verna Huds., 1762 Ficaria è bulbilles LC LC - Foeniculum vulgare Mill., 1768 Fenouil commun LC NA - Fumaria officinalis L., 1753 Fumeterre officinale LC C Galium aparine L., 1753 Gaillet gratterons LC LC - Galium verum L., 1753 Gaillet jaune LC C - Geranium robertianum L., 1753 Geranium à feuilles rondes LC LC - C - C - C - C - C - C - C - C -					
Euphorbia peplus L., 1753 Euphorbe omblette LC LC Fagus sylvatica L., 1753 Hêtre LC LC Festuca rubra L., 1753 Fétuque rouge LC LC Ficaria verna Huds., 1762 Ficaria è bulbilles LC LC Foeniculum vulgare Mill., 1768 Fenouil commun LC NA Fumaria officinalis L., 1753 Fumeterre officinale LC LC - Galium aparine L., 1753 Gaillet gratterons LC LC - Galium verum L., 1753 Gaillet jaune LC LC - Geranium robertianum L., 1753 Herbe à Robert LC LC - C C C C C C C C C C C C					
Fagus sylvatica L., 1753HêtreLCLC-Festuca rubra L., 1753Fétuque rougeLCLC-Ficaria verna Huds., 1762Ficaire à bulbillesLCLC-Foeniculum vulgare Mill., 1768Fenouil communLCNA-Fumaria officinalis L., 1753Fumeterre officinaleLCLC-Galium aparine L., 1753Gaillet gratteronsLCLC-Galium verum L., 1753Gaillet jauneLCLC-Geranium robertianum L., 1753Herbe à RobertLCLC-Geranium rotundifolium L., 1753Géranium à feuilles rondesLCLC-		*			
Festuca rubra L., 1753 Fétuque rouge LC LC - Ficaria verna Huds., 1762 Ficaire à bulbilles LC LC - Foeniculum vulgare Mill., 1768 Fenouil commun LC NA - Fumaria officinalis L., 1753 Fumeterre officinale LC LC - Galium aparine L., 1753 Gaillet gratterons LC LC - Geranium robertianum L., 1753 Gaillet jaune LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC -		1			
Foeniculum vulgare Mill., 1768 Fenouil commun LC NA - Fumaria officinalis L., 1753 Fumeterre officinale LC LC - Galium aparine L., 1753 Gaillet gratterons LC LC - Galium verum L., 1753 Gaillet jaune LC LC - Geranium robertianum L., 1753 Herbe à Robert LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC -		Fétuque rouge			-
Fumaria officinalis L., 1753 Fumeterre officinale LC LC Galium aparine L., 1753 Gaillet gratterons LC LC Galium verum L., 1753 Gaillet jaune LC LC Geranium robertianum L., 1753 Herbe à Robert LC LC Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC -		1			-
Galium aparine L., 1753 Gaillet gratterons LC LC - Galium verum L., 1753 Gaillet jaune LC LC - Geranium robertianum L., 1753 Herbe à Robert LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC -					
Galium verum L., 1753 Gaillet jaune LC LC - Geranium robertianum L., 1753 Herbe à Robert LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC -					
Geranium robertianum L., 1753 Herbe à Robert LC LC - Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC -		Gaillet gratterons Gaillet jauna	_		
Geranium rotundifolium L., 1753 Géranium à feuilles rondes LC LC -	·				
	·				



Etude Faune Flore Habitats Naturels Projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais

Nom scientifique	Nom Français	LR	LR Haute	ZNIEFF Haute
•	•	France LC	Normandie	Normandie
Glechoma hederacea L., 1753 Hedera helix L., 1753	Lierre terrestre Lierre grimpant	LC	LC LC	-
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	LC	LC	-
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse	LC	LC	-
Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage	LC	LC	-
Hylotelephium telephium (L.) H.Ohba, 1977	Herbe de saint Jean	LC	LC	-
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé	LC	LC	=
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	LC	LC	-
Ilex aquifolium L., 1753	Houx	LC	LC	-
Jacobaea erucifolia (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon à feuilles de Roquette	LC	LC	-
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	LC	LC LC	-
Lactuca muralis (L.) Gaertn., 1791 Lactuca serriola L., 1756	Pendrille Laitue scariole	LC LC	LC LC	-
Lamium purpureum L., 1753	Lanier pourpre	LC	LC	-
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	LC	LC	-
Linum austriacum L., 1753	Lin d'Autriche	LC	0	-
Lipandra polysperma (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Limoine	LC	LC	=
Lobularia maritima (L.) Desv., 1815	Lobulaire maritime	LC	NA	-
Lolium multiflorum Lam., 1779	Ivraie multiflore	LC	NA	-
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	LC	LC	-
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois	LC	LC	-
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé	LC	LC	-
Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule champêtre	LC	LC	-
Malva moschata L., 1753	Mauve musquée	LC	LC	-
Malva sylvestris L., 1753 Matricaria chamomilla L., 1753	Mauve sauvage Matricaire Camomille	LC LC	LC LC	-
Matricaria discoidea DC., 1838	Matricaire Camonine Matricaire fausse-camonille	NAa	NA	
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	LC	LC	_
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline	LC	LC	-
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée	LC	NA	-
Melica uniflora Retz., 1779	Mélique uniflore	LC	LC	-
Melilotus albus Medik., 1787	Mélilot blanc	LC	LC	-
Mercurialis perennis L., 1753	Mercuriale vivace	LC	LC	-
Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet	LC	LC	ZNIEFF
Myosotis ramosissima Rochel, 1814	Myosotis rameux	LC	LC	-
Narcissus pseudonarcissus L., 1753 Oenothera biennis L., 1753	Jonquille des bois Onagre bisannuelle	LC NAa	LC NA	-
Ononis spinosa L., 1753	Bugrane épineuse	LC	DD	ZNIEFF
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	LC	NT	ZNIEFF
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun	LC	LC	-
Ornithopus perpusillus L., 1753	Ornithope délicat	LC	LC	ZNIEFF
Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot	LC	LC	-
Parietaria judaica L., 1756	Pariétaire des murs	LC	LC	=
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé	LC	LC	-
Paulownia tomentosa (Thunb.) Steud., 1841	Paulownia	NAa	0	-
Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Œillet prolifère	LC	LC	ZNIEFF
Pilosella officinarum Vaill., 1754	/ D' 1 /	0	0	=
Pinus sylvestris L., 1753 Plantago coronopus L., 1753	Pin sylvestre Plantain Corne-de-cerf	LC LC	NA LC	-
Plantago colonopus L., 1753 Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	LC	LC	-
Platanus x hispanica Mill. ex Münchh., 1770	/	0	0	_
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	LC	LC	-
Poa bulbosa L., 1753	Pâturin bulbeux	LC	NT	ZNIEFF
Poa nemoralis L., 1753	Pâturin des bois	LC	LC	-
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	LC	LC	-
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun	LC	LC	-
Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore	LC	LC	-
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux	LC	LC	-
Potentilla erecta (L.) Raeusch., 1797	Potentille tormentille	LC	LC	-
Potentilla reptans L., 1753 Prunella vulgaris L., 1753	Potentille rampante	LC LC	LC LC	-
Prunus avium (L.) L., 1755	Brunelle commune Merisier vrai	LC	LC LC	-
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise	NAa	NA	-
Prunus spinosa L., 1753	Epine noire	LC	LC	-
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	LC	LC	-
Raphanus raphanistrum L., 1753	Ravenelle	LC	LC	-
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune	LC	LC	-
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	NAa	NA	-
Rubus ulmifolius Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme	LC	DD	-
Rumex acetosella L., 1753	Petite oseille	LC	LC	-
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses	LC	LC	-



Etude Faune Flore Habitats Naturels Projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais

Nom scientifique	Nom Français	LR	LR Haute	ZNIEFF Haute
<u> </u>		France	Normandie	Normandie
Sagina procumbens L., 1753	Sagine couchée	LC	LC	-
Salix alba L., 1753	Saule blanc	LC	LC	-
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	LC	LC	-
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon sud-africain	NAa	NA	-
Setaria italica subsp. viridis (L.) Thell., 1912	Sétaire verte	LC	LC	-
Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc	LC	LC	-
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantres	LC	LC	-
Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire	LC	LC	-
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude	LC	LC	-
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager	LC	LC	-
Sorbus aucuparia L., 1753	Sorbier des oiseleurs	LC	LC	-
Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile	NAa	NA	-
Stellaria holostea L., 1753	Stellaire holostée	LC	LC	-
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux	LC	LC	-
Teucrium scorodonia L., 1753	Germandrée	LC	LC	-
Tilia platyphyllos Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	LC	LC	-
Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés	LC	LC	-
Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs	LC	LC	ZNIEFF
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	LC	LC	-
Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant	LC	LC	-
Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque	LC	LC	-
Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mache doucette	LC	LC	-
Verbascum blattaria L., 1753	Molène blattaire	LC	LC	-
Verbascum nigrum L., 1753	Molène noire	LC	LC	-
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc	LC	LC	-
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	NAa	NA	-
Vinca major L., 1753	Grande pervenche	LC	NA	-
Viscum album L., 1753	Gui des feuillus	LC	LC	-
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	LC	LC	-



VIII.C Liste des espèces d'avifaune recensées sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive oiseaux	Protection	LR Monde	LR Europe	LR France	LR France Hivernant	LR Haute Normandie Nicheur	LR Haute Normandie Hivernant
	Espèces nicheuses ou p	otentiellemer	nt nicheuses :	sur le site	d'étude				
Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	-	Art. 3	LC	LC	VU	NA	LC	DD
Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	-	Art. 3	LC	LC	NT	NA	LC	DD
Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	-	Art. 3	LC	LC	NT	NA	NA	NA
Hirundo rustica Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	-	Art. 3	LC	LC	NT	NA	DD	NA
Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	-	Art. 3	LC	LC	NT	NA	LC	NA
Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	NT	NT
Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	-	Art. 3	LC	LC	NT	NA	LC	LC
Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	NT	NT
Chloris chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	-	Art. 3	LC	LC	VU	NA	LC	LC
Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	NA	NA
Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	DD
Corvus monedula Linnaeus, 1758	Choucas des tours	Ann. 2	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	NT
Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	DD
Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	DD	LC
Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	DD	DD
Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	VU
Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	DD
Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Etourneau sansonnet	Ann. 2	-	LC	LC	LC	LC	NT	NT
Corvus frugilegus Linnaeus, 1758	Corbeau freux	Ann. 2	-	LC	LC	LC	LC	LC	DD
Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	Ann. 2	-	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Ann. 2	-	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Ann. 2	-	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir	Ann. 2	-	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	Ann. 2	-	LC	LC	LC	NA	LC	LC
Columba livia Gmelin, 1789 var. domestica	Pigeon biset domestique	Ann. 2	-	LC	LC	NA	NA	NA	NA
Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Ann. 2 et 3	-	LC	LC	LC	LC	LC	LC
Streptopelia decaocto (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	Ann. 2	-	LC	LC	LC	NA	LC	LC
	Espèces n	on nicheuses :	sur le site d'é	tude					
Larus argentatus Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	Ann. 2	Art. 3	LC	NT	NT	NA	VU	LC
Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré	-	Art. 3	LC	LC	LC	NA	VU	LC
Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	Ann. 2	Art. 3	LC	LC	NT	LC	NA	NA
Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC	LC	LC
Alauda arvensis Linnaeus, 1758	Alouette des champs	Ann. 2	-	LC	LC	NT	LC	VU	NT
Turdus viscivorus Linnaeus, 1758	Grive draine	Ann. 2	-	LC	LC	LC	NA	LC	LC

Directive 2009/147/CE (Directive oiseaux): Annexe 1 : Liste des espèces dont l'habitat est protégé - Annexe 2 : Listes des espèces chassables - Annexe 3 : Espèces

commercialisables

<u>Protection nationale :</u> Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

Article 3 : Protégée au niveau national, espèce et son habitat <u>Liste rouge mondiale des espèces menacées :</u> UICN - 2015 <u>European red list od birds :</u> BirdLife international - 2015

<u>Liste rouge des espèces menacées de France - Oiseaux de France métropolitaine :</u> UICN - 2016

<u>Liste rouge des oiseaux nicheurs de Haute-Normandie</u> – LPO 2015 <u>Liste rouge des oiseaux hivernant de Haute-Normandie</u> – LPO 2015

NA: Non applicable - LC: Préoccupation mineure - NT: Quasi-menacé - VU: Vulnérable - EN: En danger d'extinction - CR: En danger critique d'extinction



4.4. Annexe 4. CERFA pour la demande de dérogation des espèces protégées